

**JARDINS OUVRIERS
ET FAMILIAUX EN
SEINE-SAINT-DENIS**

N° 2

LES CAHIERS DU PATRIMOINE

seine · saint · denis

INTRODUCTION

Des jardins ouvriers aux jardins collectifs

Les jardins ouvriers se développent à la fin du 19^{ème} siècle, alors que des populations rurales, d'origines française et étrangère, arrivent en région parisienne et dans les grandes villes industrielles pour travailler dans les usines qui s'implantent.

Industriels paternalistes, humanistes et catholiques sociaux se montrent alors préoccupés par les conditions de vie de ces ouvriers d'origine rurale, déracinés et souvent entassés dans des logements insalubres.

C'est dans ce contexte que l'abbé Lemire (1853-1928), député d'Hazebrouck en 1893, cherche à promouvoir la valeur salvatrice du travail de la terre à l'opposé du travail industriel. Inspiré par la doctrine terrianiste¹, il développe l'idée du jardin ouvrier pour les motifs suivants : « *Les hommes qui n'ont ni feu, ni lieu, ni attache à la profession, ni lien au sol, arrivent plus facilement que d'autres à n'avoir ni foi ni loi. Ils errent au hasard de par le monde, victimes de la loi de l'offre et de la demande, et ils aboutissent fatalement dans les grands centres où les attendent les désillusions et les désespoirs.* »²

En 1896, il fonde la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer (LFCTF) dont la principale mission consiste à proposer aux familles ouvrières la jouissance d'une parcelle de terrain au sein d'une propriété collective. Sur le plan idéologique, la Ligue oscille entre l'assistance aux indigents (leur offrir la possibilité d'obtenir gratuitement des produits alimentaires de base) et la moralisation des familles ouvrières (pour l'hygiène de vie, la famille, l'effort, contre l'alcoolisme...). Reconnue d'utilité publique en 1909, elle constitue alors un interlocuteur privilégié pour les pouvoirs publics³.

Durant les deux guerres et la période de l'entre-deux guerres, les jardins ouvriers sont florissants et se développent de manière très importante. Sous l'égide de la LFCTF, de municipalités, de mouvements associatifs populaires ou de corporations professionnelles, le nombre de jardins ouvriers s'accroît fortement : apportant une réponse aux questions morales, hygiénistes et sanitaires, les jardins permettent également de satisfaire des besoins alimentaires liés à la crise économique et à la guerre.

1 Terrianisme : doctrine développée par les démocrates chrétiens, notamment par le docteur Lancry revendiquant le bien de famille et la protection de la petite propriété et s'appuyant sur la défense de la famille et de la terre, en opposition à l'industrialisme.

2 Documents parlementaires t.2.1173-1176. Annexe n°848, séance du 18 juillet 1894.

3 Il en est encore ainsi aujourd'hui, sous la dénomination de LFCTF-FNJFC (Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer-Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs)

Par ailleurs, l'apparition des congés payés en 1936 confèrent au jardin ouvrier une nouvelle dimension, celle du loisir. En s'ajoutant à sa dimension économique, elle permet de conjuguer travail et détente dans un même espace extérieur au logement et à l'usine, et augmente ainsi son impact dans la vie quotidienne des jardiniers.

Cependant, support idéal de l'idéologie pétainiste (travail, famille, patrie), les jardins ouvriers sont frappés de suspicion et, à la fin de la guerre, trouvent peu de défenseurs au sein des pouvoirs publics ou de certaines œuvres d'assistance.

Même la loi votée en 1952, proposant une réglementation plus favorable et une modification de l'appellation d'origine « jardin ouvrier » en « jardin familial », ne parvient pas à donner une dynamique suffisante aux jardins pour enrayer leur déclin : marquée par la rationalisation de l'habitat, la standardisation des logements, l'industrialisation du bâtiment et la volonté de rompre avec les temps difficiles de la guerre, la période des Trentes Glorieuses se montre fatale pour les jardins ouvriers et familiaux. Avec leur aspect hétéroclite, ils sont considérés comme des éléments de désordre, de bricolage, de laideur et associés à des périodes de misère révolues. En revanche, la réalisation d'espaces verts, même coûteux en terme d'entretien, propose une image de marque valorisée par les élus et valorisante pour les habitants.

Entre 1976 et 1993, de requalification paysagère en requalification sociale, les jardins familiaux « se modernisent » et retrouvent un certain élan.

Avec le soutien de la Ligue, Jean Royer fait voter en 1976 une loi qui marque une étape importante pour la protection et l'évolution des jardins familiaux. La loi Royer de 1976 et les décrets d'application de 1979 permettent, entre autres, aux collectivités locales et aux SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) de préempter des terrains pour implanter des jardins familiaux et imposent à un expropriant, sur déclaration d'utilité publique, de proposer à l'association expropriée des terrains équivalents, voire de l'indemniser.

Faisant désormais partie intégrante de l'espace urbain, les groupements de jardins familiaux sont soumis à de nouvelles contraintes, notamment environnementales. « *La notion de jardin familial se transforme et l'on parle d'ensembles de jardins familiaux présentant des caractéristiques exemplaires au regard de l'environnement* », indique la Délégation à la Qualité de la vie du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie. Max Antoni, chargé de mission de cette délégation, précise : « *la politique de l'Etat en faveur des jardins familiaux vise essentiellement à remplacer la précarité par la stabilité, l'aménagement sommaire par un paysage de qualité, le jardinage par diverses activités de détente, l'espace privé clos par un espace ouvert au public* ».

A partir de ces nouvelles prérogatives, le champ est ouvert pour une diversité de propositions.

Dans la Charte de 1993, signée entre le Ministère de l'Environnement et la Ligue, puis ratifiée

par 350 associations et collectivités territoriales, les collectivités locales et les pouvoirs publics sont sollicités pour encourager et soutenir le développement des jardins. Présenté comme équipement social au sein d'un quartier, comme espace de solidarité, comme outil éducatif pour l'apprentissage du respect de l'environnement, de l'effort et de la persévérance, ou encore comme support pour mettre en valeur un site, le jardin est paré de suffisamment de vertus pour trouver une légitimité dans l'élaboration de nouveaux projets urbains. De plus, les expériences de jardins communautaires à New York et Montréal trouvent peu à peu un écho important en France et les pistes qui s'ouvrent pour la création de nouveaux jardins, les jardins « partagés », se multiplient.

Dès lors, le jardinage connaît un engouement important et devient le support à différentes actions, notamment dans les secteurs du loisir, de l'animation, de la formation, de l'insertion ou du développement local.

Devant ce foisonnement d'initiatives, dans le souci de clarifier les caractéristiques des différents types de jardins, le Ministère de l'Agriculture commande, en 1997, une première expertise relative aux jardins familiaux, puis en 1998, une seconde, relative aux jardins d'insertion.

Enfin, en octobre 2003, une proposition de loi est adoptée en première lecture par le Sénat. Excluant les parcelles isolées louées à des particuliers par des collectivités territoriales ou bien par des propriétaires privés, elle regroupe sous l'appellation générique de « jardins collectifs », trois types de jardins, les jardins familiaux, les jardins d'insertion et les jardins partagés, caractérisés de la manière suivante :

- Sont considérés comme **jardins familiaux**, des « *terrains divisés en parcelles, affectées par les collectivités territoriales ou par les associations de jardins familiaux à des particuliers y pratiquant le jardinage pour leurs propres besoins et ceux de leur famille, à l'exclusion de tout usage commercial* ». Par ailleurs, il est entendu que « *dans un but pédagogique ou de formation au jardinage, certaines parcelles de jardins familiaux peuvent être affectées à des personnes morales par convention conclue entre celles-ci et les collectivités territoriales ou les associations de jardins familiaux* ».

Les groupements anciens de jardins, porteurs encore aujourd'hui du terme ouvrier dans leur dénomination, sont totalement assimilés aux jardins familiaux et relèvent donc de cette catégorie.

- Les **jardins d'insertion** sont des « *jardins créés ou utilisés en vue de favoriser la réintégration des personnes en situation d'exclusion ou en difficulté sociale ou professionnelle. Ces jardins peuvent être, le cas échéant, divisés en parcelles affectées à ces personnes à titre temporaire* ».

- Les **jardins partagés** sont des « *jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives et étant accessibles au public* ».

Outre cette classification, la loi propose de soumettre les trois catégories de jardins au même régime juridique (notamment, concernant le rétablissement des jardins supprimés par suite d'une expropriation, la possibilité, pour les collectivités locales, d'exercer leur droit de préemption ainsi que la durée minimale de location de 3 ans).

Enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale en juillet 2007, la proposition de loi est ensuite renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour être étudiée. Plus de 3 ans après, aucun élément concernant cette étude n'est communiqué, et la loi n'est toujours pas promulguée.

Cette étude concernant les jardins familiaux menée dans le département de la Seine-Saint-Denis en 2010, évoquera la complexité d'établir une typologie telle que celle proposée dans la loi. En effet, l'observation des pratiques sur le terrain montre que les frontières entre les trois catégories sont souvent brouillées, particulièrement entre jardins familiaux et jardins partagés.

Quels enjeux se cachent derrière ce brouillage ?

Quelles perspectives envisager pour les jardins familiaux ?

Les jardins familiaux dans le département de la Seine-Saint-Denis

Au tout début du 20^{ème} siècle, 40 jardins ouvriers voient le jour sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, et à la fin des années 1920, ce sont 5 000 jardins qui existent sur le département⁴.

Si différents recensements ont été effectués au cours du 20^{ème} siècle⁵, à notre connaissance, aucun n'apporte des données exhaustives concernant l'ensemble des sites et le nombre de parcelles dans le département.

Ceci peut s'expliquer à la fois par :

- le statut précaire des jardins, leur disparition ou le changement de leur lieu d'implantation,
- la diversité des structures gestionnaires et l'occupation parfois « sauvage » des terrains (sans convention particulière),
- l'absence d'une structure départementale fédérative regroupant l'ensemble des sites⁶.

Ainsi, l'étude d'inventaire engagée en 2010, consiste à dresser un panorama des jardins familiaux avec un double objectif :

- Recenser les groupes de jardins familiaux existants (lieu d'implantation, nombre de parcelles, caractéristiques des aménagements effectués, profils des jardiniers, mode de gestion et de fonctionnement) et mettre en évidence les difficultés rencontrées (précarité des statuts, modernisation et sécurisation des sites, développement de l'urbanisation, isolement des associations, par exemple).
- Proposer une vision globale de la problématique des jardins familiaux en Seine-Saint-Denis et participer ainsi à la réflexion des acteurs sociaux (élus, collectivités territoriales, associations, architectes, urbanistes, paysagistes) engagés dans le département sur les questions de politique de la ville, d'aménagement du territoire et de développement durable, notamment.

4 Cf. GRANGER Christophe. Le potager du pauvre (1/3). Les jardins ouvriers , de Saint-Ouen à Noisy-le-Sec (1900-1940). Site internet : Réseau éducation populaire 93.

5 Par la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, le Ministère du Travail ou la Direction départementale de l'Équipement de la Seine-Saint-Denis, par exemple.

6 L'association départementale du jardinage et du fleurissement de Seine-Saint-Denis AD93, créée en 1980, ne joue en effet pas ce rôle car elle ne regroupe qu'une partie des associations de jardins familiaux, la FNJFC n'est pas adhérente et les sites gérés par des services municipaux n'y sont pas représentés.

Parmi les 40 communes existantes en Seine-Saint-Denis, **21 d'entre elles** possèdent un ou des sites de jardins ouvriers ou familiaux sur leur territoire.

Réparties sur **71 sites**, ce sont **2 812 parcelles de jardins** qui sont cultivées par des habitants du département :

- **324 parcelles** sont gérées directement par des **collectivités territoriales**, en l'occurrence, des municipalités.
- **2 488 parcelles** sont **associatives** :
 - **1 873** sont gérées par des **associations locales**.
 - **615** par la **Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC)**⁷.

Pour chacune des communes est établie une fiche de présentation détaillée des sites qu'elle comprend. Accompagnés de photographies significatives, ces documents ont été élaborés, pour l'essentiel, à partir de données recueillies lors d'entretiens semi-directifs auprès des membres des structures gestionnaires et lors de visites sur le terrain.

Sur la base d'une analyse transversale de ces documents, sont proposées ensuite des pistes de réflexion et des perspectives de développement pour les jardins familiaux, voire pour la création de jardins d'un autre type. En effet, l'évolution du concept de loisir et de celui du travail, le manque de logements et la raréfaction des terrains, le développement d'une population aux racines plus urbaines que rurales, l'importance accordée à la dimension environnementale, à la question de l'agriculture urbaine et de la biodiversité, autant de préoccupations qui nourrissent aujourd'hui l'élaboration de nouveaux projets. Peut-on encore parler de jardins familiaux ? A quels types de besoins répondent-ils ? Quels sont leurs objectifs ? Que va-t-il advenir des sites existants, particulièrement des sites « hérités » de jardins anciens dans ce nouveau paysage : conservation, transformation ou disparition ? Qui sont les nouveaux concepteurs de jardins ? Quels sont aujourd'hui les besoins des habitants ? Quelle est la place des habitants et celle des associations dans l'élaboration des projets ? Autant de questions auxquelles nous nous sommes efforcés d'apporter des éléments de réponse en guise de conclusion.

⁷ FNJFC: Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, dénommée à son origine Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer (LFCTF) puis Ligue du Coin de Terre et du Foyer-Fédération Nationale des Jardins Familiaux (LCTF-FNJF). Depuis 1896, année de sa création par l'abbé Lemire, elle se consacre au développement et à la gestion des jardins familiaux en France. Aujourd'hui, elle assure en province la gestion indirecte de nombreux sites de jardins à travers 49 Comités locaux. Par ailleurs, elle gère en direct Les Jardins Franciliens comprenant plus de 60 sites situés en Ile-de-France et en Eure-et-Loir. Chaque site est animé par un ou plusieurs délégués de groupe, jardiniers bénévoles, représentant la Fédération auprès des jardiniers.

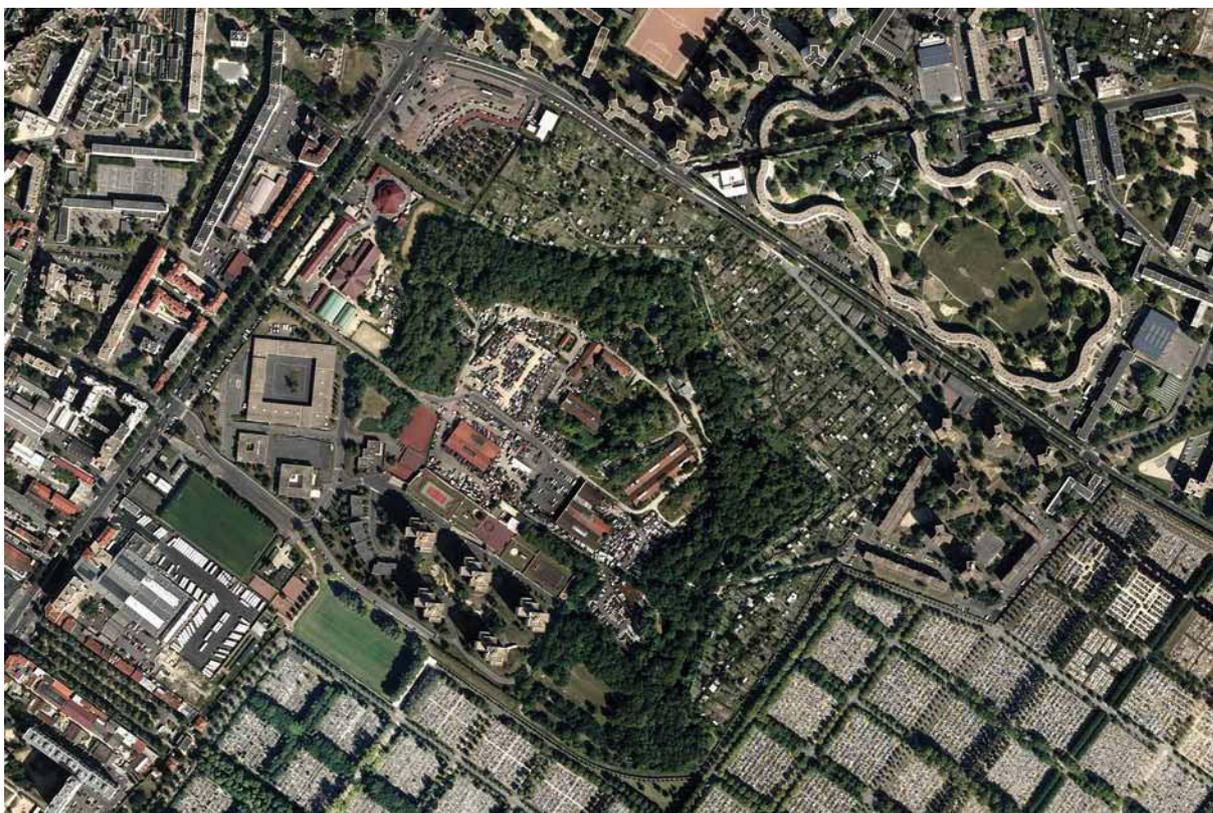
AUBERVILLIERS

Essentiellement rurale jusqu'à la révolution industrielle, Aubervilliers a longtemps constitué un terrain important d'approvisionnement en légumes pour la capitale et la plaine des Vertus, l'une des plus grandes plaines légumières de France, un centre réputé pour ses gros légumes poussés en plein champ (oignon jaune paille des Vertus, poireau gros long des Vertus, chou gros des Vertus, etc).

Dès le début du 20ème siècle, des jardins potagers sont cultivés sur le territoire du Fort. Leur nombre va croissant mais des projets successifs de réaménagements les mettent en péril depuis plusieurs décennies.

Aujourd'hui, au cœur d'un paysage urbain particulièrement dense en terme de logements et de trafic routier, sur une superficie de **7 hectares** ne subsistent que *268 parcelles* de jardins ouvriers et familiaux réparties en deux sites mitoyens qui ceinturent les parties nord et nord-est du Fort :

- L'un, géré par la **FNJFC**, comprend **183 parcelles**.
- L'autre, géré par la **Société des Jardins Ouvriers des Vertus**, comprend **85 parcelles**.



Le Fort d'Aubervilliers . Vue d'ensemble. - CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127), 2008

Situés dans les glacis du Fort, les deux sites concourent à l'originalité du lieu par leur face à face avec les tours de la cité des Courtilières.

Le site des jardins familiaux de Pantin-Aubervilliers

Il est l'un des plus anciens groupes de jardins du département. Comprenant quelques parcelles seulement au début du 20^{ème} siècle, il semble qu'il voie le jour à cette époque, sous l'égide d'un comité de patronage catholique de Pantin. Affilié à la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer, il se dénomme ensuite successivement Syndicat des Jardins ouvriers de Pantin-Aubervilliers (en 1925) puis, durant la guerre, Association des Jardins ouvriers de Pantin-Aubervilliers. Enfin, c'est l'association des Jardins Familiaux de Pantin-Aubervilliers, indépendante mais adhérente à la FNJFC, qui gère les 183 parcelles jusqu'en 2008.

Depuis 2 ans, le groupement de jardins est directement géré par la **FNJFC** avec la participation de quatre délégués jardiniers du site.



LES JARDINS FAMILIAUX DE PANTIN-AUBERVILLIERS.
Face à face insolite avec la cité des Courtilières.

Situé sur la partie nord et nord-est du Fort et couvrant une superficie de **4,5 hectares**, le site est imposant : installé sur un terrain légèrement en pente, il comprend une succession de douze portes permettant d'accéder par des allées étroites aux parcelles qui les bordent. Elles trouvent toutes leur issue dans l'allée supérieure qui surplombe et longe les glacis du Fort.

Les jardins ne bénéficient pas de raccordement au réseau d'eau courante et l'approvisionnement s'effectue exclusivement par la récupération de l'eau de pluie, ce qui explique la présence de nombreux bidons et cuves.

D'une surface moyenne de 200 à 250 m², ils permettent de subvenir aux besoins alimentaires en légumes d'une famille et sont cultivés, pour la moitié d'entre eux environ, par des jardiniers résidant aux Courtilières.

Jardins hétéroclites, jardins « sauvages » ou encore « à l'ancienne », porteurs d'une histoire de plus d'un siècle, ils offrent un caractère totalement dépaysant, voire complètement insolite, qui fait d'une promenade dans les petites allées verdoyantes une véritable parenthèse au cœur de l'environnement urbain.

Compte tenu de l'ancienneté du groupe de jardins et du nombre important de parcelles, la diversité des clôtures, des cabanes, des aménagements réalisés, leur décoration et autres éléments de personnalisation sont caractéristiques du site et ne peuvent laisser indifférent. Ainsi, ce territoire n'est pas inconnu des journalistes et photographes qui s'intéressent au patrimoine vert et historique de la banlieue parisienne dont ils font partie intégrante.

Actuellement, la FNJFC souhaite « moderniser » le site, remettre en cause certaines pratiques en cours jusqu'alors, montrer plus de vigilance sur le respect du règlement intérieur et plus de fermeté sur les questions de sécurité.

Pour en savoir plus :

Site de la FNJFC : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr>

Le site de la Société des Jardins Ouvriers des Vertus

Créée en 1935, la Société des Jardins Ouvriers des Vertus, dont les jardins s'étendaient sur plus de 6 hectares, a vu son territoire diminuer au fil du temps, particulièrement depuis les années 1974 avec le prolongement de la ligne de métro n°7, la création du parking d'intérêt régional (PIR) et de la gare routière.

Depuis 1973, le terrain est géré, pour le compte de l'Etat, par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP).

Selon une convention établie par cette dernière, la Société des Jardins Ouvriers des Vertus est autorisée à occuper le site d'une superficie de **2,5 hectares**, et ce, à titre essentiellement précaire et révocable.

Le groupement de jardins est clos par un grillage qui garantit la visibilité des parcelles et l'accès s'effectue par l'une des trois portes donnant sur l'avenue de la Division Leclerc.

Aux 84 parcelles individuelles s'ajoute une parcelle collective comprenant le bureau de l'association, une pelouse et un petit terrain de boules aménagé par les jardiniers. La taille moyenne des jardins, séparés les uns des autres par une clôture souvent symbolique, est de 250 m². Chaque jardin comprend une cabane réalisée par le jardinier qui le cultive. Par

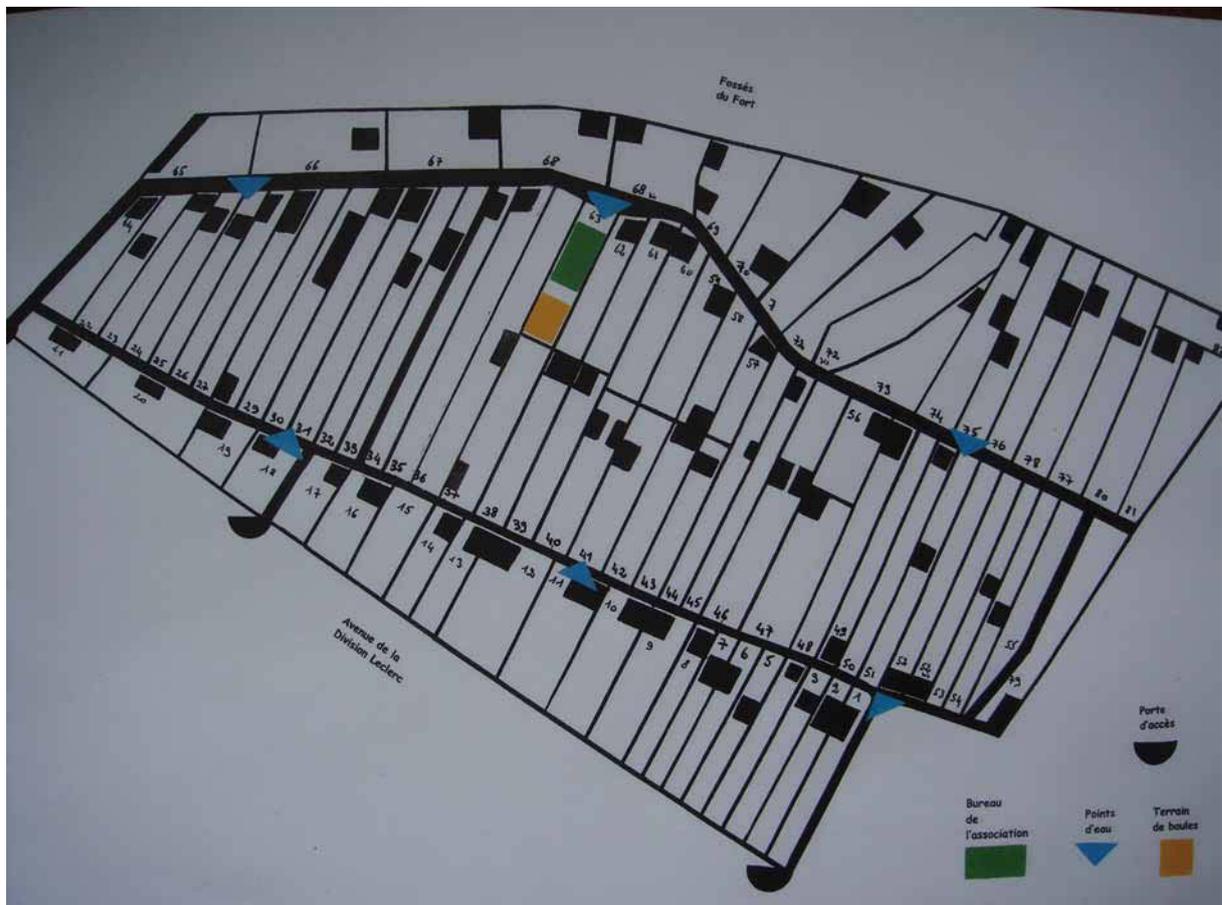


LES JARDINS OUVRIERS DES VERTUS : Un patchwork bien ordonné.

ailleurs, si l'essentiel du terrain est consacré aux cultures variées de légumes, tonnelles, bassins, espaces barbecues, coin pelouse, fleurs et arbres fruitiers (greffés, pour la plupart, par les soins des jardiniers eux-mêmes) peuvent occuper une partie de l'espace : l'aménagement de chaque parcelle témoigne de la personnalité du jardinier et de son mode de vie. Sur certaines d'entre elles, se trouve également un poulailler, un clapier ou encore des ruches.

Six points d'eau sont répartis sur l'ensemble du territoire et sont utilisés par les jardiniers lorsqu'ils

ont épuisé leurs réserves personnelles d'eau de pluie. Le coût de l'eau est pris en charge par la municipalité d'Aubervilliers. Aucune autre forme de subvention n'est perçue par l'association. Au montant de la cotisation annuelle calculée sur la base 16 centimes par mètre carré, s'ajoute, lors de la première année d'adhésion, le coût du droit d'entrée fixé à 15 euros.



LES JARDINS OUVRIERS DES VERTUS : Le plan du site.

Les trois-quarts des adhérents habitent Aubervilliers et Pantin, les autres proviennent des communes limitrophes. Un peu moins de la moitié sont encore actifs et 80 % appartiennent aux classes populaires (sont ou étaient ouvriers ou employés).

Plus d'un quart des jardiniers sont adhérents à l'association depuis plus de 10 ans. Chaque début d'année, en fonction de la liste d'attente, de nouveaux jardiniers intègrent l'association lorsque des parcelles sont libérées. Durant la première année, ils sont parrainés par un jardinier plus ancien.

Au delà des échanges de savoir-faire jardiniers et de produits du jardin, le partage de connaissances diverses est important (bricolage, cuisine, santé...) de même que les rencontres conviviales.

Parmi les événements festifs annuels que propose l'association, le tournoi de pétanque et la

remise des récompenses⁸ bénéficient d'une large participation des adhérents. Par ailleurs, l'association participe régulièrement aux manifestations associatives municipales et ouvre ses portes lors des Journées européennes du patrimoine et des Rendez-vous aux jardins organisés chaque année le premier week-end de juin par la Direction régionale des affaires culturelles, par exemple. Elle répond également aux nombreuses sollicitations ponctuelles de visites d'habitants, d'étudiants, d'enseignants, de journalistes.

Actuellement, la préoccupation majeure de l'association concerne la sauvegarde de la totalité du terrain qu'elle occupe et des particularités de sa configuration, dans le cadre des projets d'aménagement du Fort.

Pour en savoir plus :

- « *Les jardins ouvriers. Patrimoine potager et populaire à Aubervilliers* », brochure n°30 de la collection « Patrimoine en Seine Saint Denis », Service du patrimoine culturel du Département de la Seine-Saint Denis, novembre 2008.
- Société des Jardins ouvriers des Vertus, 6, avenue de la Division Leclerc, 93300 Aubervilliers.

⁸ Elle permet de valoriser les trois jardiniers les plus « méritants » pour l'année en cours en mettant à l'honneur leurs qualités techniques en jardinage ainsi que leur participation active à la vie de l'association.



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 392

COMMUNE D'AUBERVILLIERS
JARDINS FAMILIAUX (FNJFC) PANTIN - AUBERVILLIERS
JARDINS OUVRIERS DES VERTUS
- Avenue de la Division Leclerc

AULNAY-SOUS-BOIS

Au cœur de la cité La rose des Vents comprenant plus de 3 000 logements, **52 parcelles** de jardins familiaux occupent un terrain d'environ **2 000 m²** situé dans le quartier du Zéphyr, entre deux immeubles en face à face.

L'association Les Jardins Familiaux du Zéphyr

Créée en 2007 à l'initiative de différentes associations locales dont celle des femmes-relais d'Aulnay-sous-Bois, et avec l'aide de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs, elle a pour objet la promotion et le développement des jardins familiaux sur le quartier Zéphyr.

C'est en avril 2008 que les jardins lui sont livrés.

Une coordinatrice, mise à disposition des jardins familiaux du Zéphyr par l'association des femmes-relais, est chargée de développer le projet sur le terrain, d'assurer le suivi des activités et d'impulser des initiatives en lien avec le quartier.

Par ailleurs, un local en rez-de-chaussée, donnant directement sur les jardins est attribué par le bailleur, le Logement Francilien, à l'association des jardins familiaux. Il comprend une salle de réunion, un atelier, une cuisine et des toilettes.

L'association se dote peu à peu de matériel collectif et dispose actuellement de râteliers et de bêches qui sont prêtés, si besoin, ainsi que d'une motobineuse et de petites serres individuelles.

Parmi les 52 parcelles, d'une superficie de 30 m² chacune, deux d'entre elles constituent une parcelle pédagogique qui permet à différentes associations d'animer des activités avec les enfants.

Les 50 autres parcelles sont attribuées essentiellement aux locataires des bâtiments gérés par le Logement Francilien, à condition qu'ils soient en règle avec ce dernier et qu'ils ne cultivent pas déjà un jardin potager.

Le nombre de jardinières est supérieur au nombre de jardiniers : c'est peut-être la petite taille des parcelles qui favorise cette situation ainsi que des liens privilégiés entre l'association des femmes-relais et celle des jardins familiaux.

Par ailleurs, ce sont presque exclusivement des personnes à la retraite qui jardinent.

Sur chaque parcelle est installé un coffre en bois qui permet de ranger l'outillage. Des points d'eau ainsi que des bacs à compost sont répartis sur l'ensemble du terrain qui comprend également des conteneurs séparés pour les déchets verts. Les pesticides sont interdits et ce sont les jardiniers qui se chargent d'acheter leurs graines. Par ailleurs, un projet de serre collective devrait voir le jour prochainement.



LES JARDINS FAMILIAUX DU ZEPHIR.
Entre les 2 barres d'immeubles, les 52 parcelles attribuées aux habitants.

La fermeture des jardins est assurée à partir de 19h l'hiver et de 20h l'été (le terrain ne dispose d'aucun éclairage).

Outre le jardinage exercé par les habitants détenant une parcelle, diverses activités ouvertes aux habitants du quartier se tiennent dans les jardins, sous l'impulsion de la coordinatrice :

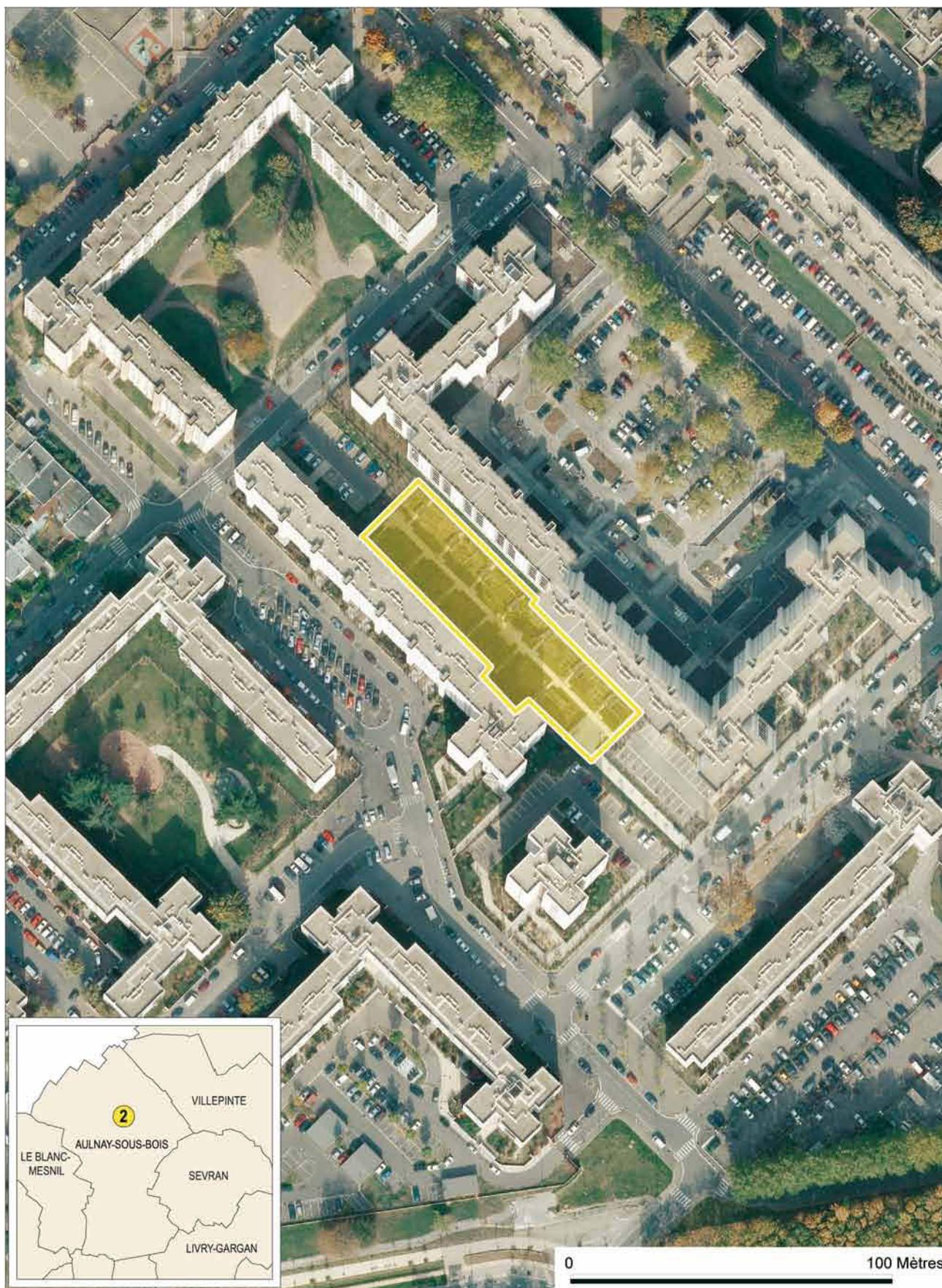
- des journées « portes ouvertes » mensuelles (avec confection d'un repas à partir des légumes cultivés et dégustation conviviale) pour les femmes qui le souhaitent,
- la fête des voisins,
- la fête d'Halloween,
- des anniversaires.

Ainsi, s'ils offrent la possibilité de découvrir le jardinage et le plaisir de goûter des légumes que l'on a semés et plantés soi-même, les jardins familiaux du Zéphyr constituent également des lieux de rencontre de proximité pour les associations et les habitants.

Au delà de l'amélioration du cadre de vie au sein de la cité, grâce à l'appui d'une coordonnatrice intervenant régulièrement sur le terrain, les jardins concourent incontestablement au développement des liens sociaux dans le quartier où ils sont implantés.

Pour en savoir plus :

Site de l'association : <http://www.jardinsduzephyr.fr>



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008



D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 393

COMMUNE D'AULNAY-SOUS-BOIS

JARDINS FAMILIAUX DU ZÉPHIR - Rue Paul Cézanne

BAGNOLET

116 parcelles de jardins sont réparties dans la ville, dans sa partie nord essentiellement, sur **8 sites** identifiés par un panneau indicateur portant un logo similaire.

La superficie totale des terrains consacrés à ces « jardins amateurs »⁹ est de l'ordre de **1,5 hectare**. Tous fermés par une clôture grillagée et un portail, ils sont implantés sur des terrains communaux pour sept d'entre eux. Le huitième, inscrit dans le parc départemental des Guilands, est situé sur un terrain départemental.

L'ensemble des sites est géré par l'association **Bagnolet ville fleurie**.

L'association Bagnolet ville fleurie

Créée en 1979, elle a plusieurs buts :

- le fleurissement de la ville,
- les jardins amateurs,
- les oiseaux dans la ville,

et regroupe environ 300 adhérents, tous bagnoletais.

Les jardins sont apparus en 1982 et presque tous les sites datent de cette époque, sauf celui, plus récent, situé dans le parc des Guilands.

Les jardiniers ne sont pas locataires mais avant tout adhérents à l'association.

Les attributions se font, autant que possible, en fonction du lieu d'habitation des demandeurs, la proximité avec le site étant privilégiée.

Bagnolet ville fleurie a souhaité marquer son indépendance par rapport à la Ville : elle lui paie donc un loyer modique et chaque site possède un contrat d'occupation des sols. Ce dernier indique que le terrain doit être rendu si la municipalité en a besoin pour réaliser des projets. Il y a quelques années, suite à la disparition d'un site, l'association a fini par obtenir des jardins en remplacement dans le parc départemental (Jardins de la sente aux fraises). Cependant, cette année, de nouvelles suppressions sont annoncées sans proposition d'autres terrains en remplacement, dans un avenir proche.

9 L'association gestionnaire a préféré cette appellation à celle de jardins familiaux souhaitant insister sur l'aspect loisir du jardinage comme activité accessible à tous.

Par ailleurs, l'association a opté pour des parcelles relativement petites pour deux raisons essentielles : faciliter l'accès aux jardins à un plus grand nombre d'habitants et permettre à ceux qui sont en activité de pratiquer le jardinage en loisir, sans devoir y passer trop de temps. L'ensemble des jardiniers entretient les allées communes de chaque site et assure le ménage dans les chalets.

Par ailleurs, des fêtes collectives sont très rarement organisées.

Chaque site bénéficie d'une adduction d'eau générale et l'association effectue ensuite une répartition en divisant par le nombre de jardiniers. Il est autorisé (bien que non recommandé) de brancher des tuyaux d'arrosage sur les robinets.

La cotisation est inférieure à 100 euros, eau comprise.

Bagnolet ville fleurie entretient des relations de partenariat avec l'association des Croqueurs de pommes d'Ile-de-France pour la taille des arbres.

Par ailleurs, elle est très proche de l'association Les Amis du Clos à pêches (C'est Edme Girardot, bagnotelais, qui mit au point une technique de palissage sur des murs pour la culture des pêches sous Louis XIV). Elle fait également partie de l'Association départementale du jardinage et du fleurissement de Seine-Saint-Denis, AD93.

Sur chacun des 8 sites se trouve un ou deux chalets collectifs comprenant des vestiaires individuels pour les jardiniers, une table, des chaises ainsi qu'une réserve de graines pour nourrir les oiseaux.

Par ailleurs, d'une superficie variant de 50 à 130 m², les parcelles sont toutes configurées un peu de la même façon : aucune clôture ne les séparent les unes des autres et elles sont équipées d'un coffre pour ranger le petit matériel et d'un composteur en PVC, identiques, installés par l'association.

L'absence d'abri individuel et d'espaces aménagés personnalisés permet au jardinier de consacrer entièrement son jardin aux cultures. Le jardinage constitue ainsi l'activité essentielle des jardiniers de Bagnolet ville fleurie.

Le site le plus important est aussi le plus récent :

Les jardins de la sente aux fraises, à l'angle de la rue de la Capsulerie et de la rue Charles Delescluze.

A la limite de Montreuil, la trentaine de parcelles de 120 m² remplace les jardins supprimés lors de la réalisation du parc et sont incluses dans le parc Jean Moulin les Guilands.

Des arbres fruitiers en espalier ont été plantés sur les parcelles par l'association, préalablement à l'arrivée des jardiniers.

Les barbecues sont interdits dans ces jardins inscrits dans le périmètre du parc départemental. Pour l'eau, il y a un raccordement avec le parc départemental à partir de la nappe phréatique. Le Service des Espaces verts se charge d'entretenir les parties communes.



BAGNOLET VILLE FLEURIE. LES JARDINS DE LA SENTE AUX FRAISES.
L'entrée du site intégré dans le parc des Guilands.

4 sites comprennent entre 10 et 20 parcelles.

- **Jardins des Buttes**, avenue du général Leclerc.
Adossés à l'autoroute, les jardins se trouvent non loin de la chaufferie centrale. Le terrain non constructible comprend une vingtaine de parcelles. L'allée extérieure est plantée de rosiers entretenus par la Ville.
Sur le même site, se trouve :
 - un « coin repos »
 - le verger de l'association qui comprend essentiellement des variétés anciennes de fruitiers. Son entretien est confié à un jardinier qui en a la responsabilité.

- le rucher qui compte une trentaine de ruches. L'association possède un équipement professionnel pour la production de miel (800 kg seulement en 2009, car une seule récolte) et le fait analyser tous les ans.



BAGNOLET VILLE FLEURIE. LE JARDIN DES BUTTES.
Les parcelles avec leur coffre et leur composteur en PVC.

- **Jardins Gambetta** donnant sur l'avenue Gambetta et la rue du Pinacle.
Sur un terrain en pente, le site comprend une douzaine de parcelles et une serre froide de grande taille. Cinq ruches sont installées sur une petite partie de terrain planté de peupliers, en bas du site.

Deux autres parcelles de jardins familiaux, isolées, sans eau courante, se trouvent à proximité de ce site :

- **Jardin des Fossillons**, à l'angle de la rue des Fossillons et de l'avenue du général Leclerc.
D'une superficie de moins de 100 m², les parcelles se trouvent non loin du passage de l'autoroute. Le site n'est pas arboré compte tenu de la petite taille des parcelles.

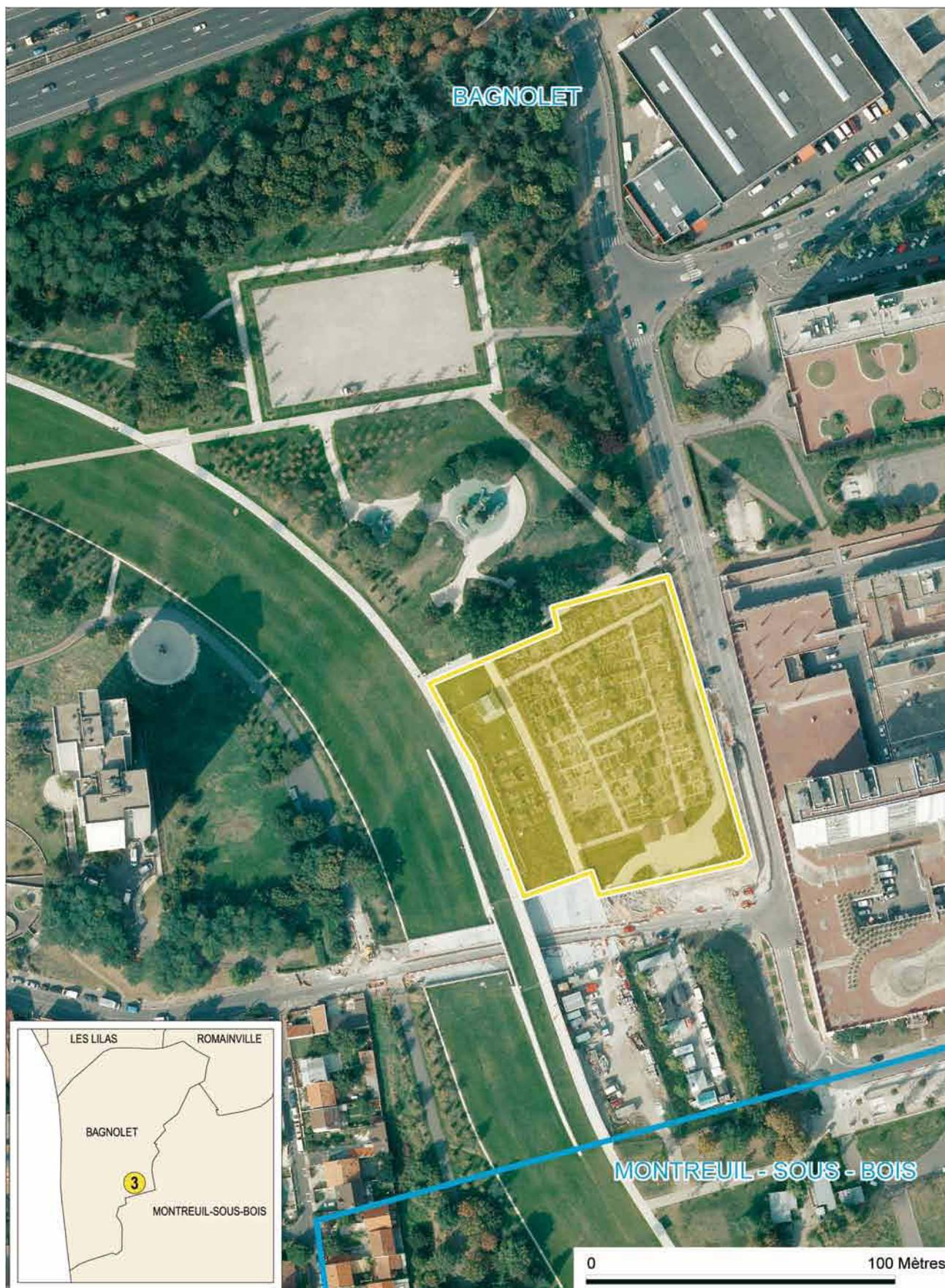
- **Jardins Louise Michel**, rue Louise Michel
Les parcelles sont réparties le long de 2 allées. L'arrière du site, planté d'un grand figuier, comprend le coin repos.

Enfin, les 3 sites suivants ne comptent que quelques parcelles :

- **Jardins Anatole France.**
Situé 62, rue Anatole France, à proximité de la plus ancienne cité de Bagnolet, le site se trouve à l'écart de la rue, derrière le cimetière. Aux cinq parcelles qui composent le site s'ajoute une serre ainsi que de nombreux nichoirs. Le terrain est susceptible d'être rendu pour laisser place à des constructions.
- **Jardins Hornet**, rue Jeanne Hornet.
- **Jardins de la tranchée**, passage de la tranchée.
Caractérisés par de petites superficies ne nécessitant pas un investissement important pour le jardinier et dispersés dans différents quartiers de la Ville, les jardins proposés par l'association Bagnolet ville fleurie permettent aux habitants qui le souhaitent de pratiquer une activité de jardinage à proximité de leur lieu d'habitation.

Pour en savoir plus :

Site de l'association : <http://www.bagnoletvillefleurie.free.fr>



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 394

COMMUNE DE BAGNOLET
JARDINS DE LA SENTE AUX FRAISES
Parc Départemental Jean Moulin - Rue Charles Delescluze

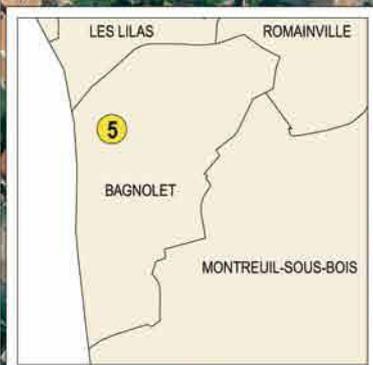


CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 395

COMMUNE DE BAGNOLET
JARDINS DES FOSSILLONS ET JARDINS DES BUTTES -
Rue du Général Leclerc

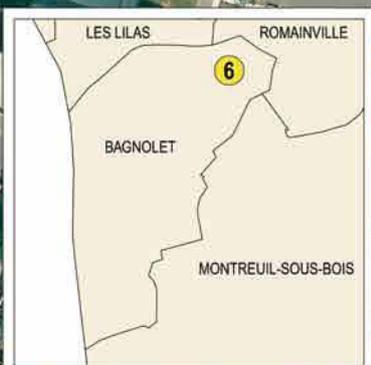


CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 396

COMMUNE DE BAGNOLET
JARDINS GAMBETTA - Rue du Pinacle

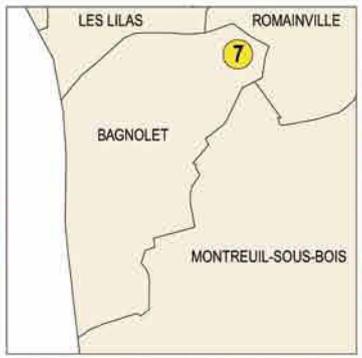


CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 397

COMMUNE DE BAGNOLET
JARDINS LOUISE MICHEL - Rue Louise Michel



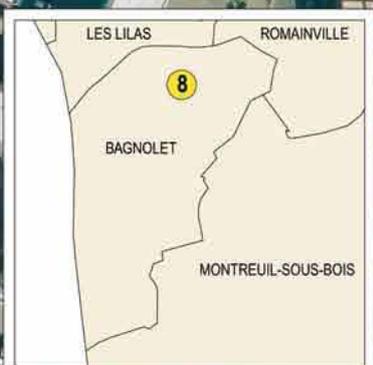
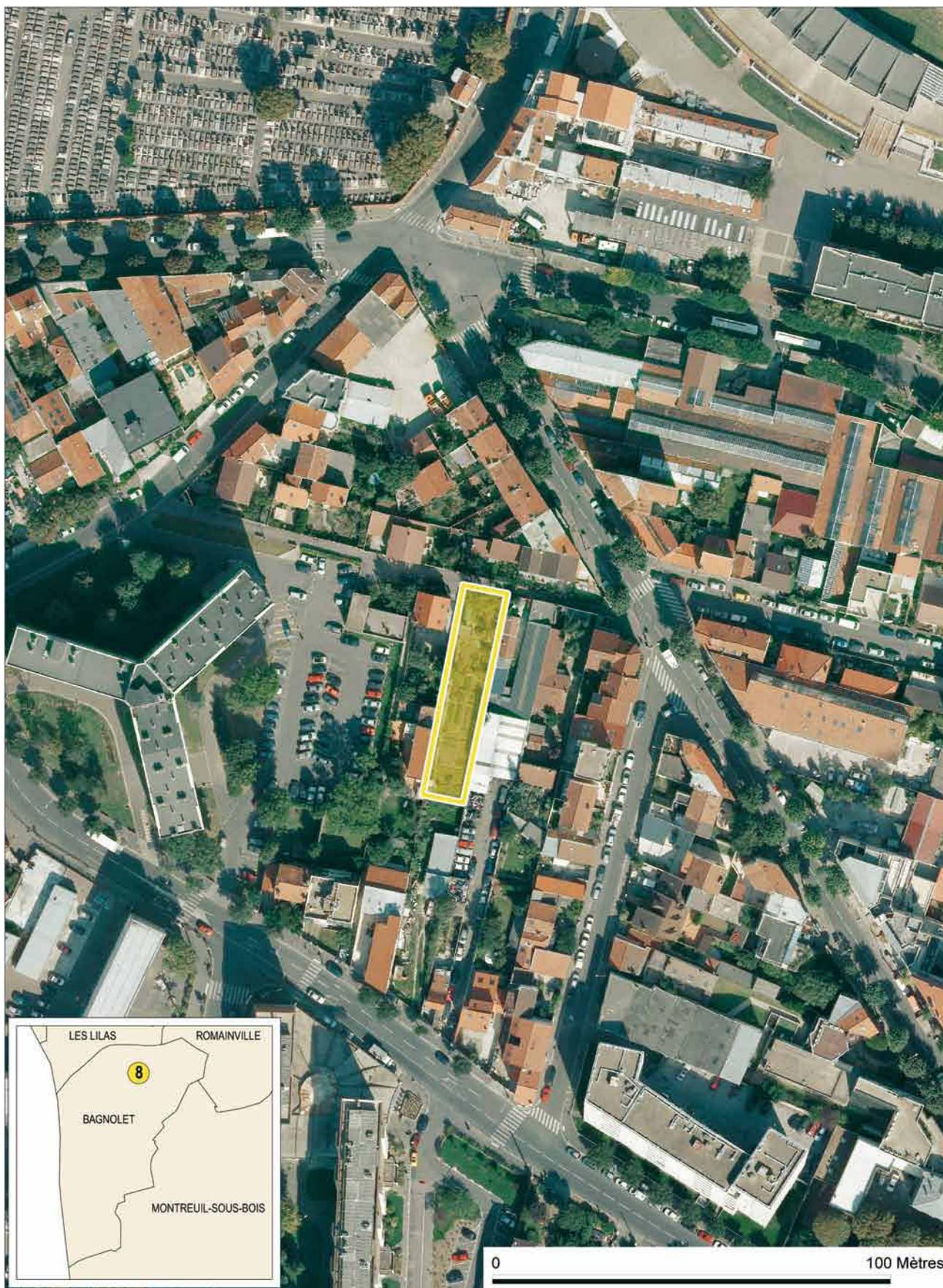
CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008



D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 398

COMMUNE DE BAGNOLET

JARDINS ANATOLE FRANCE - Rue Anatole France



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 399

COMMUNE DE BAGNOLET
JARDINS DE LA TRANCHÉE - Passage de la Tranchée



LE SITE DE PAUL VAILLANT-COUTURIER
Une végétation abondante.

BOBIGNY

Des jardins potagers répartis sur la ville occupent une surface d'environ **6 000 m²** et sont gérés par le **Service municipal des espaces verts**.

Parmi la **trentaine de parcelles** situées essentiellement sur des réserves foncières municipales, certaines sont squattées par des habitants de proximité, alors que d'autres sont louées à l'année par la Ville pour la somme de 150 euros.

Ainsi, une vingtaine de parcelles se trouvent sur un terrain situé rue Paul Vaillant- Couturier entre la rue d'Odessa et celle de Léningrad.

Visible depuis l'avenue et les voies de tramway, le site est clos par un grillage et cinq portes d'accès.

Il constitue un ensemble arboré offrant une végétation abondante entre une zone pavillonnaire et un axe de grande circulation.

Par ailleurs, sur d'anciennes parcelles situées à l'extrémité de la ville, adossées à la ligne de chemin de fer, derrière le cimetière franco-musulman, auparavant gérés par l'association du jardin du Cheminot, des familles de Roms se sont installées, les cabanes de jardin faisant office de logement...

Bien que le nombre réduit de parcelles ne permette pas de répondre aux demandes de jardins familiaux ou ouvriers effectuées par de nombreuses familles soucieuses de subvenir à leurs besoins alimentaires, la création de nouveaux jardins n'est pas à l'ordre du jour. En effet, les pressions foncières sont très importantes compte tenu de la proximité de Bobigny avec Paris.

De plus, l'absence d'associations relevant de l'environnement sur la ville ne peut que renforcer le phénomène de disparition progressive des quelques jardins existants encore aujourd'hui.

Sur un terrain de 400 m², la création d'un jardin d'insertion serait actuellement en réflexion.

Pour en savoir plus :

Mairie de Bobigny, Direction du Service espaces verts : 01 41 60 95 02



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 400

COMMUNE DE BOBIGNY
JARDINS POTAGERS PAUL VAILLANT-COUTURIER -
Avenue Paul Vaillant-Couturier

CLICHY-SOUS-BOIS

Occupant une superficie d'environ **6 000 m²**, les **50 jardins familiaux** sont situés au nord de la ville à la limite de Livry-Gargan, dans le quartier de la rue du Côteau, de la rue du Bel Air et de la rue des Prés, zone pavillonnaire comprenant également de petits espaces non construits, cultivés ou non.

Les jardins occupent des terrains communaux situés sur le haut du coteau. Ayant échappés au passage de l'autoroute suite à une modification du projet, ils subsistent encore actuellement à titre précaire.

Les parcelles, dont la taille varie entre 120 et 200 m², sont réparties sur **7 sites** différents, le plus grand comprenant 18 parcelles et le plus petit, une seule.

Chaque site est clos par un grillage et une porte fermant à clef.

S'il était prévu à l'origine une seule cabane pour 3 parcelles, c'est souvent un petit abri par parcelle que l'on trouve aujourd'hui. Fabriqué principalement de matériaux de récupération, il est équipé de gouttières pour récupérer l'eau de pluie.

L'**association Les Jardins Clichois** gère l'ensemble des parcelles.

L'association Les Jardins Clichois

Créée en 1983, elle compte 50 jardiniers, quasiment tous clichois.

La plupart d'entre eux sont âgés de plus de quarante ans et le turn-over est peu important. Par ailleurs, le nombre de retraités est supérieur à celui des personnes en activité.

Il existe au moins un point d'eau potable sur chaque site. Le coût total de l'eau est divisé par le nombre de jardiniers qui remboursent ainsi à la Ville ce qui a été utilisé.

La cotisation annuelle s'élève à 30,50 euros par parcelle et est reversée en totalité à la Ville pour la location du terrain. Seule l'adhésion annuelle de 15 euros versée par chaque jardinier aux Jardins Clichois constitue l'essentiel des recettes de l'association.

La souplesse du fonctionnement associatif permet une diversité des pratiques (par exemple, pas d'interdiction concernant les produits phytosanitaires, certains jardiniers prennent des repas sur place, etc.).

Enfin, le président de l'association regrette la disparition de la convivialité qui existait entre les associations de jardins ouvriers et familiaux dans les années 1980. A cette époque, fortement impliqués dans la création de l'association du jardinage et du fleurissement de Seine-Saint-Denis AD93, la plupart des jardins familiaux participaient au salon annuel du jardinage et au concours des plus beaux jardins. Ces événements étaient l'occasion de faire connaissance et de passer des moments agréables.

Le désinvestissement progressif de différentes associations de jardins familiaux de l'AD93¹⁰ ayant conduit peu à peu au repliement des structures sur elles-mêmes, constat est fait aujourd'hui d'un manque de lien entre elles.



LE JARDIN CLICHOIS.

L'un des sites situé rue des Prés, au cœur d'un quartier pavillonnaire.

Une analyse des motifs de la défection de ces associations pourrait permettre d'envisager des propositions nouvelles pour pallier l'absence de partages d'expériences. Regrettés par les

¹⁰ En 2010, parmi la vingtaine d'associations adhérentes à l'AD93, il resterait seulement 5 associations de jardins familiaux, alors qu'il en existe 13 en Seine-Saint-Denis.

associations qui, comme Les Jardins Clichois, se sont retirées de l'AD93, la convivialité et le partenariat entre jardiniers d'un même territoire gagnerait à trouver les moyens d'une nouvelle expression.

Pour en savoir plus :

Les Jardins Clichois, 6, passage des Potiers, 93390 Clichy-sous-Bois.



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 401

COMMUNE DE CLICHY-SOUS-BOIS

JARDINS FAMILIAUX - Rue des Prés, rue du Bel Air, rue du Côteau



LES JARDINS FAMILIAUX DE LA MOREE : Une élégante pompe à eau.

DUGNY

Au nord de Dugny, à la limite de Bonneuil-sur-Marne, deux terrains appartenant au département de la Seine-Saint-Denis sont occupés par 74 parcelles de jardins familiaux. Tous deux situés à l'écart du centre-ville et des zones urbanisées, ils se trouvent en zone inondable (réserve d'eau dans le sous-sol).

- Le site de La Morée situé 12, rue Lorenzi, s'inscrit dans un environnement plutôt calme et tranquille. Comprenant 57 parcelles, il s'étend sur 1,8 hectare en pente douce.
- Le site de l'**Ermitage**, à l'extrémité de la rue Ambroize Croizat, non loin du terrain d'aviation et de la station d'épuration, à la limite de Garges-lès-Gonesse et Bonneuil-sur-Marne, comprend **17 parcelles** qui couvrent une superficie totale de plus de **2000 m²**.

La **FNJFC** gère les deux sites.

Le site de La Morée

Il existe depuis 1962.

Clos par un portail qui reste ouvert le samedi et le dimanche pour permettre l'accès aux promeneurs, il comprend à l'entrée une petite esplanade servant de parking aux jardiniers ainsi que le chalet de l'association et une réserve de bois.

Chaque parcelle occupe une surface d'environ 300 m², possède une allée centrale et comprend souvent un petit « coin détente » avec une pelouse ainsi que quelques autres aménagements (bassins avec poissons, par exemple).

Identiques à l'origine, les cabanes sont souvent prolongées d'une tonnelle. Elles présentent aujourd'hui des aspects différents traduisant la personnalité de leurs occupants. Poiriers, pruniers, cerisiers, pommiers, vignes, etc. arborent agréablement le site.

De nombreux jardins possèdent un puits creusé par les jardiniers pour tirer de l'eau du sous-sol. Ils remplissent ensuite des tonneaux de cette eau très froide pour arroser ultérieurement à température ambiante. De plus, il existe deux fontaines collectives.

Chacun jardin est pourvu d'un espace réservé au compost.

Pendant de nombreuses années, il y avait un seul délégué pour l'ensemble du site. Depuis quelque temps, la FNJFC a souhaité qu'il y en ait trois, sur la base d'un délégué pour 20 jardins.

Chargés de « donner l'exemple », ils doivent faire preuve à la fois de souplesse et de fermeté en veillant à la bonne tenue des parcelles, tant pour les cultures que pour les cabanes et autres

aménagements complémentaires.

Les barbecues sont autorisés et participent de la convivialité qui règne sur le site et à laquelle sont très attachés les jardiniers. Apéritifs, repas, rencontres familiales et amicales entretiennent la bonne camaraderie et la bonne ambiance en vigueur à la Morée.

En revanche, il existe certaines interdictions qui sont strictement appliquées telles que, par exemple : l'élevage d'animaux, l'utilisation des motoculteurs ou des pompes à essence (pour les puits) durant le week-end et les jours fériés (pour le respect des jardiniers qui veulent se détendre ou des riverains qui ouvrent leurs fenêtres).

Par ailleurs, d'un commun accord, les délégués ont décidé de condamner en la fermant la dernière parcelle située au fond du site. Squattée en soirée par des personnes extérieures à l'association, elle ne constituait pas un voisinage satisfaisant pour la parcelle la plus proche, attribuée à un groupe de handicapés moteurs encadrés par des éducateurs.

Le montant de la location annuelle est inférieur à 200 euros. La FNJFC fournit le grillage, les poteaux et tout le matériel nécessaire aux clôtures.

Dans l'attribution des jardins aux personnes qui adressent des demandes, priorité est donnée aux habitants de Dugny et des communes voisines (La Courneuve, Aubervilliers, Pantin). Le délai d'attente est de l'ordre de 3 à 4 ans.

En 2010, avec le soutien de la FNJFC, le site participe à la 8ème édition du Concours communal des habitations fleuries organisé par la municipalité, dans la catégorie Jardins Familiaux. Par ailleurs, suite à la coupe d'arbres, la municipalité a récemment approvisionné gratuitement le site en copeaux de bois, procurant ainsi aux jardiniers la possibilité de procéder au paillage de leurs allées.

Le site de l'Ermitage

Créé dans les années 1975-1980, il comprend 17 parcelles de 120 m² environ. Il est animé par un seul délégué.

Les parcelles sont souvent arborées (2 ou 3 arbres fruitiers maximum), mais compte tenu de leur superficie, il est important de maintenir la petite taille des cabanes et des « coins détente » et de veiller à limiter l'entassement de matériaux de récupération.

Toutes sont pourvues d'un puits.

L'élevage d'animaux est interdit.

Sur le chemin communal qui longe les jardins, quelques habitués viennent se promener avec leurs enfants ou leurs chiens et engagent des discussions avec les jardiniers. Par ailleurs, le site n'est pas clos et est accessible aux promeneurs.

La plupart des jardiniers habitent en centre ville, 1 à Aubervilliers, 2 à Garges-lès-Gonesse, 1 à Saint-Denis.

Plusieurs d'entre eux viennent passer des journées entières sur leur parcelle et travaillent beaucoup.

Par ailleurs, le week-end, les repas de famille et entre amis sont fréquents.

Le turn-over est peu important : au nombre réduit de jardins s'ajoute le fait que la plupart des jardiniers ne libèrent leur parcelle qu'en cas de force majeure (graves ennuis de santé ou déménagements, par exemple).



LES JARDINS FAMILIAUX DE L'ERMITAGE : Petit site à l'écart de la ville.

Le montant annuel de la location d'une parcelle est inférieur à 200 euros.

Si des vols sont à constater, ils sont peu nombreux et les jardins ne sont pas vandalisés bien que le site se trouve plutôt isolé.

Composant un groupe de petite taille, les jardiniers apprécient tout particulièrement l'existence de l'association Les plaisirs du jardin qui leur permet d'avoir des contacts avec d'autres jardiniers de la localité, ceux du site de La Morée.

L'association Les plaisirs du jardin

Elle est indépendante et s'est créée en 2006, en premier lieu pour pallier le coût (non pris en charge par la FNJFC) des bennes à ordures installées sur le site grâce à une subvention communale.

Cependant, le but de l'association est beaucoup plus large : il s'agit d'apporter des « plus » aux jardiniers, par exemple en faisant l'acquisition de matériel à usage collectif (achat d'un barnum, d'un motoculteur, d'un petit chalet d'accueil situé à l'entrée de La Morée, d'un broyeur, d'un composteur, etc.).

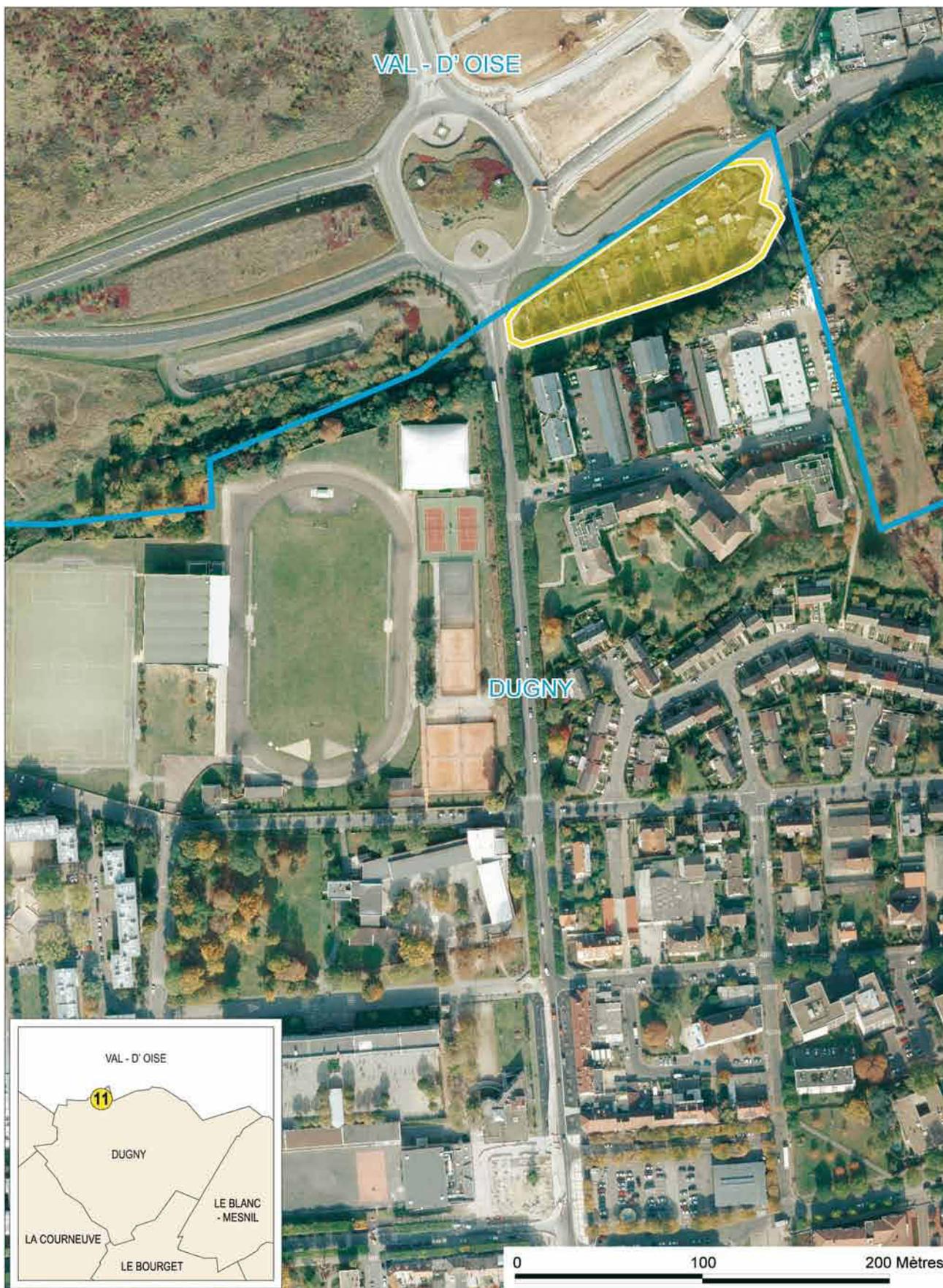
L'organisation d'un concours de boules, d'un loto ou de repas champêtres permet notamment de récupérer quelques fonds.

L'adhésion à l'année est très modeste (5 euros) afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'association. Elle permet aux adhérents d'utiliser du matériel collectif pour une somme modique (5 euros, essence comprise, pour le motoculteur, par exemple).

L'association est clairement encouragée par la FNJFC qui est invitée à ses différentes manifestations ainsi que les élus municipaux.

Pour en savoir plus :

Site de la FNJFC : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr>



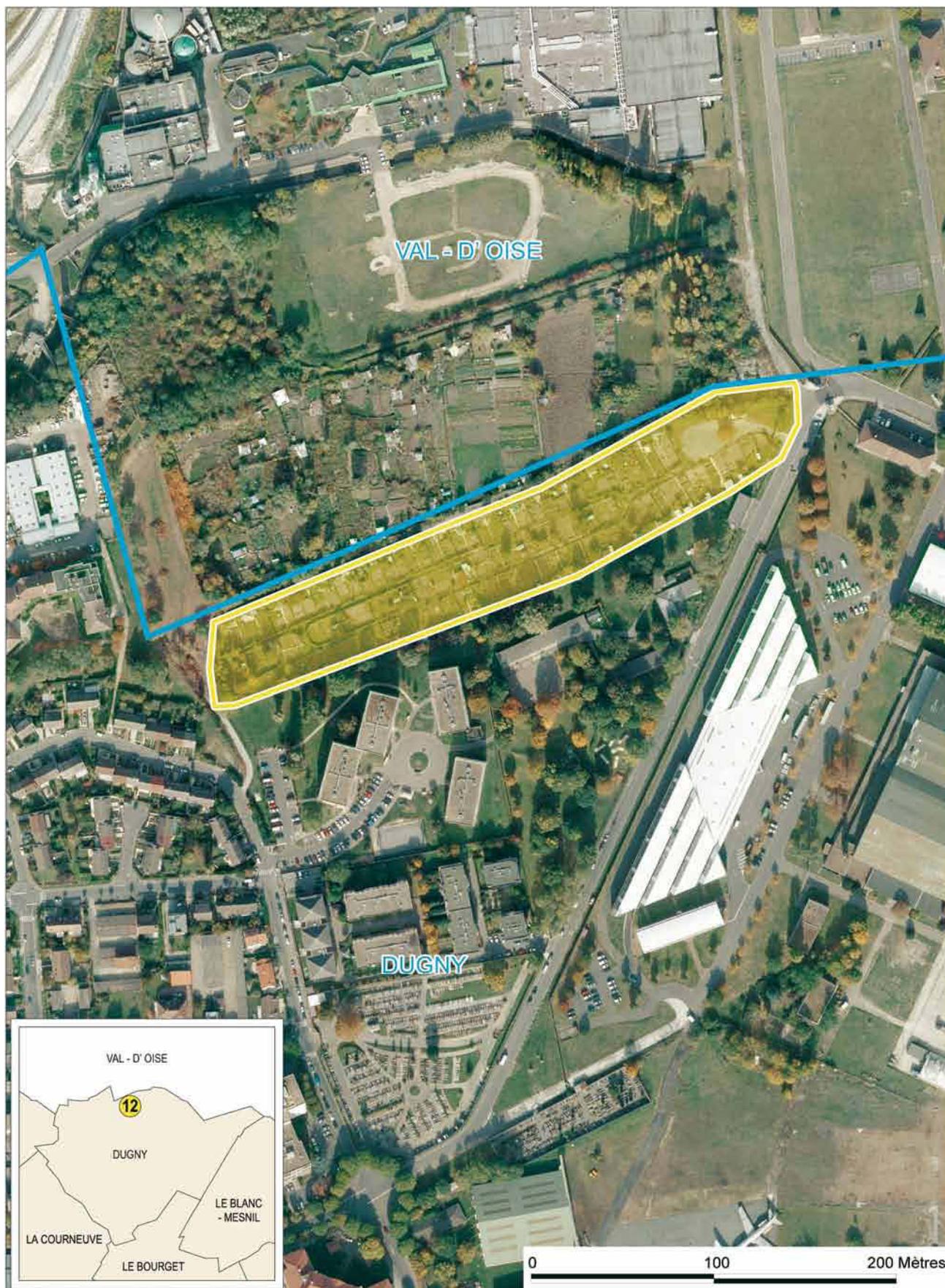
CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 402

COMMUNE DE DUGNY

JARDINS FAMILIAUX DE LA MORÉE - Rue Lorenzi



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 403

COMMUNE DE DUGNY

JARDINS FAMILIAUX DE L'ERMITAGE - Rue Ambroise Croizat



LES JARDINS DU CROULT : Des parcelles sans cabane.

LA COURNEUVE

Couvrant environ **5 000 m²**, les jardins familiaux se situent sur des **terrains communaux**, dans un quartier ancien qui se transforme et s'urbanise progressivement, à proximité du Musée des cultures légumières, témoin de l'histoire maraîchère du département et pourtant aujourd'hui laissé à l'abandon.

Ce sont **24 parcelles** dont la taille varie entre 150 et 250 m² qui sont donc réparties sur 2 sites assez proches (5 mn à pied) :

- Le plus grand constitue une entité à lui tout seul : les Jardins du Croult. Il comprend actuellement 22 parcelles clôturées par un grillage et totalement visibles depuis la petite rue de l'Abreuvoir. Celle-ci est en fait un cul-de-sac pour les véhicules et c'est à son extrémité que se trouvent les jardins. Un petit parking à l'usage des jardiniers mais aussi de quelques bricoleurs improvisés de moteurs automobiles est situé devant le site. La « récupération » d'une parcelle en friche attenante et sa remise en état vont permettre prochainement la mise à disposition de 2 nouveaux jardins.
Il n'y a pas de cabane individuelle : 2 cabanes collectives permettent à chaque jardinier de pouvoir ranger ses outils. Il existe par ailleurs un cabanon spécifique pour les toilettes. Chaque parcelle comprend un point d'eau et un compteur individuel.
- L'autre site concerne essentiellement 2 parcelles de jardins familiaux situées au fond du Jardin du Dahlia. Clos par un mur de béton et un portail en fer plein donnant sur la rue Edgar Quinet, ce terrain comprend par ailleurs une grande parcelle pour la culture des dahlias ainsi qu'une autre, arborée, espace de rencontre agréable pour accueillir des classes, des centres de loisirs, des troupes de théâtre, etc.

L'association La Courneuve Fleurie gère l'ensemble des sites.

L'association La Courneuve Fleurie

Créée en 1979, elle a pour but de promouvoir le fleurissement de la ville, d'organiser le concours des balcons et maisons fleuris, et de gérer les jardins familiaux.

Le Jardin du Dahlia (de renommée départementale, régionale et au-delà) est également géré par l'association.

Le nombre d'adhérents pour l'ensemble de ces activités est aujourd'hui d'environ 200. Concernant les jardins familiaux, les cotisations annuelles sont fixées à 35 ou 65 euros, selon la taille de la parcelle. Elles reviennent entièrement à l'association, la municipalité mettant

gratuitement les terrains à disposition et les jardiniers réglant leur facture d'eau individuellement.

Les jardins sont réservés aux Courneuviens et la plupart d'entre eux résident à proximité des jardins.

Quasiment tous sont des retraités. Les femmes constituent un tiers de l'ensemble des adhérents.

Afin d'éviter les problèmes avec les riverains, l'association accorde beaucoup d'importance à l'aspect du site et à sa bonne tenue. C'est ainsi qu'elle explique que cabanes, serres et barbecues sont interdits.

Par ailleurs, les jardins sont respectés et très peu de vols ou de saccages sont à déplorer.

Dynamique et ouverte sur l'extérieur, La Courneuve fleurie rassemble ses adhérents autour d'un ensemble d'activités plus large que celui des jardins familiaux :

- Adhérente à l'association départementale du jardinage et du fleurissement de Seine-Saint-Denis, AD93, elle participe activement au concours départemental du fleurissement ainsi qu'au salon départemental du jardinage.
- Elle est également fortement impliquée dans la vie municipale.
- Attachée à la conservation du patrimoine rural et maraîcher de La Courneuve (le musée des cultures légumières, le moulin Fayvon, etc.), elle sait aussi se montrer revendicatrice (par exemple, en 1979 : opposition à un projet de la municipalité de construire une tour et une allée qui auraient compromis l'usage des jardins ; aujourd'hui : demande à la municipalité de la fermeture du parking situé devant le site afin qu'il soit réservé essentiellement aux jardiniers).

Pour en savoir plus :

La Courneuve Fleurie, 10, rue Edgar Quinet, 93120 La Courneuve.



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D. S.A.T bGéo 13 2011 P 404

COMMUNE DE LA COURNEUVE
JARDINS DU CROULT - Rue de l' Abreuvoir
JARDINS DU DAHLIA - Rue Edgar Quinet



LE VERT MESNIL : Les jardins familiaux du site Descartes sur la RN2.

LE BLANC-MESNIL

Dans la ville du Blanc-Mesnil, **2 hectares** de terrains sont consacrés aux jardins familiaux.

97 parcelles sont ainsi réparties sur trois sites :

- Au nord de la ville, le long de la RN2, sur un terrain municipal situé entre le cimetière et un centre d'affaires, se trouve le site Descartes. Il comprend 47 parcelles de 120 à 150 m². A l'origine, le site du nord se trouvait un peu plus haut sur la route nationale, mais l'achat du terrain par des promoteurs a amené la Commune à transférer le site. Ainsi, les jardins actuels encore peu arborés, sont récents (2 ans) et leur installation n'est pas terminée. Les cabanes, par exemple, de modèle identique, seront installées par la Ville courant 2010 sur des emplacements déterminés en accord avec l'association.
- Au sud, sur un terrain municipal également, le long de l'autoroute, se trouve **le site Becquet** qui comprend **42 parcelles** de 200m² à 210m². Il a été transféré lui aussi, depuis 8 ans environ, sur un autre terrain municipal, suite à la construction d'une zone pavillonnaire.
- En centre ville, **8 parcelles** sont situées sur un terrain appartenant au presbytère.

L'association **Le Vert-Mesnil** gère les 3 sites.

L'association Le Vert-Mesnil

Créée en mars 1986, son but est de proposer aux habitants d'un quartier vivant en appartement, un lieu de rencontre, pour tous âges et toutes nationalités, autour d'une passion commune, le jardinage.

Ainsi, la plupart des jardiniers habitent à proximité des jardins qu'ils occupent. A l'occasion du transfert des sites, un renouvellement des jardiniers s'est effectué pour la moitié d'entre eux. Hormis ces situations particulières, il y a peu de turn-over.

L'âge des jardiniers varie de 30 à 80 ans.

Les feux sont interdits mais les barbecues autorisés et souvent pratiqués. De nombreux jardiniers ne partent ni en week-end, ni en vacances, aussi, les jardins constituent pour eux des espaces de détente et de convivialité importants.

En plus d'offrir loisir et plaisir en permettant de produire et consommer ses propres légumes, le jardinage apporte des satisfactions d'ordre économique qui ne sont pas négligeables (certains jardiniers vivent des produits de leurs jardins).

La participation à différents salons s'est réduite ces deux dernières années, mais jusqu'alors, à l'occasion du salon départemental du jardinage et du fleurissement organisé par l'AD93, Le Vert-Mesnil proposait des soupes qui remportaient un vif succès : dans un décor confectionné par des artistes de théâtre reproduisant une ancienne cuisine, 280 litres de soupe étaient réalisés à partir des légumes des jardins épluchés et cuits sur place.

D'ici 2011, l'association devrait retrouver un nouveau souffle, l'installation des nouveaux jardins du site Becquet étant terminée.

L'investissement de nouveaux jardiniers est fortement souhaité, car la gestion des 97 parcelles repose aujourd'hui essentiellement sur trois personnes qui sont en place depuis de longues années.

La participation financière pour les jardiniers est composée :

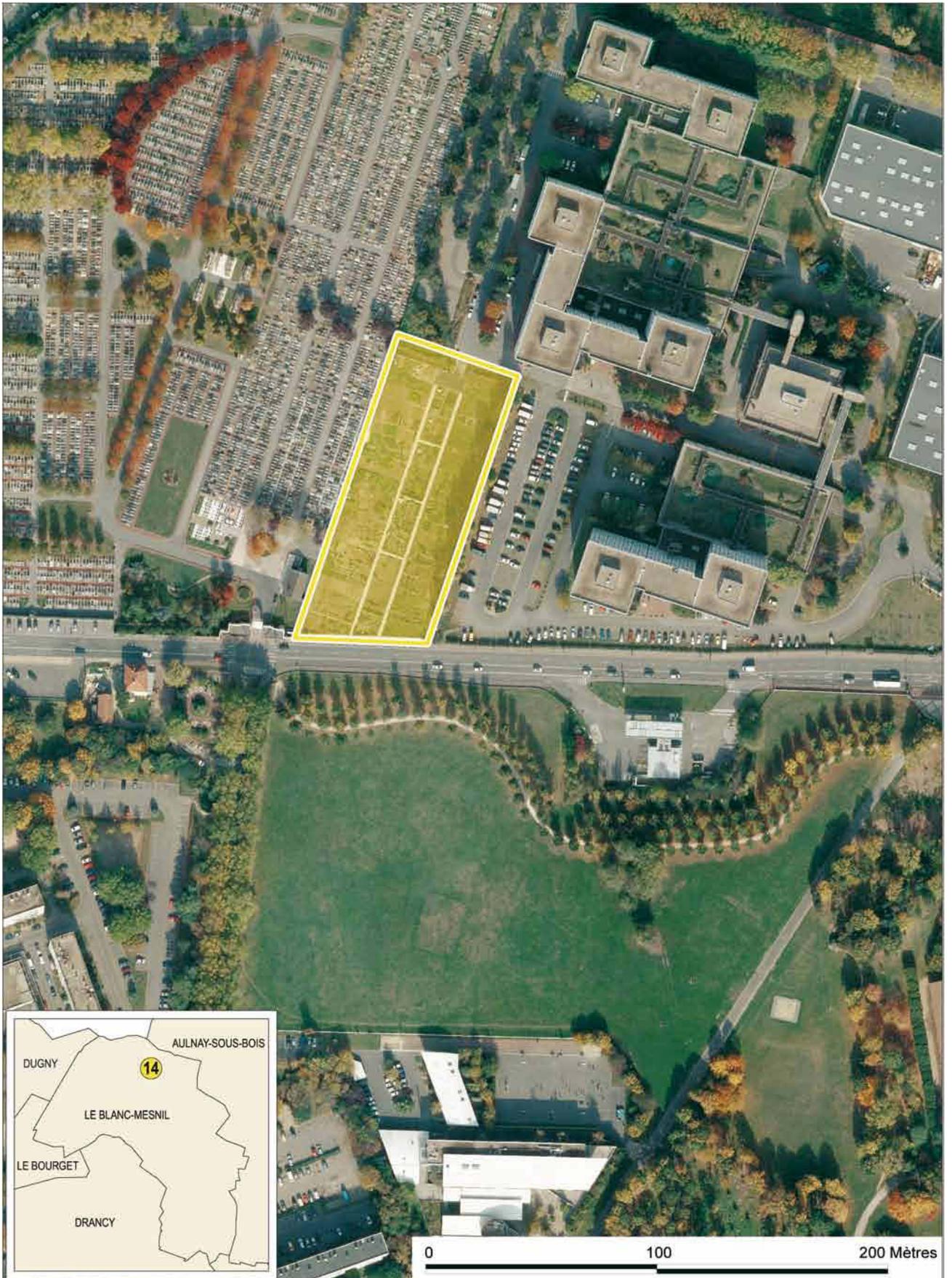
- d'une adhésion annuelle de 10 euros,
- d'une cotisation établie sur la base de 36 centimes par mètre carré, variant de 100 à 150 euros, selon les besoins en eau de chacun (un relevé individuel pour la consommation d'eau permet d'ajuster la cotisation en fin d'année).

L'association tient à insister sur le fait que cette participation financière ne correspond pas à un loyer mais à une mise à disposition d'une parcelle, afin que chaque jardinier ne se sente pas simplement locataire mais bien adhérent au Vert-Mesnil.

Tout en faisant part, comme Les Jardins Clichois, de son regret quant à l'absence de rencontres départementales, Le Vert-Mesnil reconnaît que le temps consacré à la vie interne de l'association est important pour les membres du conseil d'administration, et qu'il est difficile pour eux de s'investir, en plus, dans des activités externes (le manque de candidatures aux responsabilités associatives venant renforcer cette difficulté).

Pour en savoir plus :

Le Vert-Mesnil, 20, rue Henri Matisse, 93150 Le Blanc-Mesnil.



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 405

COMMUNE DU BLANC-MESNIL
JARDINS FAMILIAUX DESCARTES - Avenue Descartes



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 406

COMMUNE DU BLANC-MESNIL
JARDINS FAMILIAUX BECQUET - Rue Becquet



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 407

COMMUNE DU BLANC-MESNIL
JARDINS FAMILIAUX DU PRESBYTÈRE -
Avenue de la République



JARDINS FAMILIAUX DE MONTREUIL : Une parcelle au cœur des murs à pêches.

MONTREUIL

Depuis le 17ème siècle et ce, jusqu'au début du 20ème siècle, Montreuil est une commune largement agricole : plus de la moitié de son territoire est consacrée aux cultures fruitières ainsi qu'au maraîchage et à la culture de la vigne. La ville se distingue notamment par la production de pêches qui font sa renommée au delà de nos frontières : les arbres fruitiers sont palissés le long de murs construits pour emmagasiner la chaleur le jour et la restituer la nuit, les murs à pêches. Délimitant des parcelles successives plantées par ailleurs de fruitiers en plein vent et de fleurs, les murs courent, en totalité, sur près de 600 km.

Globalement, à partir des années 1970, de nombreux professionnels exerçant sur Montreuil des pratiques relevant de l'agriculture en ville ne peuvent résister à l'urbanisation galopante et actuellement ne subsistent que deux apiculteurs et un horticulteur pratiquant encore leurs activités.

Cependant, on dénombre aujourd'hui un ensemble de **170 parcelles** de jardins familiaux réparties en **12 sites** dans différents quartiers de la Ville : certains sont implantés sur des espaces en attente de projets d'aménagements urbains, d'autres au cœur des murs à pêches¹¹.

Gérés par le **Service immobilier** de la Ville de Montreuil, les jardins couvrent une superficie totale de près de **2,3 hectares**.

Sept sites, inclus sur le territoire des murs à pêches, regroupent **86 parcelles**.

- Rue Saint-Antoine, 1ère et 2ème tranche : 31 parcelles
- Impasse Gobétue : 9 parcelles
- 63, rue Pierre de Montreuil : 9 parcelles
- 77, rue Pierre de Montreuil : 2 parcelles
- 70, rue Saint Antoine : 9 parcelles
- 76bis, rue Saint-Antoine : 23 parcelles
- 80, rue Saint-Antoine : 3 parcelles

¹¹ Fin 2003, un ensemble de terrains d'une superficie de 8,5 hectares comprenant les murs à pêches est classé par le ministère de l'écologie au titre des « Sites et Paysages ». Des associations soutenues par la municipalité concourent à restaurer les murs qui se dégradent et à mettre en valeur ces espaces.

Le paysage offert par les murs à pêches est tout à fait étonnant. Protégé du regard par les murs eux-mêmes et par des portes d'accès pleines, il constitue une sorte de dédale naturel composé d'une succession de petits espaces très arborés. Séparés les uns des autres par quelques haies ou quelques pans de murs, ils sont reliés par de petits sentiers herbeux. La plupart sont investis par des associations diverses ou par les jardiniers des jardins familiaux.

Les **5 autres sites** sont les suivants :

- Rue de la Montagne Pierreuse : 56 parcelles
- Rue des Ravins (pourtour des Guilands) : 7 parcelles
- Rue Claude Bernard : 7 parcelles
- 3, rue Emile Beaufiles : 2 parcelles
- Rue des Oseraies / 63, rue Emile Beaufiles : 10 parcelles

La superficie des parcelles varie de 100 à 300 m².

Le seul critère d'attribution est d'être habitant de Montreuil.

Par ailleurs, il est demandé aux jardiniers d'effectuer des cultures maraîchères sur 50% de leur parcelle minimum.

La construction d'abris est autorisée, sauf sur les sites des murs à pêches.

Selon que le site dispose ou non d'un point d'eau, la cotisation des jardiniers est calculée sur la base de 42 centimes d'euros ou 80 centimes par mètre carré. Pour les parcelles situées rue de la Montagne Pierreuse, aucune participation financière n'est demandée aux jardiniers, compte tenu de la nature du terrain particulièrement difficile à cultiver.

La liste d'attente est longue, ce qui pose problème au service gestionnaire : comment réduire le temps d'attente pour disposer d'une parcelle ?

Parmi les éléments de réponse apportés :

- Il est demandé aux personnes souhaitant obtenir un jardin de réitérer leur candidature tous les ans, ce qui permet de ne conserver que les demandes réellement motivées.
- Il est possible pour un jardinier « en titre » de demander au service gestionnaire de s'associer avec une autre personne. La convention est alors assortie d'un avenant mentionnant le nom du jardinier associé. Ceci répond également à la demande de certains jardiniers qui ont du mal à cultiver l'ensemble de leur parcelle et souhaitent la partager.

Le service gestionnaire des jardins s'interroge aujourd'hui sur deux points :

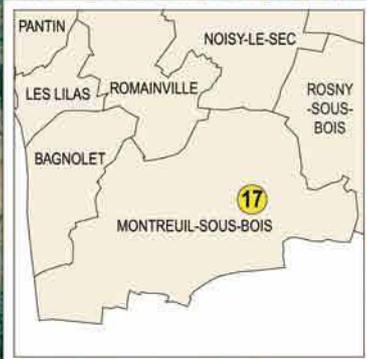
- L'un concerne la taille des parcelles : ne faut-il pas en diminuer la superficie, ce qui augmenterait leur nombre et permettrait de satisfaire plus de demandes ?
- L'autre, celui d'une durée limitée de mise à disposition d'une parcelle pour un même jardinier : déterminer un nombre d'années maximum (3 ans, 4 ans, 5 ans,...) pourrait permettre un turn-over plus important.

L'équipe municipale souhaite réintroduire des activités d'agriculture en ville et encourager des pratiques d'agriculture urbaine par des amateurs.

C'est pourquoi, donner aux jardins familiaux une pérennité en supprimant leur statut précaire, les intégrer dans des projets urbains et créer des jardins partagés pour répondre à un plus grand nombre de demandes font actuellement partie des préoccupations de la Municipalité.

Pour en savoir plus :

Mairie de Montreuil, Service immobilier : 01 48 70 65 28



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 408

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS JARDINS FAMILIAUX - Rue de Saint-Antoine



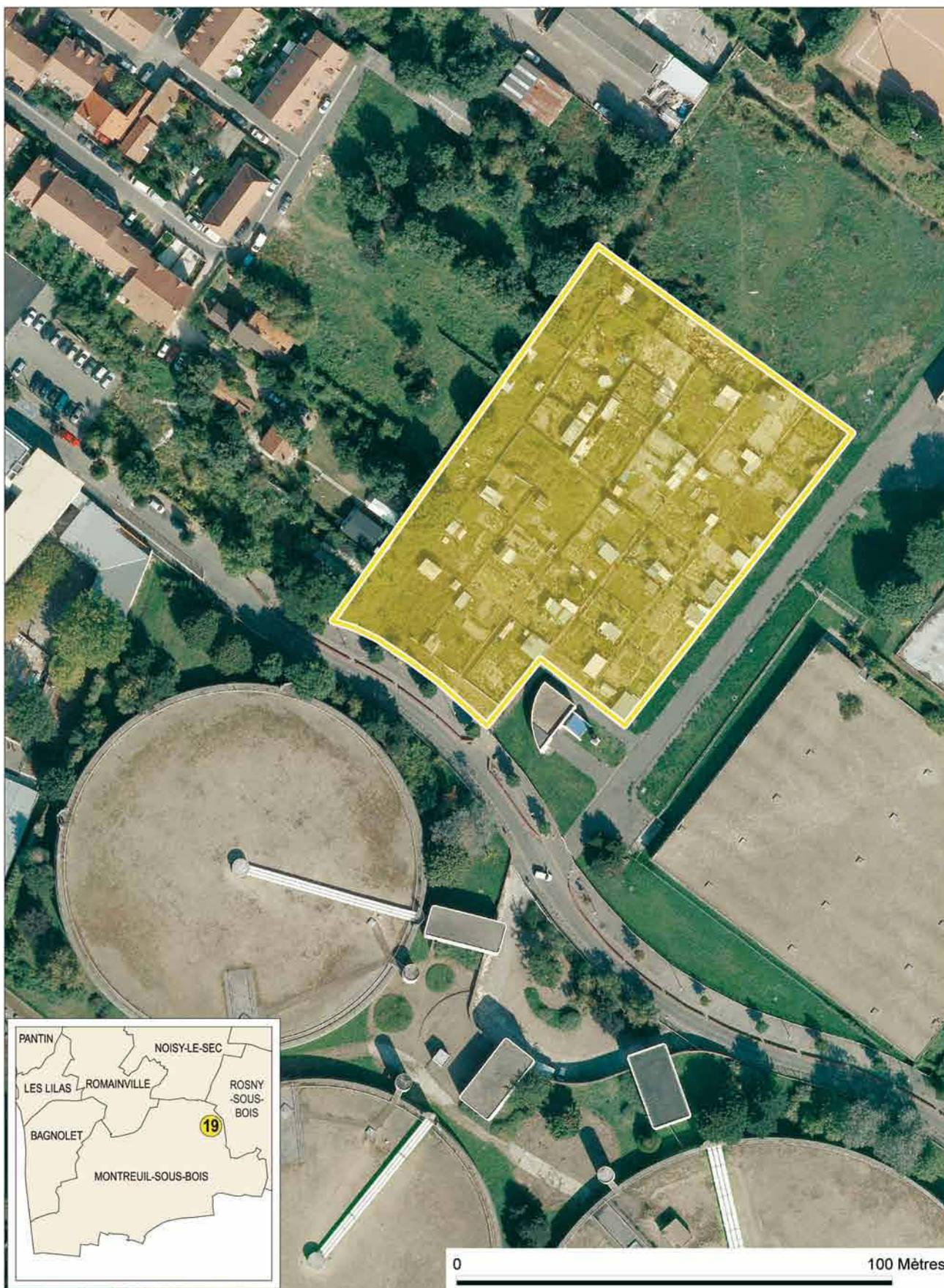
CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D. S.A.T bGéo 13 2011 P 409

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS

JARDINS FAMILIAUX - Rue Pierre de Montreuil / Impasse Gobétue

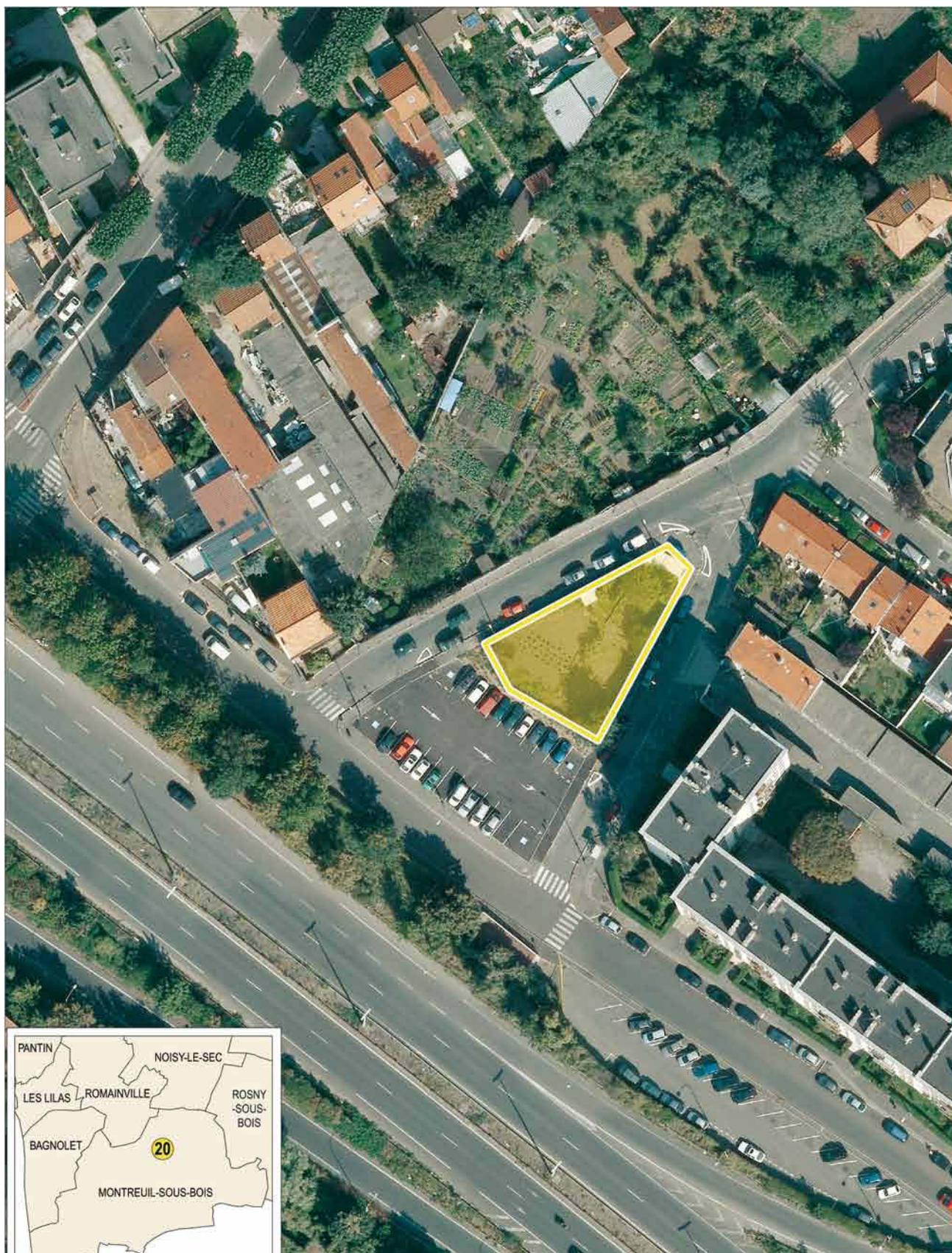


CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008



D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 410

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS JARDINS FAMILIAUX - Rue de la Montagne Pierreuse



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127), 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 411

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS
JARDINS FAMILIAUX - Rue Émile Beaufils



0 100 Mètres

CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 412

COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS

JARDINS FAMILIAUX - Rue Émile Beaufils



LES JARDINS COMMUNAUX DE NEUILLY-SUR-MARNE.
Vue sur les parcelles depuis l'allée surélevée du parc du Croissant Vert.

NEUILLY-SUR-MARNE

Les jardins familiaux sont situés rue Albert Camus, à quelques pas de la RN34. Non loin du centre hospitalier Maison-Blanche et de la cité des Fauvettes, ils occupent un terrain communal de **5500 m²** adossé au parc du Croissant vert ou parc des 33 hectares. Arboré et entouré d'une clôture grillagée fermée par un portail, le site comprend **26 parcelles** de jardins potagers. Chacune d'entre elles occupe une superficie de 180 à 200 m², une seule ne s'étend que sur 115 m².

Une allée du parc communal en léger surplomb à l'arrière du site permet aux promeneurs de découvrir les jardins.

Sur chaque parcelle est installée une cabane très souvent prolongée par une petite tonnelle couverte de plantes ou arbustes grimpants abritant tables, chaises, et barbecues. Cependant, même si de petits coins de pelouse sont également aménagés, l'espace destiné aux cultures potagères reste proportionnellement important.

Le **Service Environnement** de la Ville gère directement le site.

Créés au début des années 1980, ces jardins communaux sont loués à titre précaire à des habitants de Neuilly-sur-Marne résidant en habitat collectif.

Le cabinet du Maire procède aux attributions des parcelles. La liste d'attente est longue car le turn-over, essentiellement lié à des déménagements ou des soucis de santé, se montre très peu important. Aujourd'hui, la plupart des jardiniers sont des retraités, quelques uns d'entre eux seulement sont en activité.

Le coût annuel de la location est de l'ordre de 20 euros auquel s'ajoute le coût de l'eau, chaque parcelle comprenant un compteur individuel.

Hormis celui-ci, à l'origine, les jardins ne disposaient d'aucun aménagement particulier : pas de clôture entre eux ni de cabane, simplement une délimitation entre parcelles était définie par la Commune.

Clôture de chaque parcelle et abri sont donc à la charge de chaque jardinier-locataire. Libre à eux d'utiliser les matériaux qui leur conviennent, la taille de l'abri devant être de l'ordre de 4 m². Conçu sans investissement coûteux pour la Ville et sans modèle de référence pour les jardiniers, le site des jardins communaux de Neuilly-sur-Marne se montre néanmoins harmonieux.

Si les parcelles offrent toutes un caractère différent, leur tenue indique que jardinage, bricolage et convivialité se conjuguent au quotidien pour la plupart des jardiniers et que le site est un espace « habité » et vivant.

Bien que les jardins doivent être consacrés aux cultures légumières, les arbres fruitiers sont

autorisés à condition qu'ils ne soient pas des obstacles à ces cultures.

L'accès des véhicules est interdit dans l'enceinte des jardins et l'allée herbeuse permettant d'accéder aux parcelles est entretenue par les jardiniers eux-mêmes.

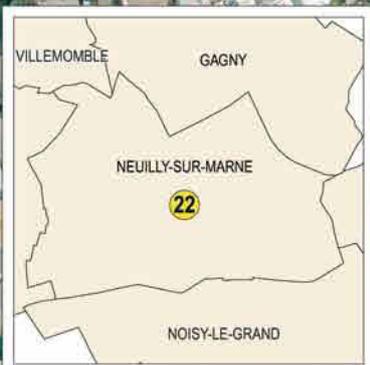
C'est un mode de gestion « à l'amiable » qui permet de réguler le bon fonctionnement du groupement afin que la diversité des aménagements et la personnalisation des parcelles ne remettent pas en cause l'homogénéité de l'ensemble du site.

Le site ne devrait pas être concerné par le projet de désenclavement des Fauvettes. Seule, la parcelle n° 26 pourrait être un peu rognée.

Par ailleurs, de nouveaux aménagements d'urbanisation concernant l'espace actuellement occupé par l'hôpital de Maison Blanche devraient intégrer la réalisation de nouveaux jardins.

Pour en savoir plus :

Mairie de Neuilly-sur-Marne, Service Environnement : 01 49 44 63 40



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 413

COMMUNE DE NEULLY-SUR-MARNE
JARDINS FAMILIAUX - Rue Albert Camus



LES JARDINS FAMILIAUX DES BORDS DE MARNE.
A la fin de l'hiver, les parcelles prêtes pour les cultures et leurs abris en bois.

NOISY-LE-GRAND

Deux sites de jardins familiaux aménagés sur des terrains communaux couvrent une superficie totale de plus de **6 000 m²** et regroupent **45 parcelles**.

Créés à l'initiative de la municipalité, ils se situent dans deux quartiers très différents :

- le premier, à la limite de Gournay-sur-Marne, à l'orée des bords de Marne, se trouve dans le quartier pavillonnaire des Côteaux,
- le second est implanté au sein du quartier Champy, à la limite de Champs-sur-Marne, dans un quartier d'habitat collectif.

Le **Service municipal de l'Urbanisme et de l'Aménagement** gère directement l'ensemble des parcelles.

Le site des Bords de Marne

La Région Ile-de-France et la municipalité ont pris en charge le coût d'aménagement du site (préparation du terrain, réseau d'alimentation en eau, abris, clôtures).

En fonctionnement depuis le 17 mai 2002, il est composé de 25 parcelles d'environ 120 m² chacune qui comprennent :

- un portillon d'accès,
- un abri en bois standard de 4 m²,
- un composteur,
- un châssis vitré sur bac,
- une cuve de récupération d'eau de pluie de 500 litres.

De plus, des points d'eau sont répartis sur la base d'une unité pour 4 parcelles.

Un local clos de 27 m² prolongé par un auvent de 60 m² ainsi qu'un petit verger collectif sont à la disposition des jardiniers.

Par ailleurs, le site est équipé d'une aire de stationnement et d'un bloc sanitaire.

L'association 1901 Les jardins dans la ville regroupant tous les jardiniers des Bords de Marne prend en charge l'organisation du groupement sur le terrain, et son président effectue plus spécifiquement le relais auprès du service de l'Urbanisme chaque fois que nécessaire.

Le site du quartier Champy/Hauts Bâtons

Créé quelques mois après le précédent, il comprend 20 parcelles de 80 à 90 m² chacune. Leur aménagement est identique au précédent et la plantation d'arbres tout à fait prohibée, compte tenu de la petite taille des parcelles.



LES JARDINS FAMILIAUX DU CHAMPY.
Les parcelles, les abris et les réservoirs d'eau de pluie.

Une placette de 150 m² située à l'entrée du site constitue un espace collectif pour les jardiniers. L'association 1901 **Terr'eau ciel** regroupe les jardiniers de ce site.

Un fonctionnement commun aux deux sites

Les candidatures doivent être adressées à la mairie. Une commission d'attribution se réunit pour étudier les dossiers constitués d'une lettre de motivation et d'un questionnaire.

Les critères d'attribution sont les suivants : habiter la commune et ne pas disposer de jardin. Chaque jardinier s'acquitte, à son arrivée, d'une caution de 93 euros (afin de conserver les

aménagements dont il bénéficie sur sa parcelle en bon état) et ensuite d'un loyer annuel de 73 euros.

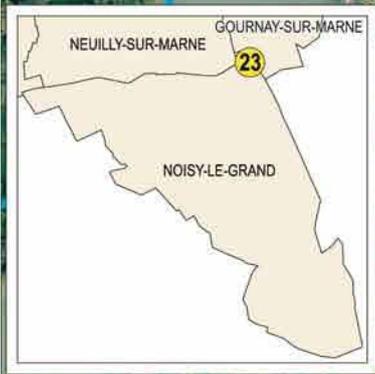
La plupart des jardiniers prolongent leur abri d'une petite terrasse constituant un coin repos ou barbecue pour profiter aussi du jardin comme espace de détente.

Une répartition plutôt équilibrée assure une diversité importante sur les deux sites (hommes/femmes, retraités/actifs, origine géographique, par exemple).

Afin de répondre plus largement aux demandes des habitants, la création de nouveaux jardins (pour atteindre une centaine de parcelles dans la ville) est en réflexion. Accompagnée d'un questionnement sur leur pérennisation, elle se heurte principalement au manque de terrains disponibles.

Pour en savoir plus :

Mairie de Noisy-le-Grand, Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement : 01 45 92 76 28



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 414

COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND
JARDINS FAMILIAUX DES BORDS DE MARNE -
Rue du Président Mazaryk



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 415

COMMUNE DE NOISY-LE-GRAND
JARDINS FAMILIAUX CHAMPY / HAUTS BÂTONS -
Rue des Hauts Roseaux

PIERREFITTE-SUR-SEINE

Pierrefitte-sur-Seine comprend **172 parcelles** de jardins ouvriers et familiaux.

Une centaine se situe du côté de la rue d'Amiens, qui a la particularité d'être pour moitié sur la commune de Stains et pour moitié sur celle de Pierrefitte, les autres sont dispersées dans la ville.

Concernant le quartier Amiens/Zola, la gestion des jardins familiaux est assurée par **trois associations différentes** qui semblent avoir assez peu de liens entre elles, bien que ces trois groupes de jardins soient adossés les uns aux autres.

Inclus dans un environnement encore très récemment occupé par des cultures maraîchères, les jardins familiaux se trouvent aujourd'hui entourés de terrains en friche en attente de construction. Grues et autres caterpillars font désormais partie du paysage, le quartier étant l'objet de projets d'aménagement divers imminents (implantation des Archives nationales, création d'une maison de retraite, d'une caserne de pompiers, etc.).

Le **site des Tartres** est situé 180, rue d'Amiens.

Créé en 1988 et géré par l'association des **Jardins Familiaux de Pierrefitte**, il se trouve sur un terrain municipal et comprend **39 parcelles**. Bien que le nom de l'association soit indiqué sur un grand panneau, le site est invisible depuis la rue, car fermé par un mur de pierre et un haut portail.

A l'entrée, un espace de parking est réservé aux jardiniers. On trouve également un bâtiment comprenant un local faisant office de bureau pour l'association, un boulodrome aménagé par les jardiniers eux-mêmes et un « jardin à tortues », hébergeant deux fidèles résidentes.

Equipées à l'origine de cabanes en bois standard, les parcelles arborées et joliment cultivées offrent aujourd'hui des paysages diversifiés avec des abris qui se sont personnalisés au cours du temps.

La pratique du compost est courante et celle de cultures diversifiées également.

Le site bénéficie du raccordement au réseau de distribution de l'eau, possède quelques points d'eau et un compteur collectif. Chaque jardinier peut se raccorder individuellement, s'il le souhaite. Dans ce cas, les frais sont à sa charge. Par ailleurs, priorité est donnée à l'utilisation de l'eau de pluie récupérée dans des bidons et des cuves.

Depuis la rue d'Amiens, en s'engageant rue **Emile Zola**, on trouve successivement les deux autres sites portant tout deux le nom de cette rue :

- Le premier, composé de **22 parcelles** d'une surface moyenne de 200 m², existe depuis 1997. Il est géré par l'**association des Jardins Ouvriers des Joncherolles**.

- Juste à côté, se trouve le second, géré par la **FNJFC**. Créé en 1965, il comprend **37 parcelles** de 200 à 300 m².

Des haies végétales très denses couvrent le grillage qui clôture le site et rendent sa visibilité impossible depuis la rue. Les parcelles comprennent des cabanes individuelles très personnalisées et de nombreux arbres fruitiers.

L'alimentation en eau du réseau s'effectue en quelques points du site. La consommation totale est divisée par le nombre de jardiniers qui s'acquittent de leur quote-part (environ 150 euros) en plus de leur cotisation annuelle (environ 125 euros).

La plupart d'entre eux passent beaucoup de temps sur leur parcelle, tant pour jardiner que pour se détendre en famille ou se trouver autour d'un repas ou d'un verre.

Par ailleurs, un terrain commun comprenant une cabane fait fonction d'aire de jeux pour les enfants, de terrain de pétanque ou encore d'espace-barbecue lors de fêtes collectives.



LES JARDINS FAMILIAUX DE PIERREFITTE.

Tout près des jardins, les grues, comme une armée menaçante ...

Concernant les jardins dispersés dans d'autres quartiers de la ville, on compte :

- **11 parcelles** de 200 m² situées allée de la Paix. Géré par l'**association des Jardins Ouvriers des Joncherolles**, le site a été créé en 1997.
- **4 parcelles** situées Sentier des Cailloux, gérées récemment par la même association.
- **59 parcelles** gérées par **Les Jardins Familiaux de Pierrefitte** depuis 1979, réparties sur 2 sites : **Pierre Curie**, avec **39 parcelles**, dont une attribuée aux classes d'une école primaire et **Jacques Petit**, comprenant 2 groupes situés au sein d'une zone pavillonnaire, composés de **20 parcelles** au total.

L'association des Jardins Familiaux de Pierrefitte

Essentiellement locale, cette association a vu le jour en 1979. Elle ne bénéficie d'aucune subvention municipale mais la participation de la Commune à ses activités s'effectue sous la forme d'aide à l'envoi des courriers, de prêt de salles pour la tenue des permanences mensuelles et des assemblées générales. Par ailleurs, le loyer payé à la municipalité pour l'occupation des terrains est tout à fait modique.

Les cotisations varient, en fonction de la consommation d'eau et des travaux engagés par l'association, de 73 à 125 euros/an.

Les habitants de Pierrefitte sont prioritaires, mais ceux de Saint-Denis sont également acceptés.

Si l'emplacement des jardins a changé au long des années, leur nombre total est resté stable (une centaine de parcelles), la municipalité ayant attribué de nouveaux terrains pour remplacer ceux repris. Mais qu'en sera-t-il dans les prochaines années ?

L'association des Jardins Ouvriers des Joncherolles

Créée en 1968, l'association des Jardins Ouvriers des Joncherolles est composée de 534 jardiniers adhérents. Outre les deux sites qu'elle gère dans le Val d'Oise, à Montmagny et Deuil-la-Barre regroupant plus d'une centaine de parcelles, elle constitue l'une des trois associations gestionnaires de jardins les plus importantes sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Elle se distingue tout particulièrement par la mise en place d'activités permettant de développer et de renforcer les liens de convivialité et de solidarité entre jardiniers. Ainsi, elle organise, par exemple, des concours d'épouvantails, des sorties à la mer avec prêt d'un car par les municipalités, etc.

Lors de ses assemblées générales, prolongées d'un repas et d'un bal, la participation des jardiniers et des élus des villes concernées est chaque année très importante, signe de la dynamique engagée.

Ouverte sur la ville, l'association participe également à la fête de la Saint-Fiacre et, adhérente à l'association départementale du jardinage et du fleurissement de Seine-Saint-Denis, AD93, elle ne manque pas de concourir aux prix des plus beaux jardins lors du salon départemental du jardinage.

Les jardins sont accessibles aux habitants de Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Saint-Denis, Saint-Ouen et Epinay-sur-Seine, communes composant le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Bien que le nombre de parcelles soit élevé, la liste d'attente est longue.

Globalement, environ un tiers des jardins sont cultivés par des femmes et la diversité des âges est importante (de 30 à 89 ans).

Le tarif annuel des cotisations est de l'ordre de 50 euros.

Excepté pour le site de Stains, les jardiniers utilisent essentiellement l'eau de pluie ou celle pompée dans la nappe phréatique. Il n'existe pas de raccordement au réseau.

Enfin, si l'association gère un nombre constant de jardins depuis plusieurs décennies, elle a dû mener d'âpres batailles avec les municipalités pour négocier des terrains de remplacement à chaque reprise (pour l'implantation des Archives nationales, par exemple, sur les Tartres). C'est ainsi que certains jardiniers habitant en Seine-Saint-Denis se sont vus « déplacés » sur des parcelles situées dans le département limitrophe du Val d'Oise.

Il n'est pas exclu que de nouveaux conflits voient le jour dans un avenir proche...

Pour en savoir plus :

- Les Jardins Familiaux de Pierrefitte, Boite postale N°6, 93380 Pierrefitte-sur-Seine.
- Les Jardins Ouvriers des Joncherolles, Hôtel de Ville, place de la Libération, 93380 Pierrefitte-sur-Seine.
- Site de la FNJFC : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr>



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 416

COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE
JARDINS OUVRIERS DES JONCHEROLLES - Rue Émile Zola
JARDINS FAMILIAUX SITE DES TARTRES - Rue d'Amiens
SITE FNJFC - Rue Émile Zola



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D. S.A.T bGéo 13 2011 P 417

COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE
JARDINS OUVRIERS DES JONCHEROLLES -
Allée de la Paix



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 418

COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE

JARDINS OUVRIERS DES JONCHEROLLES - Sentier des Cailloux

JARDINS FAMILIAUX - Rue Pierre Curie



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 419

COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE
JARDINS FAMILIAUX - Rue Jacques Petit



LES JARDINS FAMILIAUX DE ROMAINVILLE : Au cœur d'un quartier pavillonnaire.

ROMAINVILLE

La Ville de Romainville comprend deux sites de jardins familiaux :

- l'un est presque septuagénaire et géré par la **FNJFC** : **le site du Docteur Vaillant**
- l'autre vient d'être aménagé récemment : **les jardins familiaux de la corniche des Forts**.

Le site du docteur Vaillant

Au nord de la ville, non loin de la commune de Pantin, il comprend **31 parcelles** et s'étend sur une superficie de plus de **7 000 m²**.

Situé dans une zone pavillonnaire au pied de la corniche des Forts, il est composé de deux terrains mitoyens qui semblent n'en faire qu'un seul.

Le site a été créé en 1942, sur des terrains appartenant à la Ville de Paris.

Offrant une grande visibilité depuis la rue, les 31 parcelles de 200 à 230 m² sont entourées d'un grillage comprenant deux portes d'accès fermées à clef. Elles composent un ensemble homogène, cultivé et arboré.

Des allées herbeuses et tondues permettent d'accéder aux parcelles.

Il existe des postes d'adduction d'eau à raison d'un poste pour quatre jardins.

Une petite parcelle en pelouse, située à l'écart de la rue, est réservée aux « réceptions » et fêtes collectives et permet éventuellement d'installer un barnum.

Les cabanes sont diverses : certaines, construites à partir de matériaux de récupération il y a de nombreuses années, sont réparées et entretenues par les jardiniers souhaitant les conserver, d'autres, plus récentes ont remplacé les abris en trop mauvais état.

La grande majorité des jardiniers est composée de retraités. Seulement, environ 30% des adhérents sont encore en activité. Par ailleurs, les femmes représentent environ 20% des adhérents.

Comme pour l'ensemble des sites de la FNJFC, le turn-over est de l'ordre de 10% environ (dans ce site ancien, les problèmes de santé sont la cause la plus fréquente du départ des jardiniers).

Pour chaque adhérent, s'ajoute à sa cotisation annuelle le coût de l'eau (coût total divisé par le nombre de jardiniers).

La tonte des allées collectives et la taille de quelques arbres, qui entrent dans le cadre des travaux collectifs proposés par la FNJFC, s'effectue avec la participation de l'ensemble des jardiniers.

Par ailleurs, pour le délégué (en place depuis une dizaine d'années) il n'est pas nécessaire de recourir aux avertissements envisagés dans le règlement intérieur concernant la mauvaise

tenue des parcelles : discussions avec les jardiniers concernés et/ou entraide (en cas de maladie, par exemple) suffisent à pallier les quelques problèmes existants.

Les barbecues sont autorisés au sein des jardins et les moments d'échanges et de rencontres ne manquent pas (repas, apéritifs...) : ils concourent à l'ambiance familiale et conviviale qui règne sur ce site.

Sous l'impulsion du délégué, à l'intérieur du site mais également avec les riverains, la qualité des relations humaines contribue à un climat de confiance particulièrement important.

Le site étant inscrit dans le périmètre de la future ZAC de l'Horloge, il règne des incertitudes sur le devenir des jardins. Quoiqu'il en soit, jardiniers et riverains sont prêts à défendre fermement leur existence.

Pour en savoir plus :

Site de la FNJFC : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr>

Les jardins familiaux de la Corniche des Forts

Intégrés à la Base régionale de plein air et de loisirs de la Corniche des Forts, **49 jardins familiaux** de **80 m²** à **150 m²** ont été récemment installés sur les hauteurs de Romainville (3 parcelles pédagogiques et 46 parcelles de potager) sur **14 000 m²**.

Le site se trouve dans un environnement très verdoyant et offre une vision panoramique remarquable sur la Plaine de France.

Les grilles qui l'entourent laissent voir aisément, depuis la route, l'ensemble du terrain et l'aménagement des jardins situés sur plusieurs niveaux.

Le site comprend des espaces collectifs importants, grandes pelouses et massifs plantés de rosiers et de fruits rouges, ainsi que des parcelles offrant des configurations similaires : un abri identique pour chacun d'entre eux avec un espace abrité cimenté au sol, un bidon noir en métal pour récupérer l'eau de pluie, un point d'eau individuel et un arbre fruitier pleine tige.

De larges allées ainsi que de grands escaliers cimentés permettent de circuler dans le site.

Les parcelles sont réservées aux habitants des quatre villes riveraines de la Base : 7 pour Les Lilas, 8 pour Noisy-le-Sec, 12 pour Pantin et 19 pour Romainville.

Les premiers jardiniers sont tirés au sort parmi les demandeurs. Ensuite leur remplacement s'effectuera selon l'ordre chronologique de l'arrivée des demandes.

Les conditions d'obtention d'une parcelle sont les suivantes :

- demande par courrier avec photocopie de la carte d'identité et de l'avis d'imposition, un justificatif de domicile de moins de trois mois, ainsi qu'une attestation sur l'honneur datée et signée justifiant l'exactitude des renseignements,

- résider en habitat collectif,
- ne pas être déjà en possession d'un jardin potager,
- priorité aux familles nombreuses et/ou en difficulté.

Chaque parcelle est attribuée pour un an renouvelable et pour une durée maximale de cinq ans.

En juin 2010, le choix d'un gestionnaire du site s'est finalement porté sur la FNJFC qui effectue ainsi la remise des clefs aux futurs jardiniers, l'attribution des parcelles ayant été effectuée préalablement.

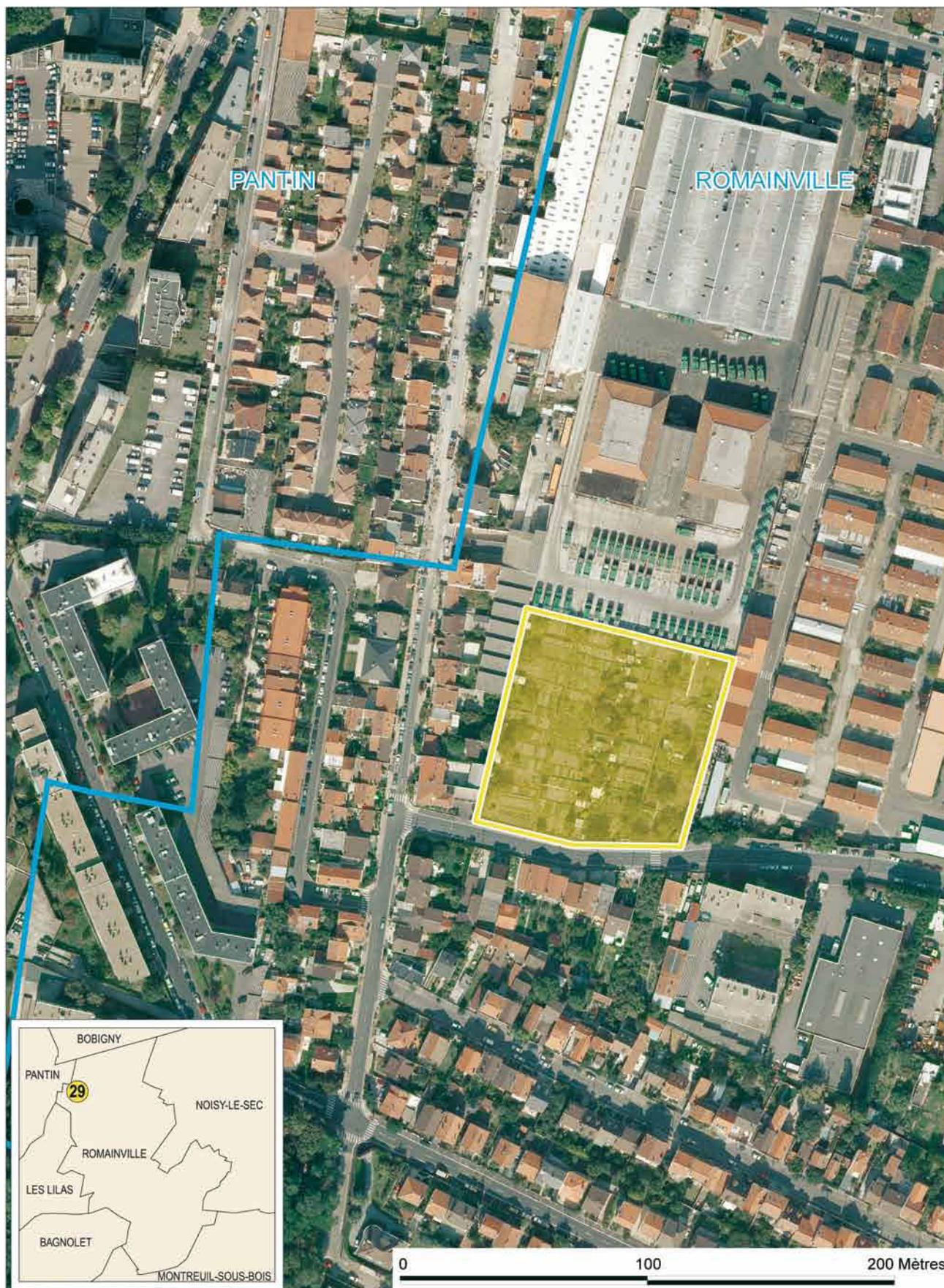


LE SITE DE LA CORNICHE DES FORTS.

Sur plusieurs niveaux, des parcelles en attente de culture, avec leur abri, leur arbre pleine tige et leur bidon de récupération d'eau de pluie.

Pour en savoir plus :

- Adresse de la Base de loisirs : bpalcorniche@live.fr
- Site de la FNJFC : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr>

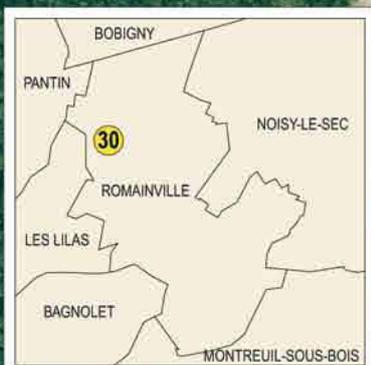


CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 420

COMMUNE DE ROMAINVILLE
JARDINS FAMILIAUX (FNJFC) DU DOCTEUR VAILLANT -
Avenue du Docteur Vaillant



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 421

COMMUNE DE ROMAINVILLE
JARDINS FAMILIAUX DE LA CORNICHE DES FORTS -
Avenue du Colonel Fabien
(Jardins étendus depuis la prise de la photo aérienne)



LES JARDINS FAMILIAUX DE ROSNY-SOUS-BOIS.
Le petit site de la rue Hussenet inscrit dans un quartier pavillonnaire.

ROSNY-SOUS-BOIS

Des jardins potagers répartis sur la ville occupent une surface totale de **9 500 m²**.

Le **Service municipal des Espaces verts** gère directement l'ensemble des **43 parcelles** situées sur des réserves foncières municipales.

- 22 jardins sont disséminés sur l'ensemble du territoire municipal. Couvrant une superficie totale de 6 805 m², ils occupent chacun environ 300 m². Situés dans des zones pavillonnaires, ils sont loués par la Ville à des Rosnéens pour réaliser un jardin potager attenant à leur habitation.
- Les 21 autres parcelles (2 695 m²) sont regroupées sur 2 sites :
 - Le plus petit (520 m²), situé 42bis, rue Hussenet, est composé de 5 jardins. Il existe depuis 1986.
 - Plus récent (création en 2001) et plus grand (2 175 m²), le second site se trouve 27bis, rue Jules Guesdes et comprend 16 jardins de superficies inégales.

Pour ces deux sites, la municipalité prend en charge l'adduction d'eau, la réalisation des abris en bois et des clôtures.

Le coût annuel de la location d'une parcelle est de l'ordre de 50 centimes par mètre carré auquel s'ajoute la participation à la facture d'eau (division de la totalité du coût par le nombre de jardiniers).

Le turn-over parmi les jardiniers est faible et tous ont plus de 40 ans.

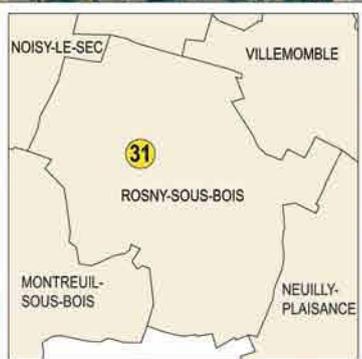
Chaque abri, conçu pour 2 parcelles, est de trop petite taille pour offrir la possibilité de recueillir l'eau de pluie de manière conséquente par la pose de gouttières.

Par ailleurs, compte tenu de la superficie des parcelles, la plantation d'arbres n'est pas souhaitée et préférence est donnée aux cultures. Les sites sont donc assez peu arborés.

Outre la participation aux Journées européennes du patrimoine, la municipalité envisage de faire des propositions pour pallier le manque d'activités collectives et tenter de dynamiser l'ensemble des jardiniers (éventuellement, le prix du plus beau potager).

Pour en savoir plus :

Mairie de Rosny-sous-Bois, Service des espaces verts : 01 49 35 37 00



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008



D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 422

COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS

JARDINS POTAGERS - Rue Hussenet



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D. S.A.T bGéo 13 2011 P 423

COMMUNE DE ROSNY-SOUS-BOIS
JARDINS POTAGERS - Rue Jules Guesdes



LES JARDINS FAMILIAUX DU FORT DE L'EST
Les parcelles adossées aux murs du Fort.

SAINT-DENIS

Depuis la fin du second Empire, alors que les champs laissent la place aux usines, de nombreuses parcelles de terrain, situées tout particulièrement autour du Fort et à la Plaine-Saint-Denis, sont cultivées par des familles ouvrières pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

En 2010, il ne reste que **160 parcelles** réparties trois sites. Les deux premiers ont une longue histoire, le Fort de l'Est et le Cornillon, le troisième, La Fosse Sablonnière, est beaucoup plus récent.

Ils sont tout trois gérés par la **FNJFC**.

Le Fort de l'Est

Le site du Fort de l'Est est l'un des plus anciens groupes de jardins du département. Les premiers jardins sont apparus en 1907, une première autorisation d'occupation des terrains militaires est donnée en 1918, puis, en 1922, une convention régularise la situation (occupation à titre précaire et révocable). Le site occupe alors une superficie de 21 hectares et comprend 450 parcelles d'environ 345 m².

A partir de 1927, cette superficie va diminuant :

- en 1927, elle est réduite à 6 hectares,
- en 1991, à 4 hectares (création d'un stand de tir),
- en 1993, à 3 hectares (création du lycée Suger).

Ainsi, depuis 17 ans, le site est composé de **103 parcelles** de 200 m² en moyenne. Situé non loin de la « cité des 4 000 » et de celle des Francs-Moisins, le site se trouve en contrebas, dans les douves du Fort, adossé aux murailles.

Une clôture grillagée, souvent occultée par des haies végétales denses, longe sur plus de 400 mètres la rue du Maréchal Lyautey.

On accède aux jardins par une porte qui n'est jamais fermée à clef (ceci rendant les effractions inutiles). A proximité, une borne évoquant en quelques phrases l'histoire de ce territoire et des jardins ouvriers a été installée par la mairie de Saint-Denis.

Le terrain appartient à l'Etat (Ministère de la Défense) et une convention renouvelable chaque année lie la FNJFC avec le propriétaire.

Très vallonné, le site offre un paysage verdoyant, arboré et cultivé plein de charme. Les parcelles, particulièrement bien cultivées, sont très personnalisées et présentent toutes un caractère différent. Les divers aménagements ou installations que l'on y trouve sont signifiants de l'investissement des jardiniers. Barbecues, fours à pain, bassins, extensions diverses horizontales ou verticales, autant de marqueurs d'identité qui indiquent que les jardins du Fort sont de véritables lieux de vie pour les jardiniers, inscrits dans leur quotidien.

La pratique du compost est courante et pour l'approvisionnement en eau, certains jardiniers puisent dans la nappe phréatique alors que d'autres récupèrent l'eau de pluie dans des bidons et des cuves par les gouttières de leurs cabanes.

Les produits phytosanitaires laissent souvent place à des pratiques plus naturelles pour combattre les maladies ou les nuisibles.

Les jardiniers habitent, pour la plupart, Saint-Denis, Aubervilliers et La Courneuve. La cotisation annuelle est de l'ordre de 100 euros.

Durant une soixantaine d'années, un délégué de la FNJFC particulièrement actif, Gilbert Fest, militant infatigable pour la défense et le développement des jardins ouvriers et la mémoire de leur histoire sur le département, a animé ce site.

Aujourd'hui, comme pour le site de Pantin-Aubervilliers, dans un souci de « modernisation », la FNJFC souhaite s'engager dans une restructuration de l'ensemble du groupe de jardins.

Le Cornillon

Sur un terrain appartenant à la Ville de Paris, à l'angle de la rue Francis de Pressensé et de l'avenue du Stade de France, ce site est inscrit sur la Plaine-Saint-Denis.

Avec ses 23 parcelles, il constitue le seul îlot de jardins ouvriers subsistant dans ce quartier.

En 1939, la Ligue du Coin de Terre gérait sur ce territoire trois groupes de jardins :

- 87 parcelles à l'usine à Gaz,
- 11 parcelles près du canal,
- 46 parcelles au Cornillon, rue Francis de Pressensé.

Au cours des années, les terrains ont été repris : le premier groupe en 1945 (par GDF) et le second en 1957 (par les Hydrocarbures). Quant au troisième, l'aménagement de la voie entre le Stade de France et le RER l'ampute de 20 jardins.

Ainsi, situés le long d'une rue très fréquentée, les jardins du Cornillon offrent à la vue des passants un espace cultivé inattendu dans un environnement très bétonné entre quartier d'affaires, A1, A86 et gare du RER.

Sur les parcelles, d'environ 200 m², sont installées des cabanes identiques offertes par la municipalité et la FNJFC qui ont peu à peu remplacé celles d'origine.

Bien que les jardiniers bénéficient du raccordement au réseau de distribution de l'eau (un point d'eau pour 4 parcelles), la plupart d'entre eux récupère l'eau de pluie.

La cotisation annuelle s'élève à 230 euros environ, eau comprise.



LES JARDINS DU CORNILLON. Les jardins, le RER et le Stade de France.

Une association de défense, le Comité des Jardins de la Plaine, s'est créée en janvier 1997 avec les objectifs suivants :

- maintenir l'existence du site face aux bouleversements engendrés par le Stade de France, même si le nombre de parcelles est plus réduit (23 au lieu de 43),
- ouvrir les jardins sur la ville et ses habitants et développer un partenariat avec les associations locales.

La Fosse Sablonnière

Créé en 1979 sur un terrain municipal, le site se trouve 100, rue Henri Barbusse, à proximité de l'avenue de Stalingrad. Il comprend **34 parcelles** de 160 à 200 m² chacune. Le voisinage des jardins familiaux est composé du dernier maraîcher encore en activité sur le territoire et d'une association d'insertion pratiquant le maraîchage biologique.



LES JARDINS FAMILIAUX DE LA FOSSE SABLONNIERE.
Une cabane standard végétalisée.

Les trois structures s'approvisionnent en eau par le pompage de la nappe phréatique, mais si le maraîcher possède son propre réseau, les deux associations partagent le même réseau. Ceci n'est pas toujours sans causer des difficultés pour la répartition des horaires de pompage. Par ailleurs, les jardiniers récupèrent également l'eau de pluie.

Les clôtures des parcelles soit en rondins de bois, soit en grillage offrent un caractère standard et les cabanes installées sur les parcelles par la Ville sont, à l'origine, toutes identiques. Cependant, des aménagements divers effectués par les jardiniers (tonnelles, par exemple) apportent une note personnelle à l'organisation du site et brouillent les signes de la standardisation des équipements.

Compte tenu de la taille des parcelles, il n'est pas autorisé de planter plus d'un arbre fruitier afin de favoriser les cultures de légumes.

L'ensemble des jardiniers habitent Saint-Denis et leur cotisation annuelle est de l'ordre de 150 euros.

Pour en savoir plus :

Site de la FNJFC : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr>



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008



COMMUNE DE SAINT-DENIS
JARDINS FAMILIAUX (FNJFC) DU FORT DE L'EST -
Rue du Maréchal Lyautey



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 425

COMMUNE DE SAINT-DENIS

JARDINS FAMILIAUX (FNJFC) LA FOSSE SABLONNIÈRE -
Rue Henri Barbusse



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008



COMMUNE DE SAINT-DENIS
JARDINS FAMILIAUX (FNJFC) DU CORNILLON -
Rue Francis de Pressensé

SAINT-OUEN

Dans la mémoire ouvrière de la ville, l'usine Alstom de Saint-Ouen et les jardins ouvriers sont liés depuis de nombreuses décennies.

En effet, lorsqu'en 1917 une partie des terrains de l'hippodrome et du parc du Château de Saint-Ouen est vendue à la société Thomson-Houston qui devient ensuite Alstom, l'entreprise propose aux ouvriers de disposer d'une parcelle de 150 à 200 m² pour la cultiver. Adossée à l'usine, la centaine de parcelles occupe un territoire de plus de 2 hectares.

Le Comité d'entreprise gère les attributions et si le nombre de jardins diminue quelque peu au fil du temps, la situation devient particulièrement périlleuse pour l'association des Jardins ouvriers de Saint Ouen, lorsque la totalité des 20 hectares de terrains Alstom-Areva est vendue à Nexity. Ce dernier, leader français de la promotion immobilière en logement et entreprise, propose d'opérer des travaux d'aménagement de très grande ampleur sur cette ZAC des Docks de Saint-Ouen.

L'association des Jardins ouvriers de Saint-Ouen mène alors une rude bataille pour sauvegarder ses lopins de terre.

Quarante parcelles sont finalement sauvegardées jusque fin 2009.

Depuis le mois de mai 2010, 1 000 m² de terrain sont attribués par la Mairie à l'association de jardins ouvriers pour qu'elle poursuive ses activités jusqu'en 2013.

C'est en effet en octobre 2013 qu'un parc de 12 hectares verra le jour sur la ZAC des Docks avec une série d'aménagements comprenant des jardins collectifs.

Si 5 projets concernant l'aménagement de la ZAC restent aujourd'hui en lice, chacun d'entre eux inclut un espace de 5 000 m² minimum pour la réalisation de jardins collectifs. Par exemple, il est envisagé dans l'un des projets, de consacrer un terrain de 4 000 m² pour les jardins ouvriers « historiques » et un autre de 4 400 m² pour les jardins partagés.

On accède aux jardins provisoires par le portail d'entrée du parc Abel Mezières. Joutant un vaste terrain en friche (précédemment occupé par les jardins ouvriers), le nouveau territoire de l'association est délimité par une barrière de bois assez basse et une porte à clairevoies offrant toute visibilité sur l'ensemble du site qui comprend :

- 40 parcelles, d'une superficie de 10 m² chacune, séparées par des allées très étroites,
- des équipements collectifs (un grand abri, un coin détente, plusieurs bancs, un espace pour le compost).

Avant la mise en culture du terrain, des travaux d'amélioration du sol ont été menés par la Municipalité : à cause des risques de pollution, une bâche a été posée puis recouverte de terre végétale sur une profondeur d'un fer de bêche environ, ce qui ne permet pas aux jardiniers de cultiver des légumes racines, par exemple. Toutefois, les autres cultures potagères et les fleurs sont particulièrement denses et abondantes.

La configuration du site est plus proche de celle d'un jardin partagé que d'un ensemble de jardins ouvriers ou familiaux, ne serait-ce que par la superficie des parcelles. Elle est en cohérence avec la volonté municipale clairement énoncée de transformer les jardins ouvriers en jardin partagé à mesure du départ des jardiniers actuellement en place.

La Ville souhaite apporter une « vocation pédagogique » à ces terrains en les mettant à la disposition des écoles, des maisons de retraite et des habitants pour permettre ainsi au plus grand nombre d'y accéder.

Pour en savoir plus :

Mairie de Saint-Ouen, Service environnement : 01 49 45 68 38.



LES NOUVEAUX JARDINS OUVRIERS DE SAINT-OUEN.
Jardins ouvriers ou jardin collectif



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

COMMUNE DE SAINT-OUEN
SITE TEMPORAIRE ALSTHOM - Rue Albert Dhalenne

SEVRAN

A l'écart de la circulation automobile, dans un environnement forestier verdoyant, le site des jardins familiaux de Sevran est inscrit dans le **Parc national forestier de La Poudrerie** qui couvre 137 hectares et est situé sur le territoire des communes de Livry-Gargan, Vaujours, Villepinte et Sevran.

Géré par l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France avec le concours du Département de la Seine-Saint-Denis et des 4 villes concernées, le parc est un site classé depuis 1994. Par ailleurs, il fait partie, depuis 2006, du réseau Natura 2000¹².

Sur un terrain de **2,5 hectares** clos par des grilles et un grand portail, le groupe de jardins familiaux comprend **80 parcelles** ainsi que des parties communes importantes et une parcelle pédagogique.

Les jardiniers peuvent accéder au site en véhicule, un parking leur étant réservé à l'entrée.

La **FNJFC** gère le site.

Le site de Sevran

Il a été créé dans les années 1980 sur la base d'une convention entre la FNJFC et la Région Île-de-France. L'environnement forestier de grande qualité dans lequel il se trouve offre au site un cadre tout à fait agréable.

A proximité de l'entrée se trouve la parcelle pédagogique. De grande taille, elle est jusqu'alors réservée aux écoles de Sevran mais un nouveau projet avec un collège récemment créé dans le quartier devrait voir le jour prochainement.

C'est ensuite par une allée large et ombragée, bordée de charmilles que l'on pénètre dans le site.

Sur chaque parcelle de **200 m²** est installée une cabane correspondant à un modèle de base, parfois modifié au cours des années et agrandi. Par ailleurs, les jardins sont personnalisés : certains possèdent un ou plusieurs châssis, de petites tonnelles, différents autres aménagements fonctionnels ou décoratifs, etc.

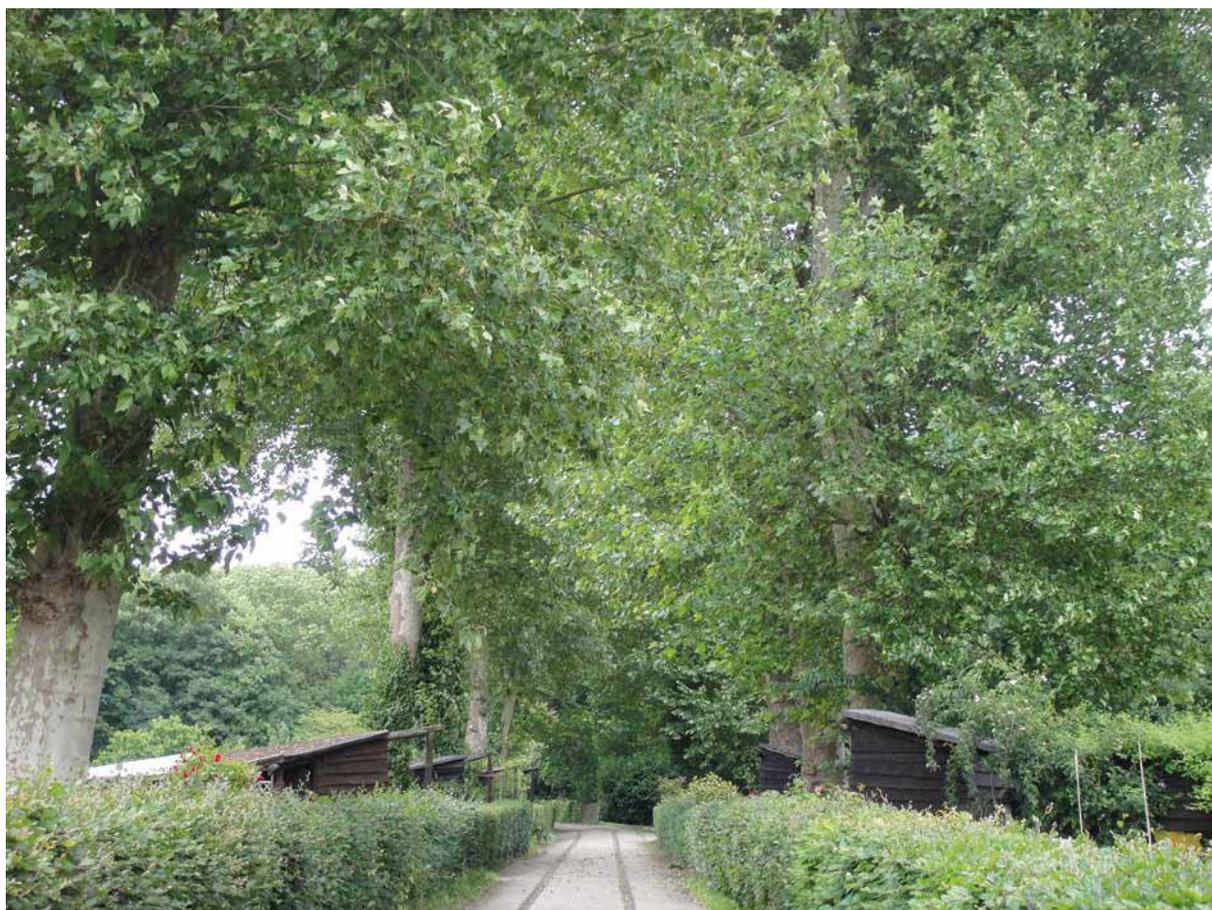
Des points d'eau sont répartis dans les allées. La consommation globale est divisée par le nombre de jardiniers. Si la réalisation d'une adduction d'eau directement sur les parcelles a pu

¹² Natura 2000: réseau européen de sites naturels ou semi-naturels à grande valeur patrimoniale, pour la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

avoir lieu il y a plusieurs années, elle est désormais interdite. Cependant, l'usage de tuyaux d'arrosage est autorisé, à condition qu'il n'y ait pas d'excès. Certains jardiniers possèdent également des cuves pour récupérer l'eau de pluie par les gouttières de leur cabane.

Concernant la plantation d'arbres, le règlement intérieur du site indique que chaque parcelle ne doit être pourvue que d'un seul individu, même si parfois, leur nombre est un peu plus important.

Le feu au sol est interdit mais les barbecues sont autorisés. Par ailleurs, il est demandé aux jardiniers de quitter le site avant le coucher du soleil pour des raisons de sécurité.



LES JARDINS FAMILIAUX DU PARC FORESTIER DE SEVRAN.

L'allée principale, particulièrement arborée. En son centre, les anciens rails et de chaque côté, les cabanes de jardin installées sur les parcelles.

Au départ d'un jardinier, lorsqu'une parcelle est réattribuée, elle est entièrement nettoyée, y compris la cabane. Si cette dernière a subi des modifications qui ne conviennent pas par rapport au modèle de base, elle est remise en conformité avec le modèle et certaines parties peuvent être démontées, particulièrement lorsqu'elles sont endommagées. L'attribution des parcelles s'effectue après une pré-visite des futurs jardiniers sur le site pour leur présenter les parcelles et les règles de fonctionnement. Un temps de réflexion leur est donné afin qu'ils prennent leur décision en connaissance de cause.

Compte tenu de l'importance du site, les travaux généraux ont lieu environ quatre fois dans l'année, et correspondent, pour chaque jardinier, à quatre heures d'entretien des parties communes (nettoyage des allées, des fossés en bordures, ramassage des feuilles mortes, plantation sur les parties communes).

Par ailleurs, un local collectif permet d'entreposer du matériel et une grande zone de terrain collectif située à chaque extrémité du site est réservée pour brûler les déchets verts.

Une réunion est proposée aux jardiniers une fois par an par les délégués pour leur permettre de se rencontrer, leur faire part des projets de l'association, éventuellement, rencontrer les responsables de la FNJFC.

Parmi les projets en cours :

- ouverture des jardins lors des Journées européennes du patrimoine en septembre 2010,
- construction d'une serre collective qui devrait voir le jour en 2011 sur une parcelle récemment nettoyée et remblayée avec plusieurs tonnes de terre végétale,
- réflexion quant à l'installation de panneaux d'affichage présentant l'histoire du site aux visiteurs (en effet, par exemple, l'allée centrale comprend toujours les rails permettant la circulation des wagonnets depuis l'usine lors de son fonctionnement),
- volonté de faire preuve de plus de rigueur dans l'aménagement des parcelles par les jardiniers.

Pour en savoir plus :

Site de la FNJFC : <http://www.jardins-familiaux.asso.fr>



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 428

COMMUNE DE SEVRAN
JARDINS FAMILIAUX (FNJFC) DE LA POWDRERIE -
Rue Paul Vieille

STAINS

Situés à l'est de la ville, à proximité de Garges-lès-Gonesse et Pierrefitte-sur-Seine, ce sont plus de **15 hectares** qui sont cultivés en jardins potagers, soit quelques **693 parcelles**.

Ceci permet à la **municipalité de Stains**, qui ne manque pas de valoriser ce patrimoine exceptionnel (cf. le site internet de la Ville), de se situer en **toute première place** parmi les communes de Seine-Saint-Denis **quant à l'étendue du territoire consacré aux jardins ouvriers et familiaux**.

Les terrains appartiennent à des propriétaires multiples : la plupart à la Ville de Stains et au Département de la Seine-Saint-Denis, quelques-uns à la RATP, à la SNCF ainsi qu'à des propriétaires privés.

Deux associations sont implantées sur la ville : **La Société des Jardins Ouvriers des Joncherolles** et **Les Jardins Familiaux de Stains**.

La Société des Jardins Ouvriers des Joncherolles gère **44 parcelles** d'environ 200 m². Situé rue Jean Durand, le site se trouve non loin de la clinique de l'Estrée, dans le prolongement de la rue Emile Zola (cf. § Pierrefitte-sur-Seine, quartier Amiens/Zola).

L'association **Les Jardins Familiaux de Stains** gère **649 parcelles** de 250 m² en moyenne :

- 3 sites situés sur la rue des Huleux regroupent **445 jardins** :
 - Les Onze Arpents : 163 parcelles.
 - Delaune : 138 parcelles.
 - Les Huleux : 144 parcelles.
- 2 sites situés rue du Moutier regroupent **162 jardins** :
 - Le Moutier : 102 parcelles.
 - Le chemin de fer : 60 parcelles.
- Le dernier site, le Poirier, se trouve rue des Fourches, derrière la clinique de l'Estrée, et comprend **42 parcelles**.

Sur près de 500 mètres, la rue des Huleux offre un cadre conséquent totalement dépaysant au sein du département : des jardins s'étendent à perte de vue.

Les allées, tracées au fil du temps, présentent toutes un caractère différent : bien larges ou encore très étroites, bordées de haies ou d'un simple grillage, droites ou en courbe, herbeuses ou en terre.

Il en est de même pour les cabanes et les abris, les cultures (légumes et fleurs de toute

provenance), etc. L'appropriation de leurs parcelles par les jardiniers s'est inscrite depuis de longues années dans les aménagements qu'ils ont réalisés, et souvent, nombre de décorations très personnalisées en sont les précieux témoins.

L'ensemble de ces jardins compose un paysage arboré, cultivé, fleuri, « habité », qui touche autant notre mémoire que notre imaginaire...

Si le site du Chemin de fer et celui du Poirier sont totalement accessibles aux promeneurs, les quatre autres, clos par des portails, sont généralement ouverts en journée mais fermés le soir.

La Société des Jardins Ouvriers des Joncherolles

(Cf. § Pierrefitte-sur-Seine)

L'association Les Jardins Familiaux de Stains

Créée en juillet 1932, la Société de gestion des jardins ouvriers et cultures de Stains, association locale, gérait encore, dans les années 2000, quelques 800 parcelles.

Se pencher sur l'histoire de l'association amène à évoquer la personnalité de Lucien Girault, décédé le 7 juin 2006.

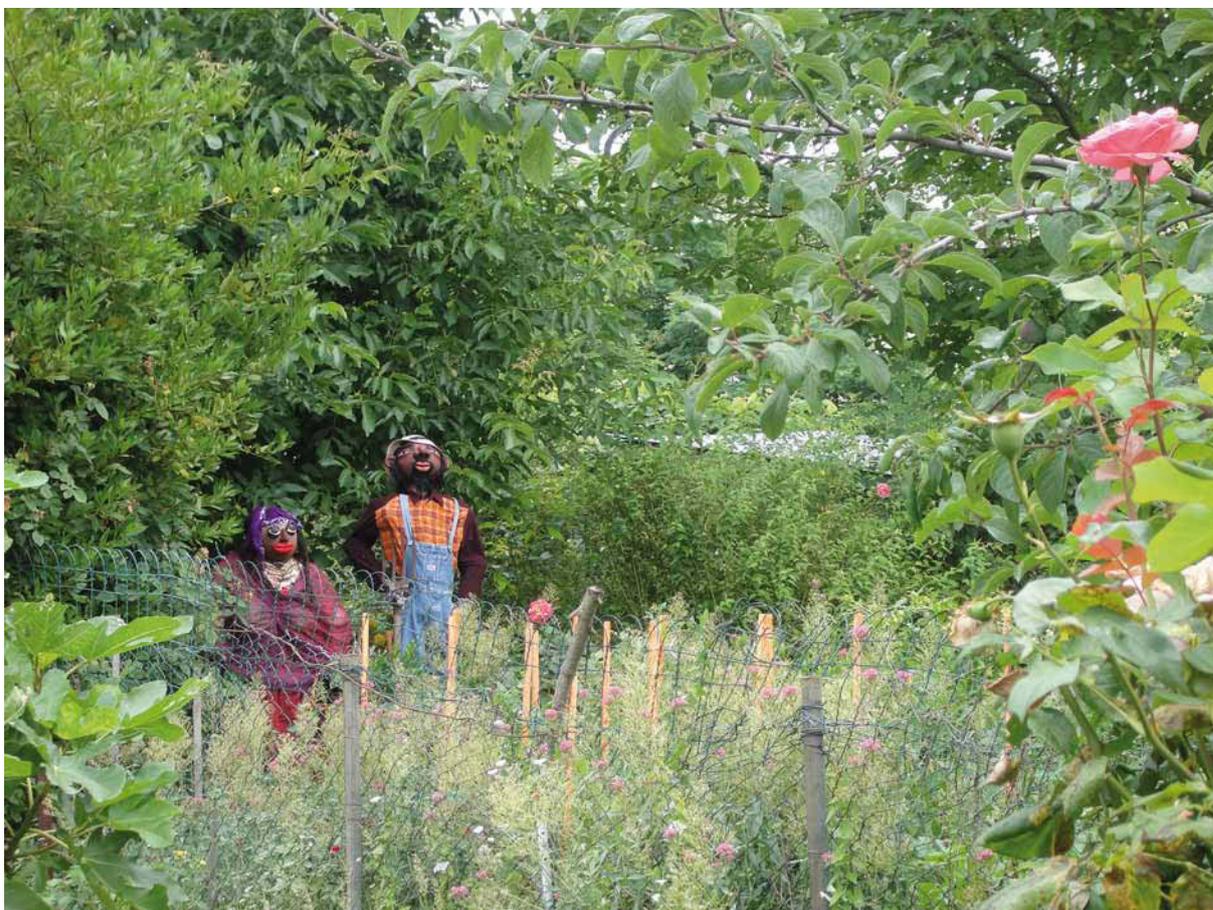
Ayant assuré la présidence de l'association de 1960 à 2000, Lucien Girault a en effet profondément marqué la vie associative des jardins de Stains et au delà, la dynamique des jardins ouvriers et familiaux sur le département. Accompagné de sa femme, Marie-Louise (secrétaire de l'association), durant 40 ans, il a su faire preuve d'une intelligence et d'une détermination remarquables, tant avec les jardiniers qu'avec les partenaires institutionnels, pour gérer en toute indépendance ce patrimoine potager de Stains considérable. En 2001, alors qu'il venait de démissionner, Lucien Girault a reçu la plus haute distinction de l'Ordre du Mérite Agricole, celle de Commandeur. Par ailleurs, nommé garde-messier¹³ en 1961, il fut la dernière personne à exercer cette fonction en Seine-Saint-Denis et l'une des trois dernières sur le territoire national.

En 2004, l'association a changé de dénomination et porte désormais le nom de Jardins familiaux de Stains.

Si certains terrains lui ont été repris, elle est néanmoins aujourd'hui **la plus grande association**

¹³ Garde-messier : officier chargé de surveiller les champs avant la moisson. Fonction datant de l'Ancien Régime.

gestionnaire de jardins familiaux du département. Cependant, la situation des jardins reste toujours précaire et l'association se montre vigilante quant aux projets urbains qui viendraient amputer ce patrimoine exceptionnel.



LES JARDINS FAMILIAUX DE STAINS : Un paysage arboré, fleuri, cultivé et habité.

Concernant les candidatures, priorité est donnée aux habitants de Stains pour l'obtention d'un jardin mais les demandes sont nombreuses et émanent parfois d'habitants d'autres départements (Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, ...). Chaque nouveau jardinier doit être parrainé par deux jardiniers déjà adhérents de l'association.

La cotisation annuelle est définie en fonction de la surface de la parcelle sur la base de 20 centimes par m². Pour la première année, s'ajoute à cette cotisation un droit d'entrée dans l'association de 16 euros.

Les jardins ne disposent pas d'adduction d'eau potable. L'arrosage s'effectue essentiellement avec l'eau de pluie récupérée dans des cuves ou des bidons.

Par ailleurs, le compostage individuel est fortement encouragé afin d'atteindre l'objectif Zéro Déchet.

Chaque site est placé sous la responsabilité de deux jardiniers membres du Conseil d'Administration. De plus, des permanences hebdomadaires sont tenues dans le chalet de l'association récemment installé rue des Huleux et dénommé le chalet Lucien Girault. Il est bordé d'une pelouse et quelques pieds de vigne sont plantés à proximité. Avec le soutien de la municipalité, l'association va étendre ce type de culture sur un terrain attenant de 400 m². Le projet doit se mettre en place très rapidement.

Au cours du temps, des habitudes qu'il n'est pas toujours aisé de remettre en cause ont été prises. Cependant, diverses évolutions diverses ont eu lieu.

En voici deux, par exemple, qui ont vu le jour dernièrement :

- la mise en place de normes en terme de surface pour les nouveaux abris de jardins (12 m² maximum),
- la volonté de regrouper plusieurs parcelles. Tout en conservant les surfaces d'origine des jardins ainsi que les cabanons et abris existants, il s'agit, pour l'essentiel, de supprimer les clôtures afin de susciter l'implication des jardiniers au delà de leur propre parcelle et de développer leur sentiment d'appartenance à un petit groupe de proximité (la grande taille de l'association justifie certainement cette proposition). En élargissant ainsi leur horizon, l'objectif est de renforcer les relations de voisinage, la convivialité et l'entraide (à condition que chacun des jardiniers concernés soit d'accord, bien évidemment). Ainsi, une dizaine de parcelles de 250 m² permettent aujourd'hui à 10 jardiniers de se retrouver dans un grand espace de 2 500 m², où chacun gère son espace individuel mais dans lequel, par exemple, est réservé un petit espace collectif pour les enfants, où l'on entretient la parcelle de celui qui a un problème de santé, où l'on veille à « la bonne tenue » de l'ensemble du terrain.

L'association organise et/ou participe à différentes manifestations :

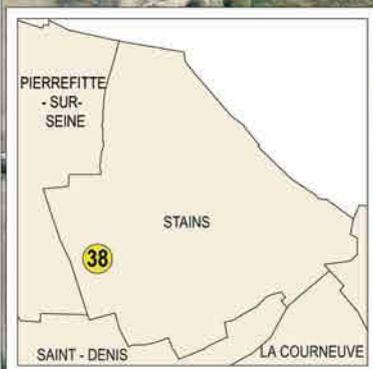
- troc de plantes,
- fête costumée de la Saint-Fiacre à travers la Ville,
- concours départemental des plus beaux jardins et Salon du jardinage,
- fête de la Ville,
- fête des vendanges à Montmartre, l'association étant adhérente aux Compagnons du Dalhia de la Seine-Saint-Denis.

Pour en savoir plus :

Les Jardins Familiaux de Stains, chalet, chemin des Huleux, 93240 Stains.

www.ville-stains.fr, rubrique «Découvrir la ville».

LACHKAREFF Pierre. Au bonheur des jardins. Paris : La Dispute, 2000.



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 429

COMMUNE DE STAINS

JARDINS OUVRIERS DES JONCHEROLLES - Rue Jean Durand



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D. S.A.T bGéo 13 2011 P 430

COMMUNE DE STAINS

JARDINS FAMILIAUX LES ONZE ARPENTS, DELAUNE, LES HULEUX- Rue des Huleux

JARDINS FAMILIAUX LE MOUTIER, LE CHEMIN DE FER- Rue du Moutier



0 100 200 Mètres

CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 431

COMMUNE DE STAINS
JARDINS FAMILIAUX LE POIRIER - Rue des Fourches



LES JARDINS FAMILIAUX DE TREMBLAY-EN-FRANCE.
Un petit site très discret.

TREMBLAY-EN-FRANCE

A 25 km de Paris, la commune de Tremblay-en-France est la plus vaste du département avec ses 2 244 hectares.

A côté de l'aéroport Charles de Gaulle et de la zone d'activité Paris Nord 2,7 hectares de forêts et 500 hectares de terre agricole conservés et protégés font de Tremblay-en-France une ville au paysage particulièrement contrasté.

Au sein du Vieux Pays, dernier bourg rural du département, sont regroupées **12 parcelles** de jardins familiaux occupant un **terrain communal** d'une superficie totale d'environ **2 500 m²** situé rue du cimetière.

S'inscrivant naturellement dans un paysage rural verdoyant et cultivé, les jardins sont arborés et chacun dispose d'une petite cabane réalisée par le jardinier occupant.

Le **Service de l'Urbanisme** les gère directement.

Jusqu'en 1992, quelques personnes cultivaient en jardins potagers un terrain communal qui a fait l'objet d'un projet de construction. Pour pallier cette situation, c'est avec une convention précaire que les jardiniers ont été réinstallés par la Municipalité sur le terrain actuel, découpé en 10 lots de 230 m² chacun. Deux d'entre eux ont récemment été divisés en 2 parcelles de 115 m².

Le terrain est clos par un grillage couvert de végétation et un portail en fer.

Un point d'eau a été installé par la Commune.

Les jardiniers résident pour moitié au Vieux Pays et pour moitié en centre-ville ou dans d'autres quartiers.

Le nombre d'actifs est légèrement supérieur à celui des retraités.

La liste d'attente comprend une vingtaine de personnes résidant, pour la plupart en centre-ville.

Le coût annuel de location est de 120 euros pour 230 m² et de 59 euros pour 115 m².

L'eau est à régler en supplément.

Constat est fait par les gestionnaires d'une certaine forme de repli des jardiniers sur eux-mêmes dû, entre autres, à l'absence d'organisation d'activités fédératrices.

Ainsi, des réflexions sont menées pour favoriser les relations entre jardiniers, concourir à la convivialité et à la solidarité. Elles animent les projets d'aménagement, envisagés sur 2 hectares, incluant de nouveaux jardins.

La mise à disposition de parcelles mais également la volonté d'offrir un accompagnement aux jardiniers novices sont à l'étude.

Pour en savoir plus :

Mairie de Tremblay-en-France, Service du développement durable : 01 49 63 69 07



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 432

COMMUNE DE TREMBLAY-EN-FRANCE
JARDINS FAMILIAUX - Rue du Cimetière

VAUJOURS

Sur 3 000 m² s'étend le groupement des jardins familiaux de Vaujours comprenant 28 parcelles. Un panneau d'information est implanté à l'entrée du site.

Situé derrière le cimetière, à la limite de Livry-Gargan, il s'inscrit dans un paysage plutôt campagnard, dans une zone boisée, non construite et non cultivée (carrières de gypse en sous-sol). Il est composé de deux terrains communaux situés face à face : l'un comprend 4 parcelles, l'autre 24, d'environ 130 m² chacune.

Chaque terrain est clos par un grillage et un portail en fer.

Un petit chemin grim pant le long du mur du cimetière permet de surplomber le site et de le voir dans son ensemble.

Un parking est disponible à proximité.

Une allée collective centrale, large et en terre, permet d'accéder aux parcelles.

Il existe des postes d'adduction d'eau répartis sur l'ensemble des jardins et un grand composteur collectif.

Parmi les autres équipements collectifs :

- un espace détente comprenant un barbecue et des tables abrités sous de grands arbres,
- un espace arboré, « la butte » planté d'arbres fruitiers.

Des petits cabanons de bois sont installés sur les parcelles, à raison d'un cabanon pour 2 jardins.

Les parcelles ne sont pas clôturées. Certaines sont cependant séparées par de petites haies arbustives.

L'association Les Jardins Familiaux de Vaujours gère l'ensemble des parcelles.

L'association Les Jardins Familiaux de Vaujours

Créée en 2002, suite à une démarche municipale initiée en 1997 concernant les souhaits des habitants, l'association bénéficie du terrain que la Commune de Vaujours, propriétaire, lui attribue à titre gracieux.

La volonté municipale de soutenir le projet de jardins familiaux s'affirme également dans l'aménagement des parcelles qu'elle a réalisé (fourniture des abris en bois, des clôtures, des adductions d'eau).

La grande majorité des jardiniers habitent Vaujours et la volonté associative est désormais de

réserver exclusivement les jardins aux valjoviens.

Parmi les 28 adhérents, on ne compte que 3 femmes. Par ailleurs, la plupart des jardiniers sont en activité, seuls quelques uns sont des retraités.

Le conseil d'administration de l'association est composé de 6 membres élus.

La cotisation annuelle s'élève à 70 euros et comprend le coût de l'eau potable. Aucune subvention n'est demandée par l'association, les cotisations couvrant les dépenses. Celles-ci concernent principalement l'achat de matériel pour l'entretien des jardins (achat de fumier, de lasure pour peindre les abris, d'une débroussailleuse, de brouettes, d'un groupe électrogène...).



LES JARDINS FAMILIAUX DE VAUJOURS.

Jardins familiaux à la campagne.

Outre la participation à la vie associative locale, des activités collectives sont favorisées par le bureau de l'association. Menées au sein du groupement (barbecue au printemps, journées de travaux d'entretien général, etc.), elles entretiennent les relations entre les jardiniers, la convivialité et la solidarité.

Le conseil d'administration souhaite fortement entretenir et développer cette dynamique associative par l'organisation d'autres évènements internes (par exemple, le prix du plus beau jardin, etc.).

Pour en savoir plus :

Site internet de l'association : <http://jardins.de.vaujours.voila.net/>



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

VILLETANEUSE

A Villetaneuse, plus de 12,5 hectares de terrain sont consacrés aux jardins ouvriers, soit **553 parcelles** réparties sur 5 sites et gérées par 2 associations indépendantes, **l'association des Jardins Ouvriers de Villetaneuse et l'association des Jardins Ouvriers des Joncherolles**.

Les sites de l'association des Jardins Ouvriers de Villetaneuse

Dans leur ensemble, les sites couvrent une superficie de plus de 7,5 hectares et la superficie des parcelles varie entre 150 et 250 m².

Trois d'entre eux se trouvent de part et d'autre de la rue Henri Barbusse, jouxtent la commune de Montmagny et regroupent 215 jardins :

- **Les Aulnes 1 et les Aulnes 2.** Créé en 1978, le site des Aulnes 1 a connu une extension de 72 parcelles en 1985, dénommée les Aulnes 2. Aujourd'hui, l'ensemble comprend **150 parcelles**.
- **Le Marais.** Créé en 1979, il est composé actuellement de **65 parcelles**.

Ces **215 parcelles** constituent un ensemble très étendu de jardins, verdoyant, cultivé et arboré. Des clôtures de grillage les rendent visibles depuis la rue ainsi que des allées piétonnes qui les bordent à certains endroits. Ces dernières servent par ailleurs de parking aux jardiniers et constituent des chemins de promenade pour les habitants.

Les parcelles sont souvent plantées d'arbres fruitiers (pommiers, pruniers, cerisiers, abricotiers, noyers...). Il est indiqué dans le règlement intérieur que chaque arbre coupé doit être remplacé. Par ailleurs, si les cabanes doivent correspondre à un schéma de référence, les tonnelles et autres aménagements complémentaires ne sont pas interdits, ce qui permet une grande diversité de configurations de parcelles et une appropriation personnelle par chaque jardinier de son espace.

Situés dans un quartier comprenant des constructions récentes (petits pavillons et maisons de ville, notamment), les jardins offrent parfois des paysages décalés et charmants.

Le quatrième site, plus modeste, est situé au sud de la ville, près des voies du RER D, impasse Louis Fliche. Il s'agit du site **Le Vert Galant**, qui comprend **18 parcelles**.

L'association des Jardins Ouvriers de Villetaneuse, créée en 1978 à l'initiative d'un conseiller municipal, est composée de 243 jardiniers.

Pour obtenir une parcelle, priorité est accordée aux habitants de Plaine Commune, et la plupart

des jardiniers habitent Villetaneuse, Saint-Denis et Epinay-sur-Seine.

La cotisation annuelle est de l'ordre d'une cinquantaine d'euros pour 250 m².

L'association met à la disposition des jardiniers du matériel collectif tel que des tondeuses, motobineuses ou débroussailleuses.



LES JARDINS OUVRIERS DE VILLETANEUSE.
Une cohabitation contrastée.

Considérée comme collective, la gestion des parties communes est néanmoins le plus souvent assurée par les membres du bureau.

Excepté le site du Vert Galant, les 3 autres bénéficient d'une adduction d'eau municipale. Cependant, l'association a pris en charge l'aménagement interne du réseau au sein des sites et chaque jardinier s'acquitte annuellement du coût de sa consommation à la municipalité. La récupération d'eau de pluie est également effectuée à l'aide de bidons et de cuves.

L'ouverture de l'association sur l'extérieur est importante : elle est un membre actif de l'association départementale du jardinage et du fleurissement, AD 93, et outre sa participation à la mise en place des salons départementaux, sa présence aux concours de jardinage municipaux et départementaux et aux concours d'épouvantails est régulière. L'association apporte également

de l'aide au défrichage de terrains, propose des animations pour les retraités et les enfants du primaire ainsi que des cours de jardinage dans les lycées et des journées de sensibilisation à la culture biologique.

Pour en savoir plus :

Association des Jardins Ouvriers de Villetaneuse : BP 41, 93430 Villetaneuse.

Le site des Joncherolles

Il existe depuis 1968, année de création de l'association.

Quelques parcelles ont été perdues récemment mais ce sont encore 320 jardins qui se situent rue Raymond Brosse, derrière le cimetière.

Le site surprend avant tout par ses dimensions vraiment importantes.

Dès l'entrée sur le chemin des Joncherolles (interdit aux véhicules mais autorisé aux piétons et à usage de parking pour les jardiniers), on est surpris par la multitude de jardins qui compose



SOCIETE DES JARDINS OUVRIERS DES JONCHEROLLES.

Cuves et barbecue: quand l'eau et le feu font bon ménage dans la vie des jardiniers.

le paysage.

Des allées bien tracées et fermées par un portillon permettent chacune d'accéder à une trentaine de parcelles alignées de part et d'autres.

De bonne taille (de 200 à 250 m²), elles présentent toutes une configuration différente. La plupart d'entre elles comprennent une cabane ainsi qu'un espace terrasse et détente plus ou moins important permettant les fêtes familiales et les rencontres autour d'un barbecue.

Bien entretenues et bien cultivées, les parcelles sont souvent également très arborées (fruitiers diversifiés).

Il n'existe pas de raccordement au réseau d'eau potable : les jardiniers récupèrent l'eau de pluie dans des cuves et des bidons ou l'eau du sous-sol à l'aide de pompes de forage.

Si quelques jardiniers se sont dotés d'un petit poulailler, l'activité principale reste la culture de légumes, avec l'exigence d'en cultiver 11 différents, en plus des fleurs qui peuvent agrémenter la parcelle.

À l'entrée, un boulodrome a été aménagé par les jardiniers (plus petits terrains matérialisés, un chalet d'accueil, etc.) et l'organisation de concours de pétanque est fréquente le week-end.

Tout particulièrement sur ce site, le statut précaire des jardins, lié directement à l'extension du cimetière des Joncherolles, laisse facilement imaginer que leur nombre va peu à peu diminuer et que l'association devra se montrer combative pour obtenir de nouveaux emplacements.

L'association des Jardins Ouvriers des Joncherolles

(Cf. § Pierrefitte-sur-Seine)

Pour en savoir plus :

Association des Joncherolles : BP33, 93280 Pierrefitte-sur-Seine.



CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 434

COMMUNE DE VILLETANEUSE
JARDINS OUVRIERS LES AULNES ET LE MARAIS -
Rue Henri Barbusse

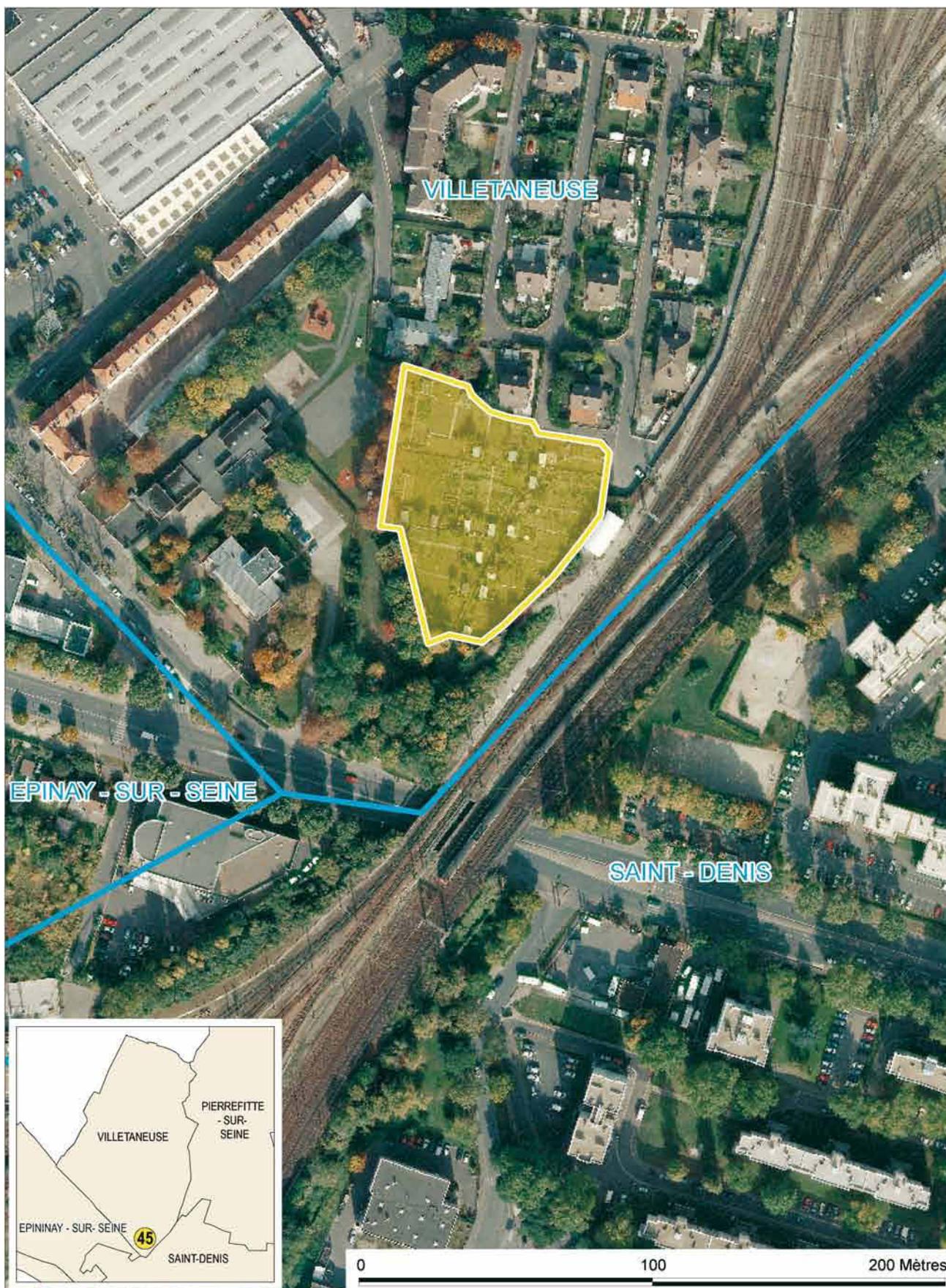


CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine-saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 435

COMMUNE DE VILLETANEUSE
JARDINS OUVRIERS DES JONCHEROLLES -
Rue Raymond Brosse



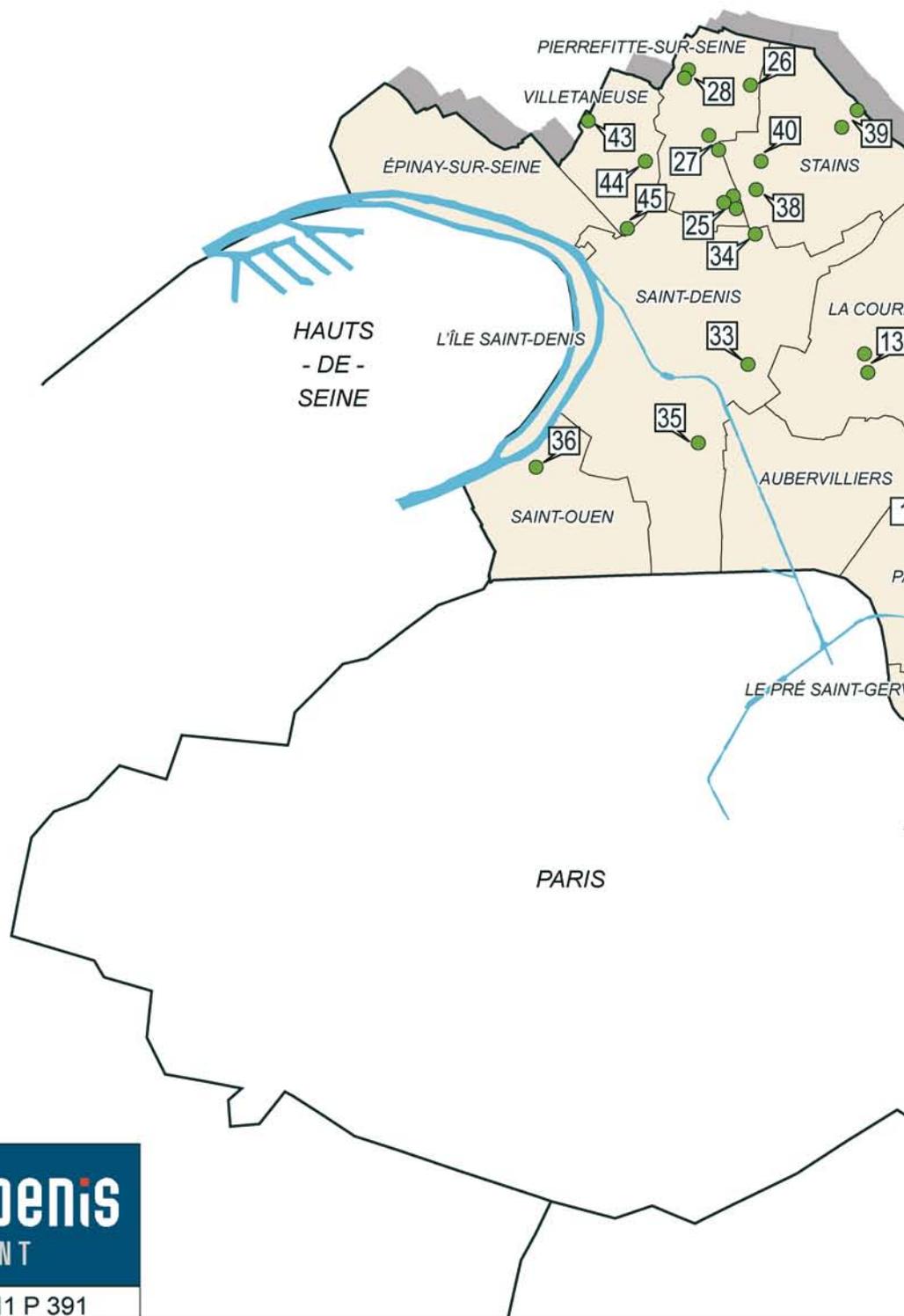
CG93 - InterAtlas (Licence n° IA-P090127) , 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT

D.A.D S.A.T bGéo 13 2011 P 436

COMMUNE DE VILLETANEUSE
JARDINS OUVRIERS LE VERT GALANT-
Rue Frédéric Ozanam

JARDINS OUVRIERS ET FAMILIAUX EN SEINE



-SAINT-DENIS

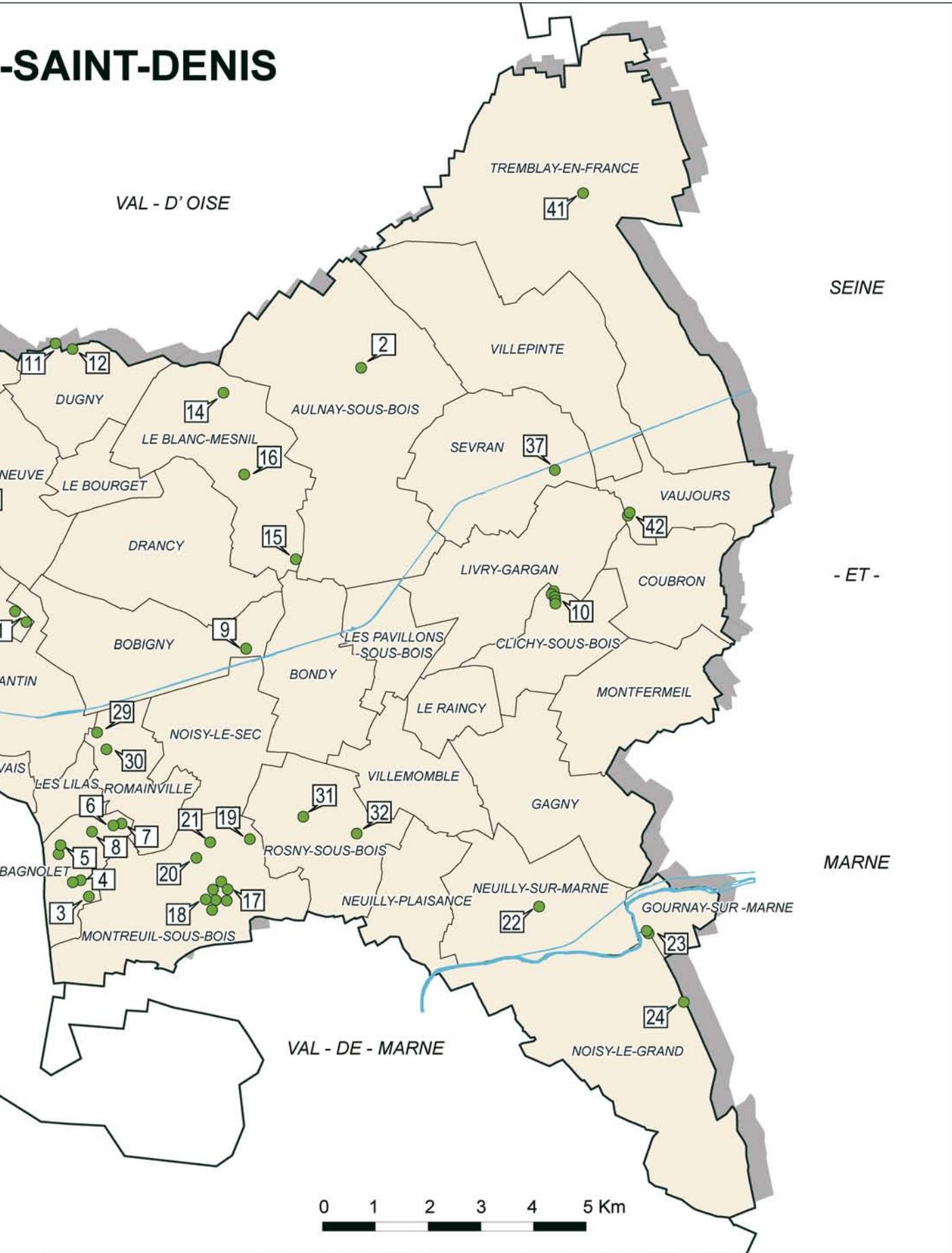


TABLEAU RECAPITULATIF

Villes	Sites	Associations	Parcelles associatives	Parcelles communales	Total des parcelles
Aubervilliers	2	2	268		268
Aulnay-sous-Bois	1	1	52		52
Bagnolet	8	1	116		116
Bobigny	1			30	30
Bondy					
Clichy-sous-Bois	7	1	50		50
Coubron					
Drancy					
Dugny	2	1	74		74
Epinay-sur-Seine					
Gagny					
Gournay-sur Marne					
Ile-Saint-Denis					
La Courneuve	2	1	24		24
Le Bourget					
Le Blanc-Mesnil	3	1	97		97
Le Pré Saint-Gervais					
Le Raincy					
Les Lilas					
Les Pavillons-sous-Bois					
Livry-Gargan					
Montfermeil					
Montreuil	12			170	170
Neuilly-Plaisance					
Neuilly-sur-Marne	1			26	26
Noisy-le-Grand	2			65	65
Noisy-le-sec					
Pantin					
Pierrefitte-sur-Seine	7	3	172		172
Romainville	2	1	80		80
Rosny-sous-Bois	2			21	21
Saint-Denis	3	1	161		161
Saint-Ouen	1	1	40		40
Sevran	1	1	80		80
Stains	7	2	693		693
Tremblay-en-France	1			12	12
Vaujours	1	1	28		28
Villemomble					
Villepinte					
Villetaneuse	5	2	553		553
total	71	20	2488	324	2812

CONCLUSION

A l'issue de cet inventaire détaillé des sites de jardins ouvriers et familiaux, deux grilles de lecture permettent de décrypter la complexité de leur situation aujourd'hui.

La première est construite sur la dimension historique des sites. Elle apporte un éclairage sur la diversité de leurs caractéristiques et sur celle des pratiques exercées par les jardiniers. La seconde est basée sur leur dimension institutionnelle. Elle consiste à identifier les positionnements des structures gestionnaires de jardins ainsi que les modes de relations avec les jardiniers qu'ils engendrent.

C'est au croisement de ces deux dimensions, que se situe la problématique des jardins familiaux. Les tensions qu'elle révèle relèvent de la difficulté à articuler un ensemble de principes, d'exigences et de contraintes souvent contradictoires et à lever des paradoxes parfois insolubles. En identifiant les points de blocage et en évoquant certains éléments de réponse, ce Rapport propose aux différents acteurs concernés d'imaginer des perspectives cohérentes et satisfaisantes pour les jardiniers d'aujourd'hui et ceux de demain.

Des sites caractérisés par leur ancienneté

Parmi les 71 sites du département, certains ont été créés au tout début du 20^{ème} siècle, d'autres, courant 2010 : un siècle sépare les plus récents des plus anciens.

Au regard de l'histoire générale des jardins évoquée en introduction, nous proposons de distinguer : les sites anciens ou sites historiques ou encore sites de « jardins à l'ancienne » ayant plus de 30 ans d'existence, les sites créés entre 1980 et 2008, et enfin les sites récents, apparus il y a moins de 3 ans.

Les sites historiques

Répartis sur 6 communes, ils sont au nombre de 17. Quatre d'entre eux sont gérés par la FNJCF, les 13 autres par des associations locales.

Il s'agit des sites situés sur les forts d'Aubervilliers et de l'Est, de l'ensemble des sites de Stains et de Villetaneuse, d'un site de Dugny, d'un de Pierrefitte et d'un de Romainville.

Dans leur ensemble, ils comprennent plus de 1740 parcelles, soit plus de 60% du nombre total des parcelles du département.

Apparus entre 1910 et 1979, installés sur des territoires où traditions maraîchères et associatives se sont efficacement conjuguées, les sites historiques ont survécu aux « trente glorieuses » et à l'apogée d'une forte croissance urbaine.

Comme en témoignent les éléments rapportés dans les fiches ci-jointes, les « jardins à l'ancienne » constituent :

- des espaces aménagés à moindre coût (fabrication par les jardiniers eux-mêmes des clôtures, châssis, cabanes, tonnelles et composteurs, utilisation de matériaux et d'objets de récupération, mise en œuvre et partage de savoir-faire, création de décors originaux, systèmes de récupération d'eau de pluie ou du sous-sol),
- des supports importants à l'économie domestique (parcelles aux dimensions suffisantes pour subvenir aux besoins alimentaires d'une famille, cultures de légumes et d'arbres fruitiers, récupération de graines, échanges de plants, utilisation de compost, fabrication de purins végétaux, éventuellement élevage d'animaux de basse-cour, etc.),
- des espaces d'intimité et de loisirs pour les familles (barbecues, rencontres festives, moments de détente, jeux collectifs -pétanque, dés, cartes, etc.).

Présentant un caractère décalé et pittoresque résultant des pratiques d'auto-apprentissage et d'autoproduction exercées par les jardiniers, ils se distinguent d'autres types de sites ou d'autres espaces verts. Or, c'est précisément ce décalage et cette originalité qui provoquent aujourd'hui la remise en cause de leur maintien en l'état par les partisans d'une nouvelle conception des jardins familiaux.

Outre les pressions foncières auxquelles ils sont soumis, les « jardins à l'ancienne » sont globalement menacés par la « modernisation » de leur image.

En effet, considérés comme des espaces « bricolés », désordonnés, assimilés parfois à des bidonvilles, il conviendrait, pour leurs détracteurs, de les transformer en les « reconditionnant ». Remplacer la diversité des cabanes et des clôtures par des produits standardisés et réglementer plus sévèrement l'entretien des parcelles ainsi que les activités des jardiniers, permettraient ainsi aux sites de présenter une image plus positive, plus propre et esthétiquement plus réussie. Le libre accès des sites aux promeneurs serait une manière pour eux de profiter d'un espace agréable, au même titre que d'un autre espace vert. De plus, en faisant rimer modernisation avec normalisation, il pourrait être envisageable d'assurer aux sites une pérennité jusqu'alors impossible, alors que, paradoxalement, ce sont le moindre coût de leurs aménagements et leur situation de précarité qui ont contribué à leur survie...

Finalement, à vouloir les requalifier, ne risque-t-on pas, plutôt, de les déqualifier, voire de les disqualifier ?

En les normalisant ne va-t-on pas tout simplement les priver de « leur âme » ?

Ces espaces singuliers, porteurs de l'histoire sociale, culturelle et environnementale du département, ne méritent-ils pas d'autres intentions que celles consistant à les banaliser en les vidant de leur sens ?

Permettre à ces « jardins à l'ancienne » de continuer à exister, c'est leur accorder une place à part entière dans le patrimoine vivant de la Seine-Saint-Denis et aller à l'encontre d'un processus de muséification des pratiques populaires qui les animent. Cependant, un autre risque les guette, celui de l'immobilisme. En ce sens, l'engagement dans des projets communs avec des structures associatives, municipales, et des établissements scolaires notamment, constitue un remarquable antidote.

Par ailleurs, si le principe d'un « libre accès » aux promeneurs ne s'avère pas souhaitable compte tenu de la particularité de ces espaces verts « pratiqués » par les jardiniers, l'organisation de visites à la demande, individuelles ou collectives, peut favoriser des découvertes réciproques, enrichissantes et dynamisantes.

Reste posée, avec beaucoup de prégnance, la question de la pérennité des sites historiques. Comment préserver les « jardins à l'ancienne »? Comment résister aux pressions immobilières et aux projets d'aménagements urbains ?

Le Ministère de la Culture et de la Communication ainsi que celui de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement proposent différents types de protection qu'il conviendrait d'examiner.

S'il est évident que la protection au titre des monuments historiques ne convient pas, envisager une étude de Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP)¹⁴ serait sans doute plus judicieux, sachant que cette procédure, longue et coûteuse, nécessite, en premier lieu, l'implication du maire de la commune.

Par ailleurs, considérant que les jardins présentent un intérêt à la fois historique et pittoresque et qu'ils appartiennent au patrimoine paysager, pourquoi ne pourraient-ils pas bénéficier de la protection des sites classés ou inscrits?

Les sites créés entre 1980 et 2008

Entre la reproduction d'un modèle ancien et la création d'un nouveau modèle, l'hétérogénéité des 50 sites regroupés dans cette catégorie intermédiaire révèle l'amorce d'un processus de transformation des jardins familiaux qui se précisera plus clairement quelques années plus tard.

Avec des caractéristiques différenciées, les uns offrent une image très proche de celle des sites précédents, d'autres au contraire, possèdent des spécificités nouvelles concernant notamment

- La superficie des parcelles. Elle se réduit parfois à quelques dizaines de mètres carrés.

¹⁴ En 2004, le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, Mr De Canchy, avait orienté dans ce sens la demande de protection effectuée par la Société des jardins ouvriers des Vertus, au vu de « l'intérêt majeur que représentent les jardins, leur impact dans les abords du Fort et leur très grande importance sur le plan social et historique pour la mémoire de la banlieue ».

- Les cabanes. Produits manufacturés¹⁵ et similaires plutôt que constructions bricolées, elles peuvent être communes à 2 ou 3 jardiniers ou bien même disparaître au profit de coffres de rangement individuels pour les outils.
- Le raccordement au réseau d'eau de ville. Il permet la suppression des multiples bidons et cuves nécessaires à la récupération de l'eau de pluie.
- Des composteurs normalisés. Identiques, produits manufacturés eux aussi, ils remplacent les aménagements précaires réalisés jusqu'alors par les jardiniers.
- L'aménagement d'espaces de convivialité collectifs (pour les barbecues, notamment). Ils limitent ou remplacent les espaces de détente individuels aménagés sur les parcelles.

Le processus de transformation des jardins familiaux se joue ainsi à trois niveaux :

- La satisfaction d'un plus grand nombre de demandes, en réduisant la superficie des parcelles au profit d'une augmentation de leur nombre.
- La présentation d'une image esthétique conforme et valorisante, en limitant la fantaisie et le « pittoresque » dans l'appropriation des parcelles au profit d'une normalisation de l'espace.
- Le renforcement des liens sociaux entre jardiniers, en développant la dimension collective des sites.

En ce qui concerne précisément les jardiniers, leur profil tend également à se modifier. Avec des origines rurales plus éloignées que celles de leurs aînés (résidence en ville depuis plus d'une génération), certains habitants, plus jeunes, souhaitent aujourd'hui jardiner. Ne possédant pas ou peu de connaissances en matière de jardinage, ils sont souvent plus motivés par sa découverte et le plaisir qu'elle apporte que par l'exercice d'une véritable pratique de culture vivrière. De plus, sollicités par des activités familiales ou de temps libre diversifiées, ils ne disposent pas toujours d'une disponibilité régulière suffisante pour l'aménagement et l'entretien d'une parcelle de 200 m².

Au-delà des prérogatives d'autres acteurs, tels que les gestionnaires ou les décideurs de projets d'aménagement évoqués ultérieurement, c'est effectivement en s'adaptant à ces nouvelles situations que des propositions pourraient émerger.

L'examen des trois dernières créations réalisées dans le département apporte un éclairage intéressant sur ces questions.

15 Parfois fabriqués par des entreprises d'insertion

Les sites récents

Il s'agit des jardins familiaux du Zéphir à Aulnay-sous-Bois, de ceux de la Corniche des Forts à Romainville et des jardins de Saint-Ouen, situés dans le parc Abel Mézières.

Les jardins familiaux du Zéphir se distinguent principalement par les caractéristiques suivantes

- des parcelles d'une superficie réduite (30 m²),
- des jardiniers résidents dans les barres d'immeubles dominant les jardins,
- la présence d'une animatrice à temps partiel sur le site.

En permettant à plus de 50 familles de s'exercer au jardinage, le terrain, d'une superficie de 2 500 m², leur offrent également l'opportunité d'échanger entre voisins dans un cadre qu'ils contribuent ensemble à entretenir et à enjoliver.

Véritable équipement social, le site fonctionne avec un poste de coordonnateur salarié chargé de dispenser des conseils de jardinage, de sensibiliser les habitants à la culture biologique ainsi qu'à la biodiversité et de favoriser la participation des habitants à la vie du quartier. Sans son intervention, le site nécessiterait la présence d'une association forte et dynamique qui n'existe pas aujourd'hui.

Conçue comme temporaire, la fonction de l'animateur est ainsi d'assurer un tremplin vers une prise en charge du site par les habitants eux-mêmes.

En partenariat avec les Municipalités et les bailleurs sociaux, ces nouvelles formes d'espaces verts en pied d'immeubles favorisent la découverte du jardinage par les habitants, leur sensibilisation aux questions d'environnement ainsi que leur participation à la vie du quartier.

Cependant, présentant des caractéristiques si éloignées de celles des jardins familiaux et des pratiques de cultures vivrières, ne gagneraient-ils pas en considération à porter une autre appellation qui les en distinguerait franchement ?

Les jardins de la Corniche des Forts, quant à eux, constituent un exemple de site normalisé « haut de gamme ». Conçu par des professionnels de l'aménagement (architectes, paysagistes...) à la demande de collectivités territoriales, intégré dans un environnement verdoyant remarquable au sein d'une Base de loisirs, le nouveau site est envisagé comme porteur d'une image exemplaire, offrant des jardins familiaux de qualité, propres et bien aménagés.

Parmi les difficultés inhérentes à la mise en œuvre de ce type de projet, l'une des plus importantes concerne la détermination du point d'équilibre entre l'image et l'usage du site. En effet, en l'absence de concertation avec les futurs jardiniers ou avec les membres d'autres groupes

de jardins, les concepteurs prennent le risque de privilégier l'aspect du « décor » plutôt que la fonctionnalité de l'espace : des aménagements systématiques « préconçus » peuvent se montrer superflus et représenter un frein plutôt qu'un moteur pour les jardiniers trop « luxueux », ils peuvent également susciter l'exercice d'appropriations imprévues par des personnes extérieures produisant les effets inverses de celui recherché pour une image valorisante (squatts, vols, etc.).

Entre jardins-bidonvilles et jardins 5 étoiles, les jardins familiaux présentent des images contrastées, reflet parfois cruel des travers de notre société.

Enfin, **les jardins ouvriers de Saint-Ouen** posent le problème du déplacement d'un ancien site.

Déplacer un groupe de jardins, surtout après de longues années d'existence, est toujours une opération délicate qui s'avère d'autant plus douloureuse pour les jardiniers qu'elle vise à transformer la nature même de leur site. Souvent, il s'agit en effet plutôt d'un remplacement que d'un déplacement : d'une part, il est impossible d'effectuer une reconstitution « à l'identique » en terme d'organisation de l'espace, de plantations d'arbres, de type de terre, de cabanes et d'aménagements divers, etc., et d'autre part, le déplacement géographique offre l'opportunité, pour les décideurs du changement, de repartir sur de nouvelles bases et de construire un autre projet.

Il en est ainsi à Saint-Ouen où la Municipalité a décidé de remplacer les jardins ouvriers existant depuis presque un siècle par un « jardin du partage » qui devrait voir le jour en 2013. En fonction de nouveaux objectifs, ce sont d'autres modes de fonctionnement qui seront mis en place et un autre public qui sera concerné.

Alors qu'il s'agit bien d'une rupture et non d'une continuité avec les activités menées précédemment par l'association, il a été proposé aux jardiniers qui le souhaitent de cultiver des parcelles de 10 m² de manière transitoire. Une façon de prévenir le choc d'un changement radical ? Une proposition pour atténuer les tensions ?

D'une manière générale, confrontés à une opération de déplacement de leur site, les jardiniers sont placés devant l'alternative suivante : baisser les bras ou bien résister. Lorsqu'ils comprennent que la situation leur échappe et que « leurs jardins » doivent céder la place à d'autres types de jardins, certains d'entre eux, découragés, partent sans se battre alors que d'autres s'opposent tant bien que mal au projet vécu comme une remise en cause de leur vie quotidienne. Ils montrent alors des réactions de résistance d'autant plus fortes qu'ils se sentent floués. Outre l'aspect économique du jardin, c'est aussi l'ensemble des relations établies avec les autres jardiniers qui s'évanouit, c'est le rythme de leurs allées et venues journalières (remplaçant souvent celles d'un emploi perdu) qui est rompu et c'est aussi la possibilité d'exercer le « travail

libre » auquel il s'adonnait qui s'effondre. Ainsi naissent des situations de blocage qui renforcent chez les jardiniers le sentiment de n'être pas reconnus. Au delà des problématiques individuelles, c'est un pan de l'histoire du territoire qui s'efface avec la disparition des sites anciens.

Les jardins familiaux et leurs structures gestionnaires

Selon la place qu'elles occupent dans l'espace social, les structures gestionnaires n'ont pas les mêmes préoccupations, n'opèrent pas avec les mêmes objectifs et ne défendent pas les mêmes causes. Différents, leurs enjeux ne sont pas sans effets sur l'organisation des sites, la place des jardiniers et les pratiques développées sur le terrain.

Les jardins familiaux communaux

Le département comprend 18 sites de jardins communaux.

Par le biais de leurs services Espaces verts, Urbanisme ou Environnement, six municipalités gèrent directement un/des sites sur leur territoire. Il s'agit de Bobigny, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Tremblay-en-France.

Chacun des sites est de petite taille et comprend, au plus, une trentaine de parcelles. Par ailleurs, si la ville de Montreuil assure la gestion de 12 sites, les autres municipalités n'en possèdent qu'un ou deux.

Créés entre 1980 et 2003, ils correspondent au nouvel élan donné aux jardins familiaux suite à la loi Royer et aux préconisations émanant de la Délégation à la Qualité de la Vie et du Ministère de l'Environnement.

La gestion de jardins communaux caractérisée, entre autres, par des relations distancées entre les services gestionnaires et les jardiniers confère à ces derniers une autonomie importante sur le terrain.

Ainsi, c'est sans doute le renouvellement peu fréquent des jardiniers et la superficie réduite des sites qui garantit leur homogénéité interne et la bonne tenue des parcelles.

Cependant, paradoxalement, ce sont ces deux facteurs de réussite qui sont aujourd'hui remis en cause au sein des équipes communales. Confrontées à l'augmentation de la population, à la rareté des terrains disponibles ainsi qu'aux questions d'environnement et d'écologie urbaine, elles doivent imaginer des propositions en fonction de cet ensemble de contraintes, ce qui revient, pourrait-on dire, à tenter de résoudre la quadrature du cercle.

La question des demandes non satisfaites constitue une préoccupation majeure pour les municipalités, faute d'accorder aux jardiniers un statut privilégié.

Elle peut néanmoins être relativisée : d'une part, certains candidats au jardinage n'ont pas

mesuré les aspects contraignants de l'activité (en terme de temps et d'effort, notamment) et abandonnent le projet très rapidement, d'autre part, s'il n'y a pas obligation de réitérer les demandes tous les ans, une partie d'entre elles peut être obsolète.

Par ailleurs, limiter la durée de mise à disposition des parcelles pourrait pallier la longueur des listes d'attente et permettre à un plus grand nombre d'habitants de bénéficier d'un jardin, surtout si la pérennité du site est assurée. Cependant, une nouvelle question se pose : amputé pour partie de sa dimension temporelle, le jardinage ne risque-t-il pas de perdre de son intérêt pour le jardinier ? A quoi bon planter un arbre fruitier, si l'on sait d'avance qu'on ne pourra jamais croquer ses fruits ? A quoi bon amender la terre et s'efforcer de la remodeler si c'est pour ne pas profiter ensuite de meilleures récoltes ?

Proposer un jardin collectif permet de dépasser ces contradictions, mais les objectifs du jardinage liés à la culture de parcelles individuelles s'en trouvent radicalement transformés : le jardinage devient un support aux relations sociales de proximité. Quant au jardin, il constitue un espace ouvert de rencontre et d'échange et contribue à l'animation de la vie du quartier. Ses fonctions différentes posent la question de ses modalités de fonctionnement, de la répartition des rôles entre bénévoles, voire de la participation d'un animateur. Par ailleurs, le projet s'inscrit dans une dynamique locale de partenariat en offrant l'opportunité aux collectivités locales, aux bailleurs, aux associations et aux habitants de travailler ensemble.

Ces quelques remarques montrent que la diversité des projets correspond à des approches différentes du jardinage qui conditionnent le sens des propositions et les moyens de leur mise en œuvre sur le terrain.

Les jardins de la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs

La FNJFC occupe une place « à part » dans le paysage institutionnel : le nombre de ses adhérents et sa dimension nationale induisent, de fait, un mode d'organisation et des pratiques bien différents de ceux des associations locales du département.

Avec pour objectif « fédérer, créer, développer, réhabiliter, défendre, gérer, promouvoir, animer les jardins familiaux et collectifs », la FNJFC montre depuis plus d'un siècle sa volonté d'œuvrer pour les jardins familiaux et sa capacité à s'adapter aux mouvements de l'Histoire.

Ainsi, depuis plusieurs années elle développe des projets diversifiés de parcelles pédagogiques, de jardins adaptés aux personnes à mobilité réduite, de jardins partagés, de parcelles d'insertion et de jardins en pied d'immeuble.

En liaison permanente avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et avec d'autres Ministères, notamment celui de la Ville, elle travaille à l'amélioration des lois et règlements concernant la protection des jardins familiaux.

Par ailleurs, la FNJFC apporte sa compétence pour la rédaction de statuts, de règlements

intérieurs et de conventions ainsi que pour la défense des intérêts des associations. La création d'un Bureau d'Etudes en 1995, composé d'un paysagiste et d'un urbaniste, lui permet également d'aider les collectivités (particulièrement les communes), les organismes HLM, les associations, etc. pour la création et l'aménagement de jardins (esquisses, projets, suivi des travaux, ...).

Fédération nationale, elle s'est dotée de moyens à la mesure de ses ambitions et représente un interlocuteur incontournable pour évoquer l'histoire des jardins familiaux et collectifs et leur développement.

En Ile-de-France, 70 sites regroupant 3500 jardiniers sont gérés directement par la Fédération. Ils sont regroupés au sein des Jardins Franciliens. Deux personnes salariées sont attachées à cette structure : l'une est responsable de la coordination de l'ensemble des sites, l'autre assure essentiellement la coordination des travaux.

Parmi les 71 sites de jardins familiaux existants en Seine-Saint-Denis, 10 sont gérés par la FNJFC, dont les deux plus anciens du département, celui du Fort de l'Est et les jardins de Pantin-Aubervilliers, ainsi que le plus récent, celui de la Corniche des Forts, preuve, s'il en est, de ses capacités d'adaptation.

Cependant, s'il s'agit pour la Fédération de diversifier ses prérogatives en développant des sites innovants, il lui faut également procéder à la modernisation des « jardins à l'ancienne » afin de répondre aux exigences esthétiques et environnementales d'aujourd'hui. Ainsi, la confrontation avec certains jardiniers, particulièrement les plus âgés, se montre parfois difficile, ces opérations de normalisation consistant pour eux en une remise en question de pratiques exercées depuis de longues années.

Chargés de l'animation de leur site, un ou plusieurs délégués ont pour mission de veiller à son bon fonctionnement. De plus, assurant une fonction de transmission entre les instances dirigeantes de la FNJFC et les jardiniers, ils exercent également une fonction de contrôle sur ces derniers qui peut les amener à solliciter le concours des responsables de la Fédération en cas de difficultés importantes. Conviés à une rencontre annuelle, les délégués de tous les sites ont l'opportunité de faire connaissance, ce qui n'est pas le cas pour les jardiniers : excepté pour les deux groupes de Dugny, proches l'un de l'autre, les jardiniers des différents groupes n'ont pas de lien entre eux et les relations avec les autres associations de jardins sont pour ainsi dire inexistantes. Outre les problèmes d'autonomie dans la gestion des sites, l'isolement de ces derniers est peut-être également un effet de la dimension nationale de la FNJFC et de sa structuration pyramidale.

Les jardins familiaux associatifs

Le département comprend 12 associations locales de jardins ouvriers et familiaux : Bagnolet ville fleurie, La Courneuve fleurie, l'association des Jardins Ouvriers des Joncherolles, la Société des Jardins Ouvriers des Vertus, les Jardins Clichois, les Jardins Familiaux de Pierrefitte, les Jardins Ouvriers de Saint-Ouen, les Jardins familiaux de Stains, les Jardins familiaux de Vaujours, l'association des Jardins Ouvriers de Villetaneuse, Le Vert-Mesnil et les Jardins Familiaux du Zéphir.

Si la plus petite comprend 24 parcelles (La Courneuve fleurie) et la plus grande, 693 (les Jardins familiaux de Stains), elles possèdent toutes une liste d'attente de futurs candidats au jardinage. Toutefois, les critères de leur constitution étant différents selon les associations (notamment en ce qui concerne la durée de validité des demandes), le nombre de demandes en attente, quoiqu'il en soit, élevé, n'est pas évoqué dans ce document afin d'éviter de mauvaises interprétations.

En revanche, les associations possèdent bien évidemment la même particularité, liée à leur statut, qui les distinguent des deux types de structures précédentes : les jardiniers choisissent ceux d'entre eux qui assureront la gestion de l'association. Bénévoles et désignés par leurs pairs, les responsables des sites sont impliqués directement « sur le terrain ».

La pratique commune du jardinage constitue le socle d'une forte cohérence entre administrateurs et administrés : malgré les rapports de pouvoir qui peuvent se jouer et la dimension affective des relations nouées, quand ils sont confrontés ensemble aux mêmes difficultés et notamment face à une menace extérieure, leurs intérêts se rejoignent aisément. Ainsi, le sentiment d'appartenance au groupe, particulièrement développé dans les associations locales, est renforcé par la tenue des assemblées générales annuelles et l'organisation de rencontres festives regroupant l'ensemble des jardiniers. Cependant, contribuant à pallier les méfaits de l'individualisme et à favoriser l'entraide et la solidarité dans les jardins, ces activités collectives conviviales peuvent aussi être génératrices d'un processus de repli relevant de « l'entre-soi ».

Souvent informels, les liens entre les associations reposent principalement sur des amitiés personnelles.

Toutefois, leur participation à l'AD93 permet à cinq associations de se rencontrer, par exemple pour le concours des plus beaux jardins.

Par ailleurs, le Forum des associations environnementales de Plaine Commune invite celles qui le souhaitent à échanger sur différentes problématiques liées à l'environnement et propose des appels à projets permettant d'obtenir un financement pour la réalisation d'une activité spécifique. Quelques réunions concernant spécifiquement les jardins ouvriers et familiaux se sont tenues en 2005 et, très récemment en 2010. Bien que la participation des associations de

jardins ait été réduite, des informations sont transmises au travers des comptes rendus de réunion et permettent à quelques liens de se nouer, notamment autour des menaces concernant les jardins de Pierrefitte et le quartier des Tartres. Quoiqu'il en soit, on peut constater que les associations de jardins familiaux n'ont pas véritablement investi ces deux instances, alors que, paradoxalement, elles évoquent avec regret l'absence de liens entre elles.

Comment expliquer ce décalage ? S'agit-il uniquement d'un manque de disponibilité ? Alors que la création d'un organe fédérateur regroupant tous les sites de Seine-Saint-Denis favoriserait leur reconnaissance mutuelle et le développement d'une réflexion collective, quel mode de fonctionnement suffisamment souple pourrait faciliter la participation de chacun ?

La plupart des jardiniers n'ont pas connaissance des sites existants dans le département. Ceci est d'autant plus regrettable que la diversité des structures est importante et riche d'enseignements. A partir de l'inventaire effectué dans ce Rapport, ne pourrait-on pas envisager la conjugaison de visites sur le terrain et d'un blog pour dynamiser la réflexion ?

En terme d'information plus générale, le développement de la communication en direction des habitants et des différents acteurs sociaux engagés sur le territoire (les équipes municipales, le comité départemental du tourisme, les bailleurs, les établissements scolaires, les associations, etc.) permettrait d'élargir la connaissance/reconnaissance des sites au delà d'un cercle « d'initiés ». Le présent Rapport peut constituer un premier outil à compléter et à parfaire. D'autres sont à créer et à diffuser, notamment l'établissement d'une cartographie des jardins.

Par ailleurs, l'organisation de circuits de visites de sites sur différents secteurs du département ne pourrait-elle pas être envisagée ? Pour les jardiniers, participer à ce type de « démarche d'ouverture contrôlée », c'est la possibilité de partager leur passion, d'expliquer leur pratiques, d'apporter des conseils, ... de rompre avec un « entre-soi » rassurant en se mettant à l'honneur.

Enfin, assurant des fonctions de subsistance, d'occupation du temps libre et de développement des liens sociaux, il serait pour le moins maladroit, compte tenu du contexte social qui est le nôtre, de remettre en question les jardins ouvriers et familiaux existants aujourd'hui ainsi que de bloquer leur développement.

Par ailleurs, afin de prendre également en compte les besoins de nouveaux jardiniers et les exigences d'un urbanisme densifié, de nouveaux sites pourraient présenter des caractéristiques propres à différentes formes de jardins collectifs.

Complémentaires, ces diverses formes d'espaces verts cultivés par les habitants, élargirait un éventail de réponses diversifiées déjà conséquent. En faisant l'objet d'une concertation avec les habitants concernés, elles correspondraient à des besoins bien identifiés qui seraient d'autant mieux adaptés aux situations locales.

BIBLIOGRAPHIE

Jardins ouvriers et familiaux

- CABEDOCE Béatrice, PIERSON Philippe (dir). *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996*, la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer. Paris : CREAPHIS, 1996.
- Département de la Seine-Saint-Denis, Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs, service du patrimoine culturel. *Les jardins ouvriers. Patrimoine potager et populaire à Aubervilliers*. Col. « Patrimoine en Seine-Saint-Denis », n°30, novembre 2008.
- DEDIEU Françoise. *Pratiques populaires de temps libre dans les jardins ouvriers*. Thèse de doctorat en sociologie, Paris 8, 2007.
- DUBOST Françoise. *Les jardins ordinaires*. Paris : L'Harmattan, 1997.
- FATH Claude. Demandez le jaune paille des Vertus in *AUBERVILLIERS, les Vertus à travers le temps*. Société de l'Histoire et de la Vie à Aubervilliers, n° 48, 2001.
- GRANGER Christophe. *Le potager du pauvre. Les jardins ouvriers, de Saint-Ouen à Noisy-le-Sec (1900-1940)*. Site internet : Réseau éducation populaire 93.
- IAURIF. *Les jardins familiaux en Ile de France*, 1998.
- LACHKAREFF Pierre. *Au bonheur des jardins*. Paris : La Dispute, 2000.
www.ville-stains.fr
- Portail de la Fédération Nationale des Jardins familiaux et Collectifs :
www.jardins-familiaux.asso.fr

Autres formes de jardins collectifs

- Association ACTION VERT L'AVENIR. *Le guide du jardin partagé : faire son jardin en ville*.
- Site du collectif « le jardin dans tous ses états » <http://www.jardins-partages.org>
- Portail des jardins partagés et d'insertion d'Ile-de-France :
<http://www.jardinons-ensemble.org>

Table des matières

INTRODUCTION	3
Des jardins ouvriers aux jardins collectifs	3
Les jardins familiaux dans le département de la Seine-Saint-Denis	7
AUBERVILLIERS	11
Le site des jardins familiaux de Pantin-Aubervilliers	12
Le site de la Société des Jardins Ouvriers des Vertus	13
AULNAY-SOUS-BOIS	19
L'association Les Jardins Familiaux du Zéphyr.....	19
BAGNOLET	25
L'association Bagnolet ville fleurie.....	25
BOBIGNY	37
CLICHY-SOUS-BOIS	41
L'association Les Jardins Clichois.....	41
DUGNY	47
Le site de La Morée	47
Le site de l'Ermitage.....	48
L'association Les plaisirs du jardin.....	50
LA COURNEUVE	55
L'association La Courneuve Fleurie	55
LE BLANC-MESNIL	59
L'association Le Vert-Mesnil	59
MONTREUIL	65
NEUILLY-SUR-MARNE	75
NOISY-LE-GRAND	79
Le site des Bords de Marne.....	79
Le site du quartier Champy/Hauts Bâtons	80
Un fonctionnement commun aux deux sites	80
PIERREFITTE-SUR-SEINE	85
L'association des Jardins Familiaux de Pierrefitte	87
L'association des Jardins Ouvriers des Joncherolles.....	88
ROMAINVILLE	95
Le site du docteur Vaillant.....	95
Les jardins familiaux de la Corniche des Forts	96
ROSNY-SOUS-BOIS	101
SAINT-DENIS	105

Le Fort de l'Est.....	105
Le Cornillon.....	106
La Fosse Sablonnière	108
SAINT-OUEN	115
SEVRAN.....	121
Le site de Sevrans	121
STAINS.....	127
La Société des Jardins Ouvriers des Joncherolles	128
L'association Les Jardins Familiaux de Stains	128
TREMBLAY-EN-FRANCE.....	137
VAUJOURS.....	141
L'association Les Jardins Familiaux de Vaujours.....	141
VILLETANEUSE	147
Les sites de l'association des Jardins Ouvriers de Villetaneuse	147
Le site des Joncherolles.....	149
L'association des Jardins Ouvriers des Joncherolles.....	150
TABLEAU RECAPITULATIF	157
CONCLUSION	159
Des sites caractérisés par leur ancienneté.....	159
Les sites créés entre 1980 et 2008.....	161
Les sites récents	163
Les jardins familiaux et leurs structures gestionnaires	165
BIBLIOGRAPHIE	171
Jardins ouvriers et familiaux.....	171
Autres formes de jardins collectifs.....	171

La collection des **Cahiers du Patrimoine** a vocation à rendre accessible à tous des études approfondies de diverse nature. Initiées par le service du Patrimoine culturel du Département de la Seine-Saint-Denis, ces études sont faites par des professionnels en toute indépendance. Les auteurs, reconnus pour leur compétence sur le sujet, y livrent une expertise sur laquelle s'appuie le service du Patrimoine culturel pour mener à bien ses missions de valorisation du patrimoine de la Seine-Saint-Denis.

Françoise Dedieu : Docteur en sociologie, jardinière, après une carrière dans le travail social, Françoise Dedieu a soutenu en 2007 une thèse de doctorat en sociologie intitulée *Pratiques populaires de temps libre dans les jardins ouvriers*, à l'Université Paris VIII. Ce travail faisait suite à une étude de terrain menée en 2000 sur l'association des jardins ouvriers de Stains qui donne lieu à un mémoire de DESS intitulé *Potagères et populaires, cultures dans les jardins ouvriers*, à l'Université Paris VIII.

Secrétaire de l'association des Jardins ouvriers des Vertus à Aubervilliers, elle est l'auteur en 2008 du n°30 de la collection *Patrimoine en Seine-Saint-Denis*, « *Les jardins ouvriers. Patrimoine potager et populaire à Aubervilliers* ».

Remerciements à l'atelier géomatique de la Direction de l'Aménagement et du Développement du Département de la Seine-Saint-Denis.

Département de la Seine-Saint-Denis

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

Service du patrimoine culturel

93006 Bobigny Cedex

Tél : 01 43 93 82 61

Fax : 01 43 93 77 60

 www.seine-saint-denis.fr

De nombreux documents relatifs à l'histoire de la Seine-Saint-Denis sont disponibles sur le site www.atlas-patrimoine93.fr

PATRIMOINE
en Seine-Saint-Denis
www.atlas-patrimoine93.fr